

UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



INFORMATION KIT
KIT D'INFORMATION



© UNESCO

ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL (2002)

KIT D'INFORMATION

ÉLÉMENTS-CLÉS

- Message du Directeur général de l' UNESCO à l'occasion de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel
- Pourquoi une Année du patrimoine culturel ?
- Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/ 56/8)
- Qu'est-ce que le patrimoine culturel aujourd'hui? Diversité, dialogue et responsabilité
- La protection juridique internationale en un clin d'œil
- Charte graphique et utilisation du logo

LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ

Le patrimoine : richesses et diversité

- Les sites du patrimoine culturel
- Les villes historiques
- Les paysages culturels
- Les sites naturels sacrés
- Le patrimoine culturel subaquatique
- Les musées
- Le patrimoine culturel mobilier
- L'artisanat
- Le patrimoine documentaire et numérique
- Le patrimoine cinématographique
- Les traditions orales
- Les langues
- Les événements festifs
- Les rites et les croyances
- La musique et le chant
- Les arts du spectacle
- La médecine traditionnelle
- La littérature
- Les traditions culinaires
- Les sports et jeux traditionnels

L'ACTION DE L'UNESCO

L'action de l'UNESCO

- L'UNESCO et le patrimoine culturel

L'action normative

- Liste de textes normatifs
- Protection des biens culturels en cas de conflit armé
- Lutte contre le trafic illicite des biens culturels
- Protection du patrimoine mondial culturel et naturel
- Protection du patrimoine culturel subaquatique
- Protection du droit d'auteur et circulation des biens culturels

L'action de sauvegarde

- Sauvegarde du patrimoine matériel
- Suivi de la gestion des sites inscrits sur la *Liste du patrimoine mondial*
- Sauvegarde du patrimoine immatériel

L'action pour le développement

- Savoirs locaux et autochtones
- Tourisme culturel
- Musées et patrimoine
- Industries culturelles
- Arts et créativité
- Artisanat et design

L'action pour le dialogue

- " Routes " et itinéraires culturels
- Dialogue en Méditerranée
- Langues, éducation et multilinguisme
- Traduire et communiquer
- De Sarajevo à Kaboul : le musée, un outil de médiation culturelle
- Réconciliation et patrimoine commun
- Éduquer au patrimoine

En savoir plus

AGIR ENSEMBLE

LES ACTEURS

ÉVÉNEMENTS



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO A L'OCCASION DE L'ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Au-dessus de la porte du Musée de Kaboul, ravagé par plus de vingt années de guerre, des mains anonymes ont placardé il y a quelques jours cette maxime : " Une nation est vivante lorsque sa culture reste vivante ". Ce geste symbolique donne un sens profond à la résolution adoptée le 21 novembre 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant l'année 2002 " Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ".

Le patrimoine culturel d'un peuple est la mémoire de sa culture vivante. Il se manifeste par une multiplicité d'expressions tant matérielles (monuments, paysages, objets) qu'immatérielles (langues, savoir-faire, arts du spectacle, musique...). Mais il est aussi multiple dans ses origines. En retraçant sa propre filiation culturelle, en connaissant les influences plurielles qui ont sillonné son histoire et façonné son identité, un peuple est mieux à même de construire des relations pacifiques avec les autres peuples, de poursuivre le dialogue initié souvent depuis les temps immémoriaux, et de forger son propre avenir.

Chérir le patrimoine culturel, en prendre soin comme d'un trésor que nous ont légué nos ancêtres, et que nous avons le devoir de transmettre aussi intégralement que possible à nos propres enfants, est donc preuve de sagesse. C'est pourquoi il nous faut poursuivre l'action normative, et, à l'instar de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, qui fêtera cette année son 30e anniversaire, concevoir des instruments à même de protéger efficacement l'ensemble du patrimoine culturel.

Mais aujourd'hui, le grand défi lancé à l'UNESCO, désignée chef de file de cette Année par les Nations Unies, est de faire prendre conscience aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile dans son ensemble, que le patrimoine culturel est non seulement un instrument de paix et de réconciliation, mais aussi un facteur de développement. Nombreux sont les exemples où une nouvelle gestion du patrimoine culturel a favorisé l'essor économique en créant des débouchés pour les populations locales, qu'il s'agisse d'artisanat, de tourisme culturel ou d'émergence de nouveaux métiers, ainsi que de nouvelles formes de créativité.

Il nous faut donc inciter tout citoyen à devenir acteur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine de l'humanité. C'est par une prise de conscience collective, une mobilisation et une action accrues aux valeurs du patrimoine, en particulier avec la participation des jeunes, que cette année 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, prendra toute sa dimension.

D'où l'importance d'associer le patrimoine culturel aux politiques de développement. D'où l'importance de démontrer aussi, comme en Bosnie-Herzégovine, dans le Caucase ou au Cambodge, combien ce symbole identitaire puissant peut être fédérateur d'une réconciliation nationale. S'il est réhabilité dans les esprits nonseulement comme témoignage d'un passé commun et assumé, mais aussi comme socle d'un avenir partagé.

Koïchiro Matsuura





POURQUOI UNE ANNÉE DU PATRIMOINE CULTUREL?

|| Éléments-clés

Le contexte

Par sa résolution 56/8, adoptée le 21 novembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. Cette résolution de l'Assemblée générale (voir texte ci-joint), qui invite l'UNESCO à jouer le rôle de chef de file pour la célébration de cette année, fait suite à une résolution de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2001, en réponse à la destruction des Bouddhas de Bamiyan (Afghanistan). L'année sera marquée par le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972).

Le sujet

Le patrimoine culturel recouvre des manifestations diverses, tant matérielles (monuments, paysages, objets) qu'immatérielles (langues, savoir-faire, arts du spectacle, musique ...). Il est d'une valeur inestimable pour la diversité culturelle en tant que source de richesse et de créativité, comme le rappelle la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO le 3 novembre 2001. Chaque peuple puise dans son patrimoine un sentiment d'identité et de cohésion. Dans le même temps, le patrimoine est multiple dans ses origines et par les influences plurielles qui ont sillonné son histoire. Un peuple conscient de ses racines est mieux à même de construire des relations pacifiques avec les autres peuples, de poursuivre le dialogue initié souvent depuis des temps immémoriaux, et de forger son avenir.

Les thèmes

La célébration de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel nous offre une occasion exceptionnelle de mieux faire comprendre aux pouvoirs publics comme au secteur privé, à la société civile dans son ensemble et à la jeunesse en particulier, que le patrimoine culturel est tout à la fois un instrument de paix, de réconciliation et de compréhension mutuelle, et un facteur de développement. C'est pourquoi il est suggéré d'articuler les activités de la célébration de cette Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel autour de deux axes principaux : "**dialogue**" et "**développement**".

Les objectifs

Trois objectifs principaux sont prévus pour cette Année:

intensifier la conduite de programmes, d'activités et de projets destinés à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel mondial ;

promouvoir l'éducation et sensibiliser le public pour inspirer le respect du patrimoine culturel national et mondial ;

encourager des contributions volontaires pour financer et appuyer les activités visant à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel national et mondial.

Le Secrétariat

Un kit d'information complet sur l'Année est disponible auprès du :
Secrétariat de l'Année des Nations unies pour le patrimoine culturel
UNESCO- Secteur de la culture
1, rue Miollis 75732 Paris cedex 15 - France
tél. : 33 (0)1.45.68.47.64 / fax : 33 (0)1.45.68.55.94 /
e-mail : unych@unesco.org
ou sur le site web : www.unesco.org/culture/unych



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (A/RES/56/8)

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.13 et Add.1)]

Nations Unies

A/RES/56/8

Distr. générale
4 Décembre 2001

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Point 177 de l'ordre du jour

56/8. Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002)

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.13 et Add.1)]

L'Assemblée générale,

Rappelant les conventions internationales relatives à la protection du patrimoine culturel et naturel, à savoir la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye en 1954¹, et les deux protocoles y relatifs, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970² et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972³, et rappelant également la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989⁴,

Se félicitant que la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ait été ratifiée par cent soixante-sept États parties, et notant que plus de six cent quatre-vingt-dix sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial,

Consciente qu'il importe de protéger le patrimoine culturel mondial matériel et immatériel, car il offre un terrain d'entente pour promouvoir la compréhension et l'enrichissement mutuels des cultures et des civilisations,

Notant les activités déjà menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue d'assurer la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, notamment ses campagnes internationales,

Accueillant avec satisfaction les décisions adoptées par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à ses vingt-neuvième et trente et unième sessions et par le Conseil exécutif de ladite Organisation à sa cent soixante et unième session, qui envisagent et demandent la proclamation d'une Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel,

Considérant que 2002 sera l'année du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel,

1. Proclame 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ;

2. Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à jouer le rôle de chef de file pour la célébration de l'Année ;

3. Invite également l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à intensifier, en collaboration avec les États, les observateurs, les organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les autres organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes, la conduite de programmes, d'activités et de projets destinés à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel mondial ;

4. Invite les États membres et les observateurs à promouvoir l'éducation et à sensibiliser le public pour inspirer le respect du patrimoine culturel national et mondial ;

5. Demande aux États membres, aux observateurs, aux organisations nationales et internationales, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de verser des contributions volontaires pour financer et appuyer les activités visant à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel national et mondial, notamment celles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture mène en la matière ;

6. Décide de consacrer, au cours de sa cinquante-septième session, une journée de séances plénières, le 4 décembre 2002, pour marquer la fin de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, et engage les États membres et les observateurs à s'y faire représenter au plus haut niveau possible ;

7. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session des activités organisées durant l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session une question intitulée "Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel".

61e séance plénière
21 novembre 2001

1. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 249, no 3511.
2. Ibid., vol. 823, no 11806.
3. Ibid., vol. 1037, no 15511.
4. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt-cinquième session, Paris, 17 octobre-16 novembre 1989* et rectificatif, vol. I : Résolutions, annexe I.B.



QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL AUJOURD'HUI ?

DIVERSITÉ, DIALOGUE ET RESPONSABILITÉ

Des musiques sont oubliées, des fresques s'effacent, des palais s'écroulent : le temps œuvre naturellement et sans répit à ce travail d'amnésie. Dans un contexte de communication planétaire instantanée et de mondialisation, il existe, de surcroît, un risque réel d'uniformisation de la culture. Or, pour exister, chaque peuple a besoin de témoigner de sa vie quotidienne, d'exprimer sa capacité créatrice, de conserver les traces de son histoire. Le patrimoine est l'instrument de ce va et vient entre passé, présent et futur. Réceptacle des mémoires, il matérialise la valeur symbolique des identités culturelles et constitue un repère structurant fondamental des sociétés. Parce qu'il permet la compréhension de soi-même, le patrimoine culturel est une des clefs de la compréhension des autres. De notre capacité à nous étonner et à nous émerveiller de cet autre que nous-même dépend notre respect et notre appréciation de la diversité humaine. Parce qu'il participe de ce dialogue ininterrompu depuis la nuit des temps entre les civilisations et les cultures, le patrimoine contribue à l'instauration et au maintien de la paix entre les peuples.

Le patrimoine culturel n'a pas toujours désigné les mêmes choses et, au cours des dernières décennies, la notion de patrimoine s'est considérablement modifiée afin de mieux rendre compte d'une approche plus globale et holistique seule à même de témoigner de l'universalité du génie humain dans ses créations.

Désignant d'abord les vestiges les plus monumentaux des cultures, la notion de patrimoine s'est progressivement enrichie de nouvelles catégories issues de secteurs d'activités non artistiques, comme le patrimoine industriel, ou de contextes particuliers, comme le patrimoine subaquatique. Aujourd'hui, la notion de patrimoine est une notion ouverte, qui peut développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé. Nous savons depuis une trentaine d'années que nature et culture ne peuvent être séparées dans notre approche du patrimoine afin de rendre compte de la diversité des formes culturelles et

particulièrement de celles où s'exprime un lien étroit de l'être humain avec son environnement naturel. La notion de paysage culturel, formulée dans la dernière décennie, constitue l'un des acquis de cette élaboration d'une vision plus cohérente du patrimoine culturel.

Plus récemment, un effort particulier a été porté sur la conceptualisation et la désignation d'une dimension complémentaire du patrimoine, résultat d'une plus grande attention portée à l'être humain et aux systèmes de connaissance, spirituels et philosophiques dans lesquels il inscrit ses créations. Le patrimoine immatériel regroupe, d'ores et déjà, les actes de création et de représentation (arts du spectacle, rites, événements festifs, arts plastiques), les processus de transmission (pratiques sociales, savoirs et savoir-faire traditionnels, croyances et pratiques relatives à la nature) ainsi que les contenus non pérennisés de la créativité (langues et traditions orales). Au-delà de la recherche des composantes du patrimoine immatériel, le concept qui s'y rattache nous enseigne que les vestiges tangibles ne peuvent être appréciés pour eux-mêmes mais seulement en relation avec les autres et à travers la compréhension des interactions avec leurs environnements physique et non physique, naturels et humains. L'importance donnée à cette nouvelle dimension, aussi bien par les institutions que par l'opinion publique en général, est le signe que la notion de patrimoine n'a de sens que lorsqu'elle rend compte de la diversité et de la complexité de la créativité humaine.

Le patrimoine culturel est donc aujourd'hui une réalité complexe d'autant plus fragile et menacée que l'on connaît désormais son rôle dans la vie et le développement des sociétés. Aux assauts de la post-industrialisation, s'ajoutent les conflits, les vols et les pillages. Son sens se perd et sa transmission devient alors aléatoire.

L'actualité récente nous a imposé d'être les témoins de destructions spectaculaires et dramatiques et a clairement montré que le patrimoine de l'Autre peut devenir la cible symbolique de l'agressivité, de l'incompréhension et du rejet exercé contre celui-ci.



La protection du patrimoine, sa valorisation et sa transmission aux générations futures sont donc des impératifs éthiques, inséparables du respect de la dignité de la personne humaine et d'un " vouloir vivre ensemble " d'individus et de groupes aux identités culturelles plurielles. Sous toutes ses formes, le patrimoine témoigne de l'expérience et des aspirations humaines. Au moment de sa création, ce qui est appelé à devenir patrimoine puise aux racines du passé des traditions culturelles vivantes et s'épanouit au contact des autres. Le patrimoine ne peut être qu'un lieu de partage car il offre à chaque être humain la chance et le bonheur de se connaître comme autre, dans ce gisement de sens que constituent les expressions d'une culture qui n'est pas la sienne. Lieu de partage, le patrimoine a pour valeur première et constitutive la diversité. Chacun atteint ce lieu, fort de son identité et en attente de la diversité des autres. Alors, sûrement, peut s'instaurer un véritable dialogue entre les cultures.

Si les détournements du patrimoine culturel à des fins d'exclusion sont si choquants aujourd'hui, c'est sans doute parce que tous nous avons compris son utilité pour la cohésion des groupes sociaux et le rapprochement des communautés culturelles. Il y a, et il y aura toujours, un risque de manipulation par le patrimoine, et un risque pour le patrimoine lui-même, tant pour sa conservation physique que pour la pérennité de sa valeur symbolique. Il faut, aujourd'hui, accepter consciemment ce risque et prendre l'engagement d'en renverser l'enjeu d'exclusion pour faire du patrimoine un lieu de sauvegarde de la diversité et de dialogue des cultures.

Cet engagement se fonde sur l'acceptation par tous d'une éthique de la responsabilité vis-à-vis de notre patrimoine culturel. Prendre part au maintien de la diversité culturelle sous sa forme patrimoniale passée, présente et à venir et au dialogue qu'il permet, est en effet une responsabilité individuelle et collective.

A chacun de nous, à chaque citoyen du monde revient sa part de l'héritage commun, mais notre droit d'en jouir est complémentaire et indissociable d'un devoir de comprendre et d'un devoir de transmettre. Les droits humains et les libertés fondamentales, en particulier l'accès à l'éducation, nous permettent d'exercer, dans les contextes démocratiques, notre responsabilité individuelle liée à notre

attachement à notre territoire et à notre patrimoine national. Nombre de pays ont déjà manifesté cet engagement envers leurs citoyens en adoptant des réglementations visant à la protection de leur patrimoine historique autant qu'à l'encouragement de l'épanouissement des formes de la culture vivante.

La possibilité de jouir également du patrimoine dans sa diversité à l'échelle du monde, à l'apprécier et à s'enrichir à son contact, crée et justifie l'obligation internationale de solidarité et notre responsabilité collective pour ce qui est de la sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité. Notre responsabilité collective, d'autant plus nécessaire que cette collectivité est désormais mondiale, s'est concrétisée par le développement d'instruments juridiques qui ont fait entrer les actions concernant le patrimoine dans le domaine du droit et qui tendent à en assurer la sauvegarde physique. Notre nouvelle responsabilité est de mieux comprendre et d'approfondir la réflexion sur les usages du patrimoine culturel afin de renforcer notre désir de vivre ensemble.

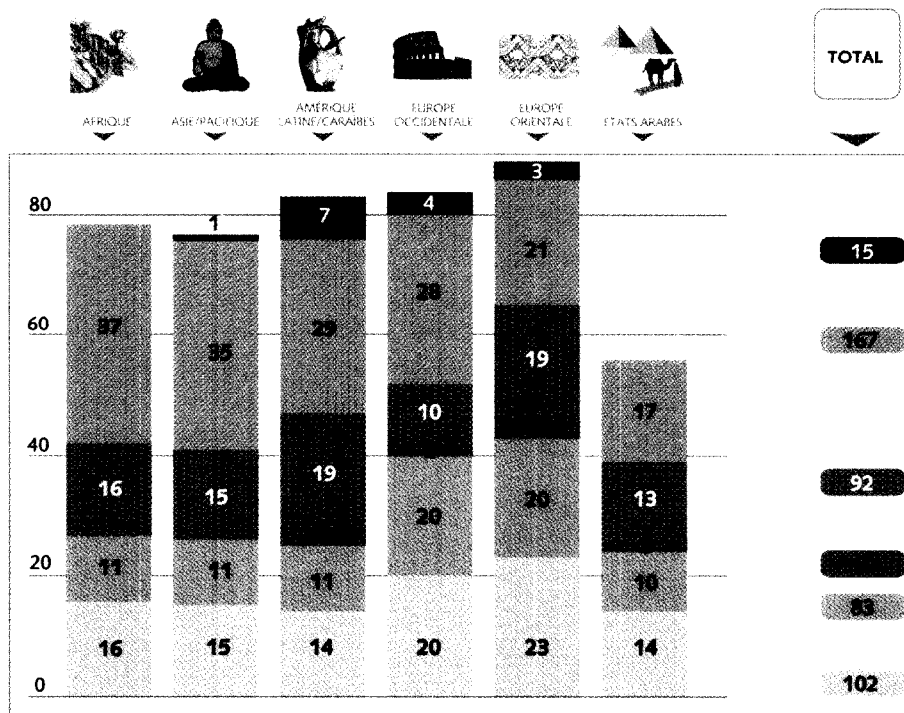
Les décennies du siècle passé nous ont appris à concilier universalité et identité dans notre approche du patrimoine commun de l'humanité, tant sur le plan pratique que philosophique. Aujourd'hui, s'ouvre un nouveau défi : faire de sa diversité un instrument de dialogue et de compréhension.





LA PROTECTION JURIDIQUE INTERNATIONALE EN UN CLIN D'OEIL

Etats parties aux Conventions de l'UNESCO et de l'UNIDROIT



A Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye), La Haye, 14 mai 1954

B Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye), La Haye, 14 mai 1954

C Deuxième Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye), La Haye, 26 mars 1999

D Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, Paris, 14 novembre 1970

E Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, 16 novembre 1972

F Convention de l'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, Rome, 24 juin 1995

La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée à la 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2001, entrera en vigueur trois mois après le dépôt du 20^e instrument de ratification, acceptation, approbation ou accession.



USE OF THE LOGO
UTILISATION DU LOGO
USO DEL LOGO

**GRAPHIC FILE - TECHNICAL SHEET
CHARTRE GRAPHIQUE
MANUAL DE IDENTIDAD VISUAL**



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОДЪ НА КУЛТУРНОТО НАСЛЕДСТВО
联合国文化遗产生年

® UNESCO

DESIGN/GRAPHISME/DISEÑO: ESTUDIO LUIS SARDA

SYMBOL/SYMBOLE/SÍMBOLO: BEATRIZ HERVELLA

SYMBOL
SYMBOLE
SÍMBOLO

The concept of the symbol of the United Nations Year for Cultural Heritage is based on the very figures of the year 2002 which, through a specular composition, convey the fundamental idea of "culture, mirror of humanity" expressed via a calligraphic and manual approach. Granting an impact as a symbol to the year 2002 implies singling out this period and taking advantage of its ephemeral character so as to give it a major role.

Le concept du symbole de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel est basé sur les chiffres mêmes de l'année 2002, qui par leur composition spéculaire transmettent l'idée fondamentale de « culture, miroir de l'humanité », exprimée par un traitement calligraphique et manuel. Pour conférer à l'année 2002 un impact en tant que symbole, il convient de singulariser cette période et d'exploiter son caractère éphémère afin de lui permettre de jouer un rôle prépondérant.

El concepto del símbolo del Año de las Naciones Unidas del Patrimonio Cultural está basado en la propia cifra del año 2002, que por su misma composición especular transmite la idea fundamental de «cultura, espejo de la humanidad», expresada con un tratamiento caligráfico y manual. Potenciar el año 2002 como símbolo implica singularizar este periodo y aprovechar su carácter efímero para darle el máximo protagonismo.



THE OFFICIAL LOGO
LOGO OFFICIEL
LOGOTIPO OFICIAL

The official logo integrates those of the United Nations and of UNESCO with the text "United Nations Year for Cultural Heritage" in the six official languages and in its various versions: horizontal, vertical and central. It will be used institutionally in official documents by the authorized organizations for communication purposes.

Le logo officiel intègre les logos de l'ONU et de l'UNESCO avec la phrase « Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel » dans les six langues officielles et dans différentes versions : horizontales, verticales et centrales. Il sera utilisé dans les documents officiels par les organisations autorisées à utiliser les logos de l'UNESCO et de l'ONU dans leur communication.

El logotipo oficial integra los logotipos de las Naciones Unidas y de la UNESCO con el texto «Año de las Naciones Unidas del Patrimonio Cultural» en los seis idiomas oficiales y en cualquiera de sus versiones: horizontal, vertical y central. Se utilizará institucionalmente en documentos oficiales por las organizaciones autorizadas para la utilización de logotipos de la UNESCO y de las Naciones Unidas en su comunicación.



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL



سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



THE OFFICIAL LOGO
LOGO OFFICIEL
LOGOTIPO OFICIAL

All other organizations will be entitled to use the United Nations Year logo as presented in the following versions without the logos of UNESCO and the UN.

Toutes les autres organisations pourront utiliser le logo de l'Année des Nations Unies tel que présenté dans les versions suivantes sans les logos de l'UNESCO et de l'ONU.

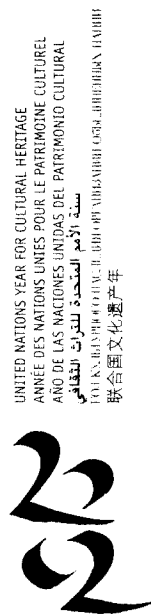
Todas las otras organizaciones podrán utilizar el logotipo del Año de Naciones Unidas tal como presentado en las siguientes versiones sin los logotipos de la UNESCO y de las Naciones Unidas.



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL



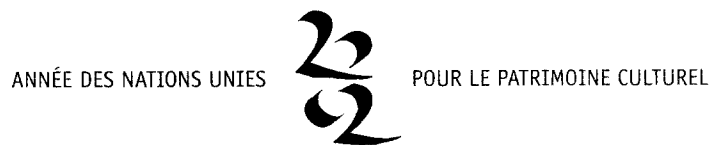
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

SINGLE-LANGUAGE VERSION
VERSION PAR LANGUE
VERSIÓN EN CADA IDIOMA

This version should be used for local or national dissemination needs in the corresponding language. It can be adapted to other languages with due regard to dimensions and typography.

Cette version est à utiliser pour des besoins de diffusion locale ou nationale, dans la langue correspondante. Il sera possible de la décliner dans toute autre langue en respectant les dimensions et la typographie.

Esta versión se utilizará para su difusión local o nacional, en el idioma correspondiente. Será posible traducirlo a cualquier otro idioma siempre que se respeten la composición tipográfica y sus proporciones.



COLOUR REFERNCES
CHROMATISME
CROMATISMO

The colours of the logo are:



Blue: Pantone®285c (C :90,2 M :41,96 Y :7,45 K :1,18)
*for the «two's» of the symbol, the typography and the logos
of the United Nations and UNESCO.*



Green: Pantone®386C (C :69,02 M :4,71 Y :96,08 K :0,39)
for the «zeros» of the symbol.

The background should preferably be white, black or neutral.

Les couleurs du logo sont :



Bleu : Pantone®285c (C :90,2 M :41,96 Y :7,45 K :1,18)
*Pour les « deux » du symbole, la typographie et les logos
de l'ONU et de l'UNESCO.*



Vert : Pantone®386C (C :69,02 M :4,71 Y :96,08 K :0,39)
Pour les « zéros » du symbole.

On utilisera, de préférence, un fond blanc, noir ou neutre.

Los colores del logotipo son:



Azul: Pantone® 285c (C:90,2 M:41,96 Y:7,45 K:1,18)
*Para los «doses» del símbolo, la tipografía y los logotipos
de las Naciones Unidas y la UNESCO*



Verde: Pantone® 386c (C:69,02 M:4,71 Y:96,08 K:0,39)
Para los «ceros» del símbolo y la línea de separación

De preferencia se utilizará sobre fondo blanco, negro o neutro.

MONOCHROME VERSION
VERSION MONOCHROME
VERSIÓN MONOCROMÁTICA

For the one-colour version, two possibilities are foreseen:

- Colour in full 100% for all elements
- Half-tone version: using black to interpret blue and its 60% half-tone version to interpret green.

Pour la version en une seule couleur deux possibilités ont été prévues :

- Couleur pleine 100% pour tous ses éléments
- Version tramée : en appliquant le noir pour interpréter le bleu et sa version tramée à 60% pour interpréter le vert.

Para la versión en un solo color se han previsto dos posibilidades:

- Masa 100% completo para todos sus elementos
- Tramado, aplicando el negro para interpretar el azul y el 60% de trama para interpretar el verde.



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

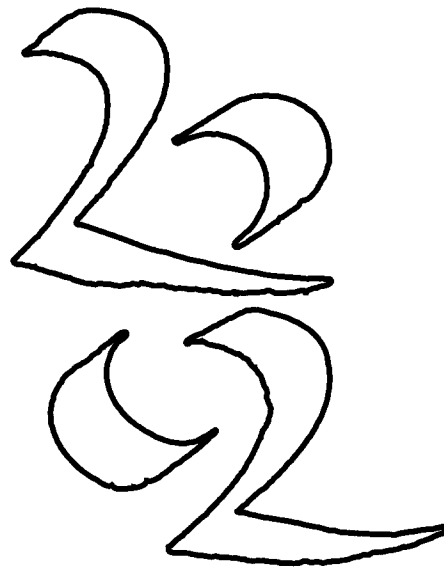


UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

This option is particularly suitable if the means of reproduction are limited. The thickness of the line of the contour of the symbol should always be respected and interior space must remain empty.

Cette version est particulièrement appréciable si les moyens de reproduction sont modestes. Il faut toujours que soit respectée l'épaisseur de la ligne du contour du symbole et l'espace intérieur doit demeurer vierge.

Esta versión es especialmente práctica para sistemas de reproducción precarios. Nunca se rellenarán los espacios vacíos ni se variará el grosor de línea.



OUTLINE VERSION
VERSION DÉTOURÉE
VERSIÓN A LÍNEA



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

To simplify the reading of the logo, white will always be used without shading.

Pour simplifier la lecture du logo, on utilisera toujours le blanc en évitant tout tramage.

Para simplificar la lectura del logotipo se utilizará siempre en blanco, evitando los tramados.

NEGATIVE VERSION
VERSION EN NEGATIF
VERSIÓN NEGATIVO



The typography, as it was selected for the logo, is ITC Office Sans.
The same typographic composition should always be respected.

La typographie, telle qu'elle a été choisie pour le logo, est ITC Office Sans.
La même composition typographique devra toujours être respectée.

La tipografía utilizada en el logotipo es la ITC Oficina Sans Book.
Deberá respetarse siempre la misma composición tipográfica.

ITC Oficina Sans Book

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
a o ! ; " . \$ % & / () = ? ; ^ ` ` + * ' ' ¢ ¢ - _ . , ; | @ # ¢ ∞ ~ ÷ " " ≠ ' ,

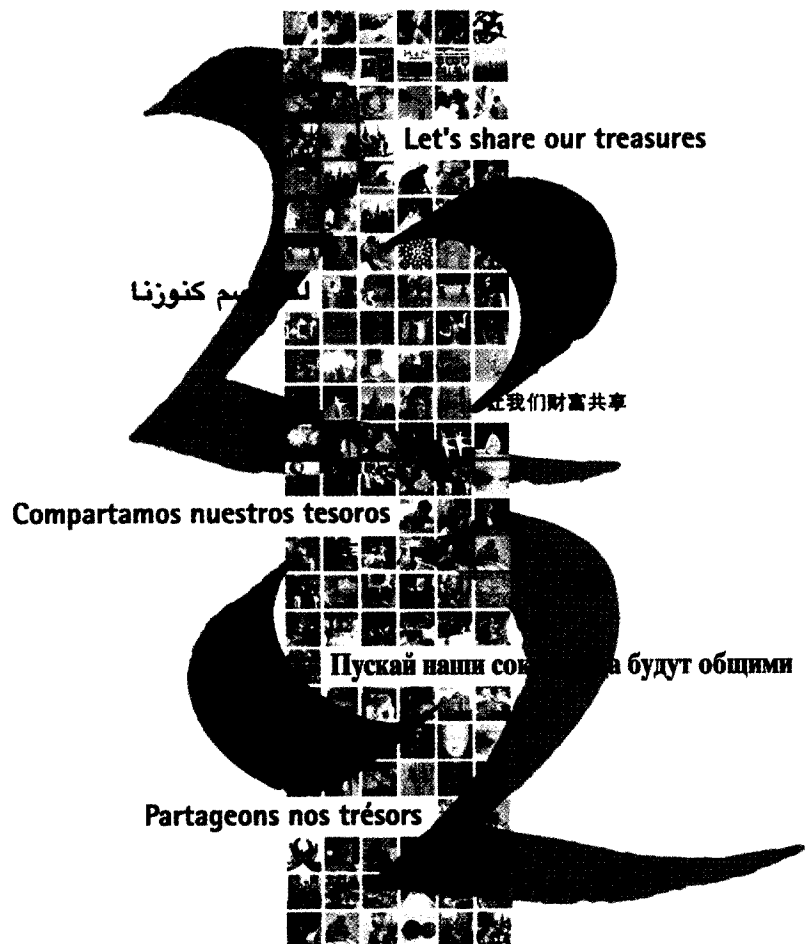
ТИПОГРАФИЯ
TYPOGRAPHIE
TIPOGRAFÍA

UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

Examples of applications of the logo to various supports and promotional products:

Exemples d'applications du logo à différents supports et produits promotionnels :

Ejemplos de aplicaciones del logotipo en distintos soportes y productos promocionales:



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

PRODUCT APPLICATIONS
DÉCLINAISONS PRODUITS
APLICACIONES SOBRE PRODUCTOS

Institutional poster/Affiche institutionnelle/Cartel institucional

-
1. KEY ELEMENTS
ÉLÉMENTS-CLÉS
 2. CULTURAL HERITAGE: RICHES AND DIVERSITY
LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ
 3. UNESCO'S ACTION
L'ACTION DE L'UNESCO
 4. ACTING TOGETHER
AGIR ENSEMBLE
 5. THE ACTORS
LES ACTEURS
 6. EVENTS
ÉVÉNEMENTS



LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ

- | | | | |
|--|--|---|---|
|  | Les sites du patrimoine culturel |  | Les traditions orales |
|  | Les villes historiques |  | Les langues |
|  | Les paysages culturels |  | Les événements festifs |
|  | Les sites naturels sacrés |  | Les rites et les croyances |
|  | Le patrimoine culturel subaquatique |  | La musique et le chant |
|  | Les musées |  | Les arts du spectacle |
|  | Le patrimoine culturel mobilier |  | La médecine traditionnelle |
|  | L'artisanat |  | La littérature |
|  | Le patrimoine documentaire et numérique |  | Les traditions culinaires |
|  | Le patrimoine cinématographique |  | Les sports et jeux traditionnels |



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





**Les sites archéologiques
demeurent les
extraordinaires témoins
d'une civilisation disparue.
Ils sont souvent associés à
des idées ou à des
croyances dont l'histoire de
l'humanité porte à jamais
l'empreinte.**

LES SITES DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel, c'est l'esprit d'un peuple, dans ses valeurs, dans ses actes, dans ses œuvres, dans ses institutions, dans ses monuments et ses sites.

Ainsi la notion de sites du patrimoine culturel recouvre-t-elle des réalités très variées allant du complexe architectural d'un centre historique vivant aux vestiges d'un site archéologique, héritage commun qu'il convient de protéger.

Les sites archéologiques demeurent les extraordinaires témoins des civilisations disparues. Ils sont souvent associés à des idées ou à des croyances dont l'histoire de l'humanité porte à jamais l'empreinte. Ces témoins ont une valeur qui dépasse les limites d'une nation ou d'un peuple, et appartiennent à l'héritage commun des hommes, des femmes et des enfants de la planète. Les pyramides d'Égypte, Borobudur, Mohenjodaro, Angkor, Stonehenge, Machu Picchu, comptent parmi les grands sites archéologiques du monde.

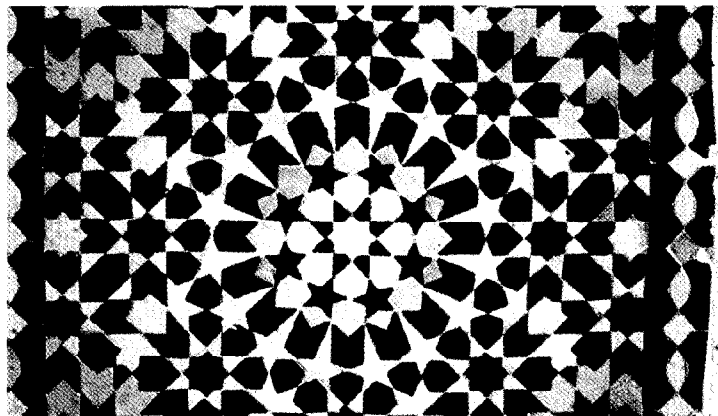
Les sites vivants sont constitués par des monuments ou des ensembles qui peuvent même

être des villes historiques tout entières. Naturellement, certaines villes historiques, comme Rome par exemple, peuvent aussi contenir des sites archéologiques. Ces sites témoignent des civilisations qui se sont succédé, de leur architecture et de leur mode de vie, de leurs croyances et de leur organisation sociale.

La notion de site culturel, autrefois très limitée aux monuments religieux et à ceux liés au pouvoir politique, s'est élargie : ils comprennent désormais l'architecture quotidienne, celle des habitations, des ateliers et des boutiques. Les périodes reconnues comme dignes d'intérêt se sont aussi étendues aux XIXe et XXe siècles. C'est ainsi par exemple que les gares, les usines, les installations portuaires anciennes sont maintenant reconnues comme sites culturels portant témoignage non seulement de l'architecture mais aussi de la vie économique et sociale ainsi que de l'histoire des techniques.

C'est pourquoi, comme les sites archéologiques, tous les sites doivent absolument être protégés comme legs pour les générations futures.





LES VILLES HISTORIQUES

Les constructions incontrôlées, la spéculation foncière, l'engorgement des villes dû notamment à un exode rural massif ont provoqué des désastres écologiques, esthétiques et culturels qui touchent le cœur même des villes historiques.

L'avenir des villes historiques doit être ancré dans l'identité et les caractères propres à chacune d'entre elles de manière à préserver ce que l'on peut appeler le "paysage urbain". C'est pourquoi les politiques urbaines doivent prendre en compte cette identité et donc "l'héritage urbain" des villes. Ce patrimoine accumulé au fil de leur évolution – l'histoire des différents bâtiments, rues, quartiers et de leurs habitants – doit être compris comme étant la force et le fondement du développement durable des villes historiques et de leur avenir.

Les constructions incontrôlées, la spéculation foncière, l'engorgement des villes dû notamment à un exode rural massif ou, au contraire, les aménagements excessifs pour les touristes ont provoqué des désastres écologiques, esthétiques et culturels qui touchent le cœur même des villes historiques. Harmoniser les nouveaux besoins sociaux et économiques des habitants à la forme urbaine initiale sans, toutefois, en compromettre l'authenticité et l'identité, est aujourd'hui un défi majeur.

Considérant le rôle particulier et primordial de la culture dans la qualité de la vie, des stratégies sont à développer pour préserver le caractère du centre historique des villes et le promouvoir comme un espace de rencontres et d'échanges. L'objectif est, en effet, de donner à la ville une identité culturelle fondée sur son histoire, son architecture, sa pluralité et sa diversité. Ainsi la mise en valeur

du patrimoine historique des villes pourra-t-elle être considérée comme un vecteur de développement durable.

Pour ce faire, il convient de se concentrer sur la formation et le renforcement des compétences des autorités locales dans la gestion des caractères culturels de toute ville pour élargir les processus de décentralisation. La participation active des autorités locales et de la société civile dans la gestion des changements, à travers une démarche participative soulignant les principes de bonne "gouvernance", de transparence et de responsabilité font partie de ce processus. Des partenariats sont nécessaires pour résoudre les problèmes qui résultent des conflits entre conservation et développement et élaborer des stratégies, politiques et actions appropriées pour diminuer les menaces. Ils permettront, en outre, de répondre aux besoins de formation aux techniques de conservation, à la documentation et à la cartographie du patrimoine. Par ailleurs, il est nécessaire de favoriser la mise en place de politiques et de plans de conservation, par des conseils juridiques, des programmes d'habitat social dans les centres historiques, de transport et de mobilité urbaine et des conseils sur les différentes activités économiques compatibles avec la préservation du patrimoine.





Les paysages culturels sont les témoignages du génie créateur de l'être humain, du développement technique, économique et social, de l'imagination et de la vitalité spirituelle de l'humanité.

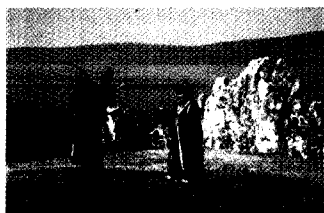


LES PAYSAGES CULTURELS

Par leur action de domestication et d'exploitation de l'environnement naturel, en particulier à travers les pratiques agro-pastorales, les êtres humains ont contribué à dessiner de nouveaux paysages que l'on qualifie de "paysages culturels". Certains d'entre eux ont été créés intentionnellement pour des raisons esthétiques, comme les jardins et les parcs, souvent conçus pour accompagner des ensembles monumentaux. D'autres, à fonction plus "utilitaire", comme les aires cultivées par exemple, possèdent parfois aussi une grande valeur esthétique. Certains paysages, également considérés comme des paysages culturels, le sont plus par la force des phénomènes religieux, artistiques ou culturels auxquels ils sont associés que par des traces tangibles d'une intervention humaine, qui peut être insignifiante ou même inexistante. D'autres encore — montagnes, lacs, falaises ou forêts — sont dotés par les êtres humains d'une signification religieuse ou spirituelle particulière, et reflètent leur conception des relations de l'humanité avec la nature et les dieux.

Les paysages culturels sont les témoignages du génie créateur de l'être humain, du développement technique, économique et social, de l'imagination et de la vitalité spirituelle de l'humanité. Leur extraordinaire variété est représentative de la richesse culturelle des sociétés humaines. Ils représentent les influences réciproques entre l'humanité et tout le reste de la nature. C'est pourquoi il nous faut les respecter, et veiller à leur conservation.





LES SITES NATURELS SACRÉS

Depuis le début de l'histoire de l'humanité, la plupart des peuples s'accordent à voir les sommets montagneux et les forêts comme des lieux de mystère et d'élévation spirituelle, séjours des dieux et des esprits.

Dans la plupart des cas, ces sites ne recèlent pas de traces culturelles tangibles. Un site sacré peut être de nature purement symbolique en chargeant d'une forte signification religieuse ou spirituelle toutes sortes d'éléments naturels remarquables : pierres, falaises ou montagnes, arbres ou forêts, sources, lacs ou cours d'eau.

Ces lieux sont généralement le support de pratiques religieuses, méditatives, contemplatives ou bien encore commémoratives. Du fait de son caractère métaphysique, le site jouit d'un emplacement privilégié par rapport aux autres lieux fonctionnels de la communauté.

Parmi ces sites, nombreuses sont les montagnes et les forêts. Depuis le début de l'histoire de l'humanité, la plupart des peuples s'accordent à voir les sommets montagneux et les forêts comme des lieux de mystère et d'élévation spirituelle, séjours des dieux et des esprits. Leur vue invite en effet à la pratique religieuse, à la contemplation et à la quiétude. Des restes de rituels sacrificiels peuvent encore être découverts aux sommets des plus hauts ou des plus sauvages d'entre eux. Partout dans le monde, les montagnes demeurent des lieux d'inspiration pour les pèlerinages religieux et culturels.





Le droit de la mer reconnaît un régime spécial pour les objets archéologiques et historiques qui doivent être conservés et étudiés dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

LE PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

Des objets et sites importants du patrimoine culturel peuvent être trouvés sous l'eau. Le droit de la mer reconnaît un régime spécial pour les objets archéologiques et historiques qui doivent être conservés et étudiés dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Les épaves historiques comme les navires, aéronefs ou autres véhicules avec leur cargaison représentent la plus grande partie du patrimoine culturel subaquatique, mais il est également constitué de toutes les traces d'existence humaine telles que les cités englouties, les villages lacustres ainsi que les objets et restes humains qui y sont associés et, enfin, d'objets à caractère préhistorique comme les grottes sous-marines d'art rupestre, les témoignages laissés par d'anciennes civilisations, etc. Ce patrimoine se trouve dans les lagunes, les lacs, les cours d'eau, les eaux territoriales des États, sur le plateau continental et dans les profondeurs des océans. Il est à respecter : nous pouvons recueillir un trésor d'informations

parce qu'une épave est une "capsule-témoin" à l'intérieur de laquelle le temps s'est figé, ce qui facilite les datations et apporte de précieux renseignements sur les anciennes techniques de constructions navales, la vie à bord et les voies commerciales.

Aujourd'hui intensément pillé, endommagé par des fouilles effectuées au mépris des méthodes archéologiques reconnues par les professionnels, ou même par des activités qui le détériorent sans que l'on s'en rende même compte, comme la pêche ou la prise de "souvenirs" par des touristes-plongeurs, ce patrimoine commun peut être perdu à jamais pour les générations à venir. A l'image du patrimoine terrestre, une part significative de ce patrimoine est partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité et doit donc, au même titre, bénéficier d'une attention et d'une protection adéquates.





LES MUSÉES

Il est aujourd'hui impensable de détacher le musée – lieu de conservation, d'étude et de réflexion sur le patrimoine et la culture – des enjeux majeurs de notre temps. Pourtant, les musées n'ont pas toujours existé et leur création est plutôt récente dans l'histoire culturelle de l'humanité. Qu'est-ce qu'un musée aujourd'hui et à quoi sert-il ?

La définition du musée a pu varier au cours de ses deux siècles d'existence environ. Aujourd'hui il désigne " une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation". Longtemps associées au goût des pouvoirs aristocratiques européens, les collections d'objets sont présentes en fait dans la plupart des cultures humaines. Elles traduisent un rapport au passé qui privilégie les traces matérielles laissées par nos ancêtres, qui tend à les protéger et même, parfois, à les rendre essentielles au fonctionnement des

sociétés humaines. Complétées des témoignages monumentaux, elles constituent aujourd'hui la partie principale de ce que l'on désigne globalement par le terme de patrimoine culturel.

Le patrimoine muséographique est à la fois un acteur et un instrument de la mise en place du dialogue entre les nations et d'une vision commune sur le plan international dont l'objectif essentiel est le développement culturel. Ce développement est de nature et de forme très différentes selon les contextes historiques et culturels.

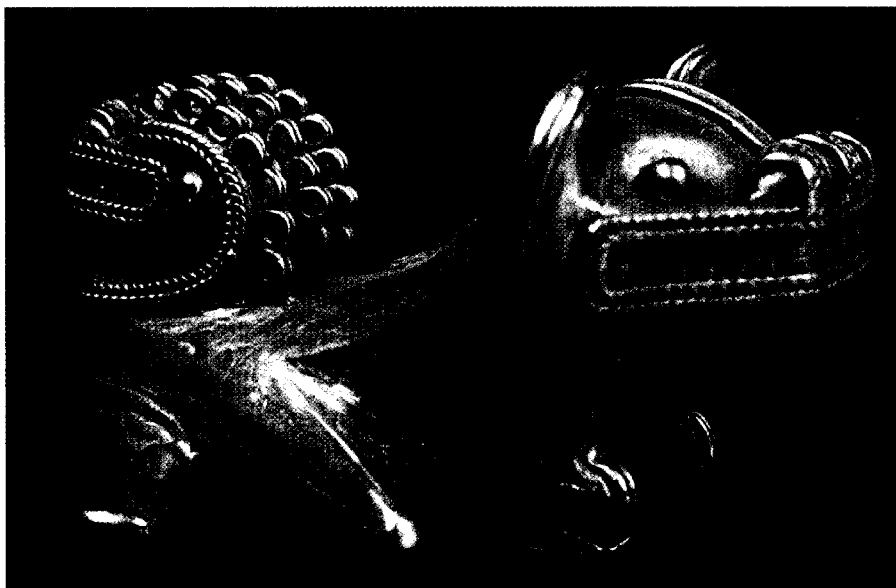
Le musée est tout d'abord l'instrument de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine dans son ensemble. Il en assure l'étude scientifique nécessaire à la compréhension et à la détermination du sens autant qu'à la propriété. En cela, le musée contribue à l'élaboration d'une éthique globale fondée sur des pratiques de conservation, de protection et de diffusion des valeurs du patrimoine culturel. La mission éducative du musée, quelle qu'en soit sa nature, est complémentaire de l'étude scientifique.

**Le musée est
tout d'abord
l'instrument de la
sauvegarde et de la
préservation du
patrimoine dans
son ensemble.**

Le musée est également le lieu où les interactions entre la culture et la nature sont exposées : de plus en plus nombreux sont les musées qui présentent les sciences, les sciences naturelles et les technologies.

Enfin, le musée est au service du développement endogène des communautés sociales dont il conserve les témoignages et dont il permet l'expression des aspirations culturelles. Résolument tournés vers leurs publics, les musées communautaires sont attentifs aux évolutions sociales et culturelles et ils permettent la présentation de notre identité et de notre diversité dans un monde en perpétuelle mutation.





La menace qui pèse sur ce patrimoine culturel est multiple : vol ou contrebande, détérioration par négligence, destruction par simple ignorance.

LE PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER

En plus des peintures et sculptures exposées dans les musées, il existe de nombreux autres objets du patrimoine culturel : bijoux anciens découverts sur les sites archéologiques, objets trouvés dans les sépultures, objets d'art sacré des temples et autres édifices religieux, pierres sculptées provenant de monuments historiques, œuvres d'art diverses anciennes ou conservées par les artistes eux-mêmes, ou mises sur le marché, ou encore appartenant à des collections privées. Ces différents objets et œuvres d'art sont présents dans les lieux de culte, dans des musées, dans les jardins et squares publics, ou bien enterrés : peintures et dessins, sculptures, gravures, manuscrits rares, ouvrages anciens, livres, sceaux et bagues, pièces de monnaie, textiles, broderies et tapis, meubles de grande qualité esthétique et technique, instruments de musique anciens, photographies, films, timbres, mais aussi fossiles. Tout ce patrimoine mérite notre attention et doit être sauvegardé car il est l'expression de la créativité et de l'esthétique passées et présentes.

La menace qui pèse sur ce patrimoine culturel est multiple : vol ou contrebande, détérioration par négligence, destruction par simple ignorance. Laissé dans un lieu non protégé, ce patrimoine peut être abîmé par le feu, l'eau, la pollution, les insectes, la sécheresse ou l'humidité. Il peut donc être détérioré ou définitivement perdu soit par indifférence, soit intentionnellement par vol ou pur vandalisme. De ce fait, des efforts spécifiques doivent être consentis pour le préserver, et le premier et le plus efficace de ses défenseurs est le public lui-même.





L'ARTISANAT

Fondés sur la transmission des traditions, les métiers artisanaux constituent un authentique patrimoine vivant puisque ces traditions se renouvellent avec chaque génération. L'artisan incarne un métier et un savoir-faire qui sont aussi sources de revenus, et peuvent participer au développement économique. Dans un mouvement continu, puisant ses racines dans le passé, il reproduit, mais, en un même geste, il produit ex novo et crée du nouveau. L'artisanat se situe ainsi au cœur d'un patrimoine culturel "constitué" et "en train de se constituer" ; il témoigne de la diversité des cultures du présent et devient un vecteur de pluralisme culturel pour l'avenir.

A travers la création d'objets dotés à la fois de sens esthétique et d'utilité pratique, l'artisanat permet à l'être humain de transformer et d'embellir son environnement.

Ainsi, tout geste utilitaire prend, par l'artisanat, un sens profond

et s'enracine dans les valeurs esthétiques et éthiques des peuples et des individus. Les objets les plus courants deviennent vecteurs de sens et dévoilent, au-delà de leur emploi quotidien, une interprétation originale de la vie. Il y a là, dans cette capacité de charger de sens et de beauté les actions utilitaires les plus simples de la vie quotidienne, l'un des traits distinctifs et l'une des richesses essentielles de l'humanité, qu'il est important de protéger et de sauvegarder.

Le maintien et le renforcement de l'artisanat, face aux risques d'uniformisation industrielle, impliquent l'instauration d'un dialogue fécond avec la modernité. Cela suppose une double action de formation des artisans aux tendances du marché et aux circuits de distribution et de promotion de la créativité et de l'innovation. C'est pourquoi il est important de favoriser la participation des artisans créateurs à des salons professionnels au niveau régional et international.

L'artisan incarne un métier et un savoir-faire qui sont sources de revenus, et peuvent participer au développement économique.





Le patrimoine sur support numérique original, qu'il s'agisse d'un journal en ligne, d'une page web ou d'une base de données en ligne, fait donc partie intégrante du patrimoine de l'humanité.

LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE ET NUMÉRIQUE

La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux. L'une des missions-clés de la bibliothèque publique est de développer le sens du patrimoine culturel et le goût des arts.

Le patrimoine documentaire déposé dans les bibliothèques et les archives représente une part essentielle de la mémoire collective et reflète la diversité des langues, des peuples et des cultures. Mais cette mémoire est fragile. Une part non négligeable du patrimoine documentaire mondial disparaît de manière " naturelle " : papier acidifié qui tombe en poussière, cuirs, parchemins, pellicules et bandes magnétiques agressés par la lumière, la chaleur, l'humidité ou la poussière.

Le premier et le plus urgent des besoins est donc d'assurer, par les moyens les mieux adaptés, la préservation du patrimoine documentaire d'intérêt

universel et d'encourager celle du patrimoine documentaire d'intérêt national et régional. Il est tout aussi important de favoriser l'accès de ce patrimoine au plus grand nombre, en faisant appel aux technologies les plus appropriées, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des pays où il se trouve physiquement. Des banques de textes, de sons et d'images de grande qualité pourraient être constituées et connectées aux réseaux locaux et mondiaux, tandis que des reproductions seraient réalisées sur toutes sortes de supports, tels que disques compacts, albums, livres, cartes postales, microfilms et autres. Les recettes résultant de la vente des produits dérivés seraient alors réinvesties dans les efforts de conservation de ce patrimoine documentaire.

On notera, par ailleurs, que, de plus en plus, les ressources culturelles et éducatives du monde entier sont produites, distribuées et consultées sous forme numérique et de moins en moins sur support papier. Le patrimoine sur support numé-

rique original, qu'il s'agisse d'un journal en ligne, d'une page web ou d'une base de données, fait donc partie intégrante du patrimoine de l'humanité. Néanmoins, l'information numérique risque d'être, d'un point de vue technique, rapidement obsolète ou de se dégrader. L'instabilité de l'Internet présente des risques supplémentaires pour le savoir accumulé en format HTML (Langage à balises hypertextes). La nécessité de préserver cette nouvelle forme de savoir indexé plaide pour la recherche d'un accord international sur les questions d'archivage, de préservation et de diffusion de ce patrimoine. Ces principes devraient viser à l'adaptation et à l'élargissement des mesures existantes en ce domaine, des procédures ainsi que des instruments légaux et des méthodes d'archivage.





**Pour les peuples du monde,
l'existence de films qui
apportent quelque chose de
plus, quelque chose de diffé-
rent, quelque chose d'ailleurs
ou d'ici, de ces chefs-d'œuvre
du cinéma dont la liste
s'enrichit constamment,
constitue l'un de moyens
d'expression les plus
appréciables de
la diversité culturelle.**

LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

Depuis un siècle déjà, le cinéma constitue, au-delà d'un support technique en évolution constante, une forme d'expression inédite de la pensée et de la sensibilité créatrices, un porteur de rêves et d'émotions, un outil de l'imaginaire mais aussi le témoin de moments, de lieux, de visions inscrites dans le temps et dans l'espace, et donc un prodigieux auxiliaire de la mémoire.

Le cinéma est un moyen de pénétrer la culture, la civilisation des autres. C'est un vecteur d'idées parfois négatives et destructrices, images de violence et de haine, mais aussi, en d'autres circonstances, capables de promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelles, la tolérance au cœur de l'humanité.

Pour les peuples du monde, l'existence de films qui apportent quelque chose de plus, quelque chose de différent, quelque chose d'ailleurs ou d'ici, de ces chefs-d'œuvre du cinéma dont la liste s'enrichit constamment, constitue l'un des moyens d'expression les plus appréciables de la diversité culturelle. Par ce canal passe aussi le souffle de la liberté. C'est pourquoi, documentaires ou fictions, pellicule ou vidéo, les films font à l'évidence partie du patrimoine de l'humanité dont la vocation est de s'accroître chaque jour, dans le respect du pluralisme.





LES TRADITIONS ORALES

Un défaut de transmission peut soudain faire disparaître à jamais une tradition séculaire.

La plupart des cultures humaines se sont développées et ont transmis de génération en génération leur corpus de savoirs et de valeurs exclusivement par la parole, se reposant sur la seule mémoire humaine. Avec l'avènement de l'écriture, mais aussi de nombre de techniques plus récentes telles que l'enregistrement audio et vidéo, beaucoup de cette connaissance s'est vue consignée sur un support matériel.

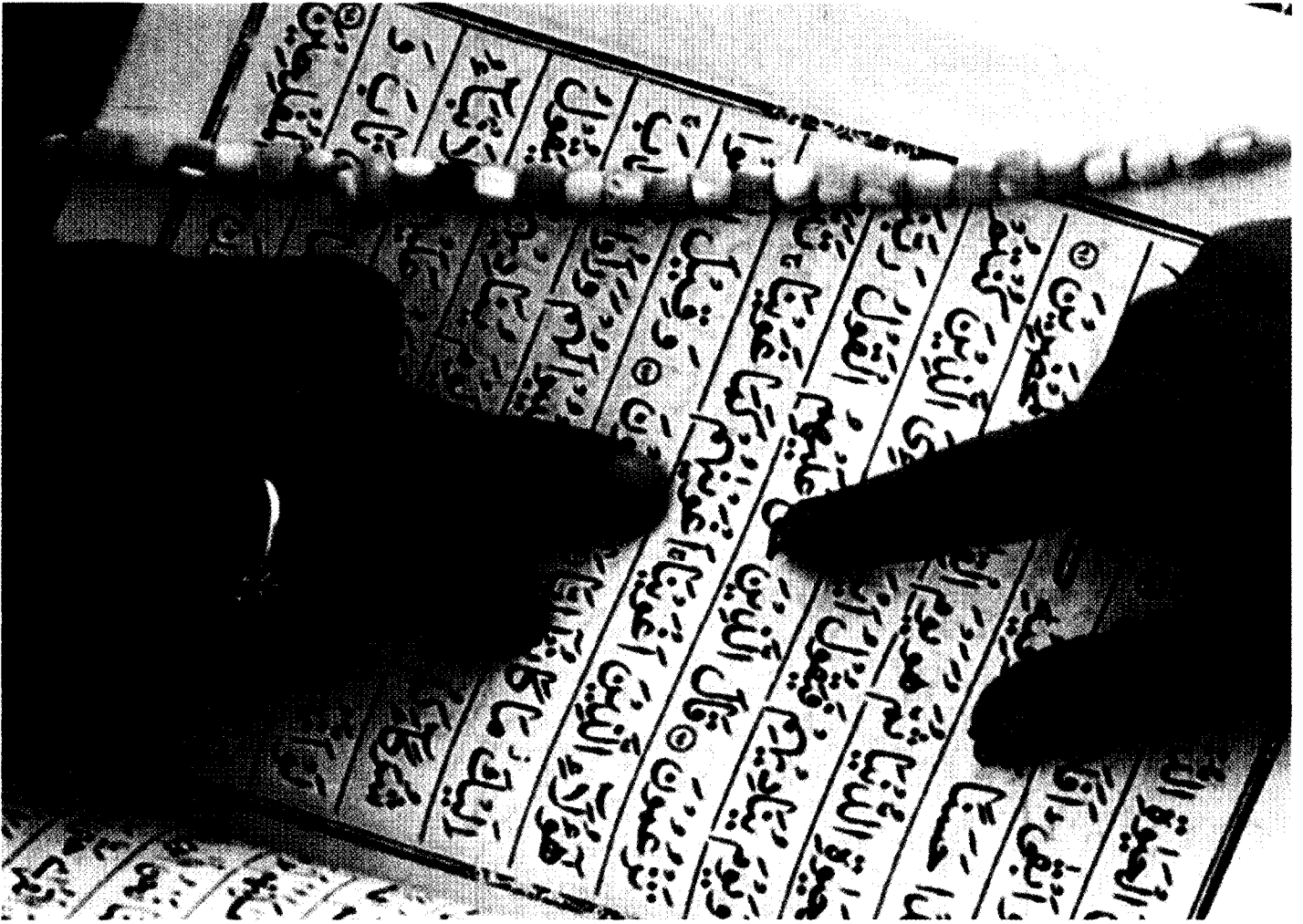
Pourtant, les traditions orales restent dans toutes les cultures de puissants vecteurs de transmission culturelle. Généalogies, épopées, rituels, coutumes, recettes et techniques sont bien souvent encore le seul fait d'une transmission orale.

L'une des caractéristiques de la tradition orale, et qui en fait toute sa richesse, est que

chaque acte de transmission est à la fois acte de restitution et de création, si bien qu'on a pu dire qu'il n'existe pas de " version originale " dans la tradition orale, mais une multiplicité de versions. Cette caractéristique lui confère également une grande fragilité, puisqu'un défaut de transmission peut soudain faire disparaître à jamais une tradition séculaire.

Dans certains cas, il est nécessaire, pour éviter leur extinction, de revitaliser les traditions orales. Grâce aux technologies modernes, il nous est aussi désormais possible d'étudier et de consigner nombre d'entre elles au fur et à mesure de leur évolution. Mais rien ne saura remplacer la valeur de leur transmission créative. Il est donc très important de veiller à maintenir vivantes les traditions orales, pour garantir tout à la fois la richesse des cultures et leur diversité.





LES LANGUES

Quand une langue disparaît, c'est tout un ensemble culturel de savoirs et de conceptions, qui a souvent évolué depuis des siècles, si ce n'est des millénaires, qui disparaît.

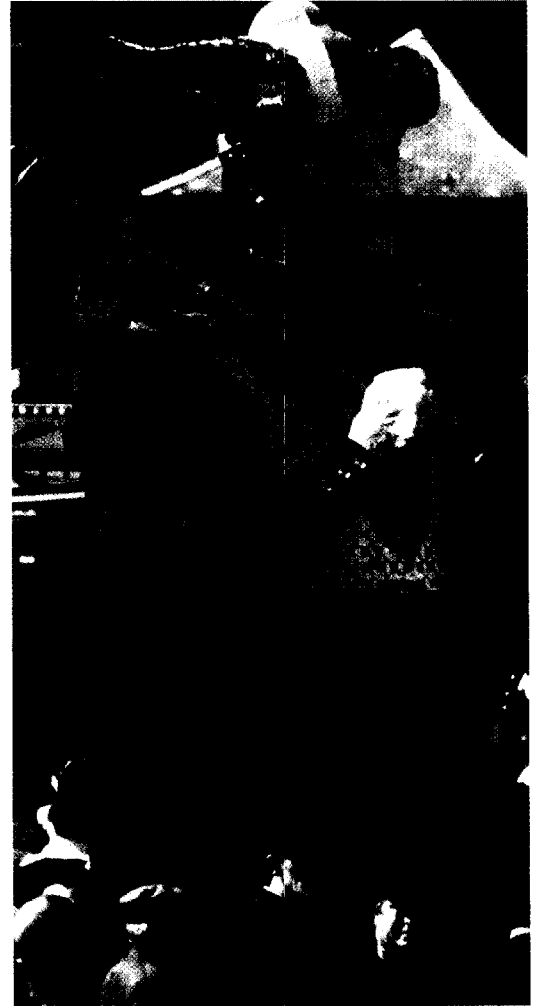
Chaque langue est le reflet d'une conception unique du monde, avec ses systèmes de valeurs, sa philosophie, ses traits culturels distinctifs. En tant que vecteurs de traditions et savoirs traditionnels, elles sont essentielles à la cohérence, à l'épanouissement et au renforcement de l'identité culturelle. Elles constituent une part essentielle du patrimoine immatériel.

Les langues sont des processus dynamiques. Elles répondent en permanence à un environnement en mutation, intégrant chaque fois de nouveaux sens. Néanmoins, comme elles prennent corps dans la vie d'une communauté, leur survie dépend souvent de l'importance que la communauté donne à leur vitalité et à leur transmission.

Quand une langue disparaît, c'est tout un ensemble culturel de savoirs et de conceptions, qui a souvent évolué depuis des siècles, si ce n'est des millénaires, qui disparaît.

Une politique linguistique qui favorise la pratique et la transmission de langues même peu parlées, permet de maintenir la richesse linguistique mondiale et participe à la préservation de la diversité culturelle. Une éducation plurilingue précoce peut par ailleurs aider chaque individu à être le maillon de la transmission de ses traditions culturelles tout autant qu'un interlocuteur apte à communiquer avec le reste du monde.





LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Partout dans le monde, et sous des formes très diverses, des événements festifs scandent le calendrier culturel, agricole et la vie sociale des communautés. Ils incluent les festivals, les carnivals, les cérémonies, les rituels, les célébrations qui, à l'image des naissances, des mariages ou des cérémonies funéraires, représentent des événements religieux et culturels parmi les plus significatifs du cycle de la vie.

Ces événements, de par leur diversité même, recouvrent des aspects et des formes de patrimoine culturel immatériel très variés. Très souvent, ils constituent un espace permettant à une communauté spécifique ou à une société dans son ensemble, d'exprimer des valeurs et des traditions partagées. On citera par exemple les arts de la scène (musique, danse, chant) et les traditions orales. Les objets matériels et les accessoires, quant à eux, qui contribuent à la fête,

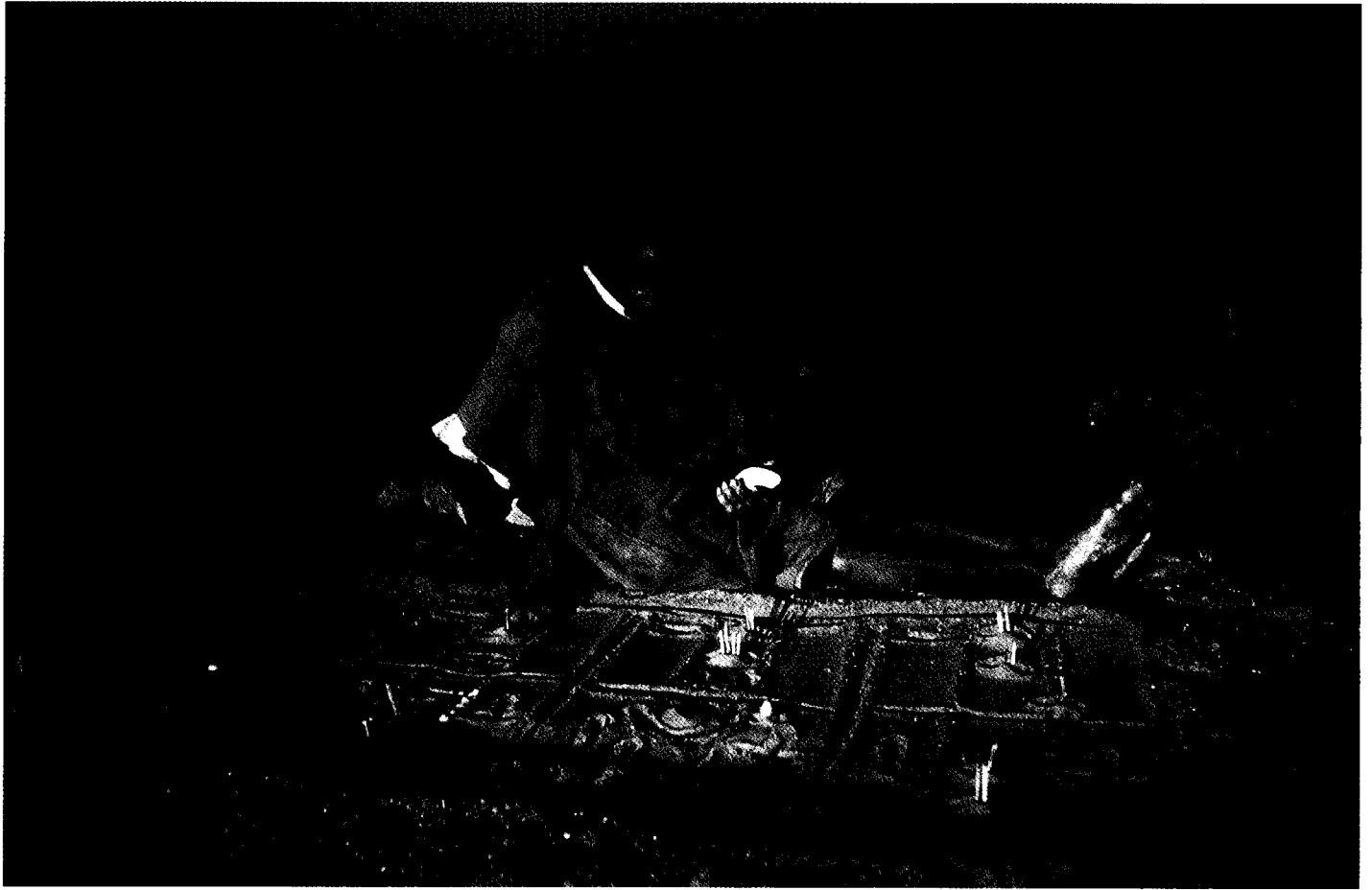
constituent les supports d'un savoir-faire culturel qui est requis par exemple dans la confection traditionnelle d'un vêtement ou d'un masque, telle qu'une robe de rituel à l'occasion d'une cérémonie religieuse.

Ayant un lien historique intime avec le lieu où ils se déroulent, la plupart des événements festifs – qui sont d'inspiration religieuse ou séculière, ou les deux à la fois – puisent leurs racines dans des traditions culturelles très anciennes.

Les événements festifs incarnent des expressions riches et plurielles du patrimoine culturel immatériel et matériel. En tant qu'expressions de l'identité culturelle, ils jouent un rôle essentiel au sein des sociétés : d'une part, par les valeurs collectives et les croyances qu'ils véhiculent, et d'autre part, par la pluralité de leurs manifestations. De ce fait, ils doivent faire l'objet de mesures de sauvegarde et de promotion.

Les événements festifs incarnent des expressions riches et plurielles du patrimoine culturel immatériel et matériel.





LES RITES ET LES CROYANCES

Le rite est communication et expression d'un ordre social qui rythme la vie des individus et des communautés : rites de passage, rites liés aux saisons, rites ponctuant les étapes de la vie de la naissance à la mort porteur de sens existentiel et social.

Le mot signifiant rite dans les langues indo-européennes trouve sa racine dans le sanscrit et désigne la participation de l'individu à un ordre autant terrestre que cosmique, un ordre qui maintiendrait la cohésion des êtres et leur lien avec le sacré. Il est la reproduction d'un modèle de transcendance, d'un système codifié ayant une signification existentielle, porteur de cohésion sociale et de fraternité. Ainsi, les rites dans toutes les traditions spirituelles ont un caractère répétitif et collectif, propres à assurer l'efficacité.

Le rite est communication et expression d'un ordre social qui rythme la vie des individus et des communautés : rites de passage, rites liés aux saisons, rites ponctuant les étapes de la vie de la naissance à la mort, porteurs de sens existentiel et social. Le rite réitère par exemple dans le présent les faits et gestes d'un dieu, d'un héros mythique, d'un maître spirituel, d'un ancêtre.

La répétition rituelle, les liturgies, les prières ont pour fonction, à une échelle réduite, de dénouer un drame cosmogonique et de permettre la régénération, le renouvellement, le ressourcement. Le chaos des origines est en quelque sorte " domestiqué " par les rites qui ont presque tous une dimension sacrificielle et expiatoire, à l'intérieur d'une enceinte sacrée.





LA MUSIQUE ET LE CHANT

La pratique musicale implique toujours une certaine réinterprétation des valeurs et des savoirs musicaux traditionnels.

En tant que patrimoine culturel, la musique et le chant, avec leurs pratiques et performances respectives, sont essentiels à la construction symbolique de l'histoire et de l'expérience sociale d'une communauté, dans la mesure où il y est fait toujours référence au passé et au présent. Les traditions musicales – tout comme d'ailleurs les styles " modernes " qui peut-être un jour feront partie du patrimoine musical – qui comprennent notamment les musiques folkloriques et populaires, savantes et sacrées font aussi partie de l'expression des rapports politiques et économiques ainsi que des processus mentaux en œuvre dans la vie quotidienne.

L'universalité de la musique est évidente : chansons d'amour, berceuses, chants liturgiques, épopées, lamentations, chansons de protestation et chansons valorisant ou non le travail. La musique est étroitement liée à la poésie, à la littérature, à la langue, au théâtre ainsi qu'au cinéma. La musique, le chant et la danse servent également de support à la méditation et à la transe, ainsi qu'à certaines pratiques utilisées pour guérir les vivants ou entrer en communication avec les morts.

La pratique musicale implique toujours une certaine réinterprétation des valeurs et des savoirs musicaux traditionnels. Ainsi les formes anciennes renouvées permettent-elles à chaque société de réagir et de s'adapter aux contraintes, aux contradictions et aux réalités d'un monde en évolution. Ces changements s'expriment souvent à travers la création de nouveaux styles acculturés.

La musique et le chant ne sont pas des pratiques isolées, mais des expressions symboliques de valeurs communément partagées, tout particulièrement en termes d'esthétique, de croyance et de créativité. La musique et le chant réordonnent la culture mais sont tout aussi ordonnés par elle. Ils contribuent en effet à promouvoir la préservation des particularités culturelles traditionnelles d'une région ou d'une population, permettant à chacun de reconnaître et de maintenir son patrimoine culturel.





LES ARTS DU SPECTACLE

Les arts du spectacle, dans leurs manifestations variées, incarnent souvent un savoir historique, un riche symbolisme et des valeurs sociales.

Les arts du spectacle sont des expressions symboliques de valeurs culturelles partagées, en particulier en termes d'esthétique, de croyance et de créativité. Ils jouent un rôle important lors de nombreuses occasions de la vie sociale et rituelle. Intervenant souvent à des dates particulières du calendrier culturel, à des moments charnières du cycle de la vie d'une communauté comme la célébration d'une naissance, d'un mariage, ou une cérémonie religieuse, ils sont au centre de nombreux événements sociaux populaires.

Les arts du spectacle traditionnels et contemporains constituent un patrimoine immatériel fragile, dans le sens où ils sont très évolutifs et intègrent volontiers des influences culturelles multiples. Ils sont d'ailleurs un moyen très adapté pour refléter les transformations

culturelles en cours, et stimuler de nouvelles formes de créativité.

Les arts du spectacle, dans leurs manifestations variées, incarnent souvent un savoir historique, un riche symbolisme et des valeurs sociales. En tant que patrimoine immatériel vivant, cependant, ils sont souvent particulièrement vulnérables aux impacts les plus négatifs de la mondialisation, qui modifie les styles de vie et, ce faisant, fragilise le contexte dans lequel ces traditions sont pratiquées et maintenues. Il est donc de toute première importance que les détenteurs de ces savoirs, compétences et techniques nécessaires à la transmission de ces arts soient reconnus et soutenus pour qu'ils continuent à perpétuer leurs traditions dans leurs propres contextes culturels.





Aujourd'hui la médecine traditionnelle est reconnue, et un intérêt international grandissant est apporté aux produits relevant de ce savoir et de ses pratiques.

LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

La médecine traditionnelle comprend diverses pratiques, approches, connaissances et croyances qui intègrent des remèdes préparés à partir de plantes, d'animaux et/ou de minéraux, mais aussi des traitements de type spirituel, des techniques manuelles ou psychologiques : massages, méditation, acupuncture... Cela inclut également les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le savoir et les pratiques médicales traditionnels sont intrinsèquement liés, dans la plupart des sociétés, à d'autres domaines et traditions. Par exemple, en puisant dans les ressources végétales, animales ou minérales, la médecine traditionnelle exprime des croyances

culturelles plus larges ainsi qu'un savoir de l'environnement naturel où vit une communauté. Ainsi joue-t-elle souvent un rôle significatif dans différents domaines connexes de la vie, comme les rites et les cérémonies.

Le savoir médical traditionnel est transmis dans de nombreuses communautés existant dans le monde via la tradition orale.

Aujourd'hui la médecine traditionnelle est reconnue, et un intérêt international grandissant est apporté aux produits relevant de ce savoir et de ses pratiques. Et beaucoup, parmi les communautés détentrices de ce savoir traditionnel, poursuivent leurs traditions en ce domaine.





LA LITTÉRATURE

La littérature offre une vision et une réflexion, esthétiquement structurées, sur la vie, le monde, les choses. Elle constitue donc une voie d'accès principale à la connaissance des valeurs, du sens esthétique et de l'imaginaire de chaque culture.

La littérature offre une vision et une réflexion, esthétiquement structurées, sur la vie, le monde, les choses. Elle constitue donc une voie d'accès principale à la connaissance des valeurs, du sens esthétique et de l'imaginaire de chaque culture. Elle permet de retrouver chez l'autre ce mélange d'identification et de différences qui singularise autant qu'il enrichit l'humanité. Et puisque la reconnaissance et la connaissance de l'autre sont les piliers du dialogue, la littérature constitue un domaine stratégique pour la construction des défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

Étant une création de l'esprit, la littérature n'est pas nécessairement reproduite sur un support tangible. La littérature orale est en effet encore extrêmement importante dans toute les sociétés traditionnelles à travers le monde, sur tous les continents ; indépendante de tout support technique, elle s'appuie uniquement sur la voix, l'inventivité et la mémoire humaines. Communément liée au livre, elle

représente également, à l'époque de la reproductibilité technique infinie de l'œuvre d'art, un secteur d'activité économique international où se relaie une communauté allant de l'auteur au lecteur via l'éditeur.

Capable d'exister par la seule voix ou grâce aux supports les plus divers de l'écriture, la littérature fait preuve d'une extrême adaptabilité et diversité dans le temps et l'espace. Elle reste cependant enfermée dans les frontières linguistiques où elle naît, ne parvenant que trop rarement au rang de patrimoine universel tant l'apport inestimable des traducteurs, artisans et diffuseurs de cette richesse reste méconnu.





LES TRADITIONS CULINAIRES

La transformation et la cuisson des aliments aux fins d'alimentation figurent parmi les traits distinctifs de l'être humain. Si l'acte alimentaire est en effet commun à toutes les espèces vivantes, l'acte culinaire, en revanche, c'est-à-dire la transformation et la combinaison de plusieurs aliments entre eux, reste spécifique à l'humanité, et constitue un facteur important de sa socialisation.

La diversité des pratiques culinaires à travers les époques et les ensembles culturels est tout à fait remarquable. Les facteurs environnementaux et techniques peuvent en partie l'expliquer. Mais ils ne sont pas les seuls. Ainsi, dans des régions de même zone climatique, et dans lesquels on peut trouver les mêmes variétés végétales et animales, les traditions culinaires, voire ce qui est considéré comme "comestible", pourra être l'objet de variations importantes. Car la pratique culinaire est une pratique hautement symbolique. Elle reflète à elle seule l'ensemble des valeurs portées par la société qu'elle "alimente" : continuités et ruptures qui affectent l'ordre social et culturel y laissent des traces, de même que rapports entre les sexes et les générations, hiérarchisation sociale, représentation rituelle, conception de la santé et de la maladie...

Si l'acte alimentaire est en effet commun à toutes les espèces vivantes, l'acte culinaire, en revanche, c'est-à-dire la transformation et la combinaison de plusieurs aliments entre eux, reste spécifique à l'humanité, et constitue un facteur important de sa socialisation.

C'est parce que l'identité culturelle se dit aussi en termes de cuisine qu'il faut connaître, comprendre et préserver les traditions culinaires. Miroir des sociétés humaines, mais aussi de leur histoire et de leurs interactions réciproques, elles forment un des aspects fondamentaux du patrimoine immatériel.





LES SPORTS ET JEUX TRADITIONNELS

Les sports et jeux ont toujours joué un rôle social important dans les sociétés humaines. A l'origine très liés à des rituels magiques et religieux, ils se sont peu à peu émancipés, tout en restant très ritualisés. Jeux d'adresse, de hasard, mais aussi expressions corporelles, démonstration de force ou d'intelligence, ils expriment parfois une forme de remise en cause des normes dominantes, ou une mise en scène dédramatisée de rapports de forces à l'œuvre dans la société. Dans les jeux, la communauté exprime son interprétation de la vie et du monde. Rapports entre les sexes, entre les générations, valorisation de l'individu ou du groupe, de la force physique ou de l'esprit, conception de la nature, de l'univers, de la vie, de la mort, beaucoup se donne à voir dans les jeux et les sports pratiqués par une société.

Les sports contemporains ignorent souvent les origines de leur existence. Ainsi, nombre de jeux de ballon (football, rugby) étaient déjà pratiqués dans certaines sociétés traditionnelles, où la balle représentait le soleil qu'on porte d'un village à l'autre pour favoriser les récoltes. Certaines épreuves d'endurance, ancêtres du marathon, étaient au départ des quêtes

Pour mieux se comprendre, et pour mieux comprendre les autres, il est très important de connaître, préserver et encourager les jeux et sports traditionnels, part inestimable du patrimoine culturel de l'humanité.

spirituelles, qui s'effectuaient par des marches très éprouvantes vers divers sites sacrés. Sous l'effet de la modernité, nombre de ces rituels se sont désacralisés et se sont transformés vers des objectifs de compétition.

Pour mieux se comprendre, et pour mieux comprendre les autres, il est très important de connaître, préserver et encourager les jeux et sports traditionnels, part inestimable du patrimoine culturel de l'humanité. On pourra ainsi souvent découvrir que la tradition n'est pas toujours évacuée, et qu'elle perdure, sous des formes synchrétiques, dans les sports pratiqués aujourd'hui.



-
1. KEY ELEMENTS
ÉLÉMENTS-CLÉS
 2. CULTURAL HERITAGE: RICHES AND DIVERSITY
LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ
 3. UNESCO'S ACTION
L'ACTION DE L'UNESCO
 4. ACTING TOGETHER
AGIR ENSEMBLE
 5. THE ACTORS
LES ACTEURS
 6. EVENTS
ÉVÉNEMENTS

L'ACTION DE L'UNESCO

L'UNESCO depuis plus de cinquante ans est pleinement engagée dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel. Son action présente traduit une volonté d'être prospective, de fournir les outils et les stratégies nécessaires à la compréhension et à l'explicitation du rôle du patrimoine culturel et, par là même, de donner une dimension plus humaine à la mondialisation en responsabilisant les acteurs.

Dans ce défi considérable, des repères se dessinent marquant les principaux domaines dans lesquels l'UNESCO intervient. Son action normative et son action de sauvegarde, terrains naturels d'intervention, se doublent aujourd'hui d'un engagement pour le dialogue et pour le développement.

Cet engagement, à la fois éthique et opérationnel, est la marque de son mandat unique au niveau international. L'engagement éthique est celui du dialogue entre les cultures et les civilisations afin que le patrimoine culturel devienne un instrument de réconciliation et de rapprochement. L'engagement opérationnel, fort des acquis de l'UNESCO en matière de sauvegarde, de conservation et de protection du patrimoine, est celui du développement sous ses formes culturelles, économiques et sociales.

Son action présente traduit une volonté de donner une dimension plus humaine à la mondialisation en responsabilisant les acteurs.





L'UNESCO ET LE PATRIMOINE CULTUREL

|| L'action de l'Unesco

Vouée à combattre la guerre "dans l'esprit des hommes", l'UNESCO a aussi pour mission de conserver et protéger le patrimoine culturel que son Acte constitutif proclame déjà "universel"¹. Il est ce que nous avons le droit d'hériter de nos prédécesseurs mais aussi le devoir de transmettre aux futures générations. Cela suppose que des formes visibles de la culture, monuments, livres, œuvres d'art sont si précieuses que la responsabilité de leur sauvegarde incombe à tous les peuples. Leur importance du point de vue de l'histoire de l'art ou de la science justifie une obligation internationale de solidarité. Au moment de la création de l'UNESCO, juste après la Seconde Guerre mondiale, cette conviction est renforcée par le sentiment que la barbarie a failli triompher et la culture disparaître. Puis, avec l'accession de nouvelles nations à l'indépendance, émerge une nouvelle notion : le patrimoine culturel, surtout envisagé en ces débuts sous la forme canonique du chef-d'œuvre, voire du monument, reflète la continuité et l'identité d'un peuple. Enfin, une troisième évidence s'impose vite : la modernité industrielle met en péril ce patrimoine, de la même façon qu'elle menace l'environnement.

Dans cette perspective, l'UNESCO, première organisation culturelle internationale, agit au moyen des normes juridiques², des actions concrètes de solidarité, mais aussi par une réflexion de fond. Les premières notions de patrimoine, d'universalité ou de danger en sortiront modifiées.

Les menaces : guerres et trafics

Le risque le plus évident est la destruction du patrimoine du fait de la guerre. Dès 1954, l'UNESCO adopte une Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dite Convention de la Haye. À ce jour, elle compte 102 États membres qui en acceptent les obligations. Elles sont d'abord négatives : ces États s'engagent à renoncer à la destruction, au pillage ou à l'utilisation dangereuse de biens culturels, meubles et immeubles "présentant une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples", et à les empêcher. Il s'agit aussi bien de sites architecturaux ou archéologiques que de collections et musées... La Convention comporte également des mesures positives et préventives : inventaires, signalisation des biens importants, établissement de refuges jouissant d'une protection spéciale. Elle contient des dispositions répondant à des cas spécifiques : transport ou prise des biens culturels, conflits non internationaux. Son premier protocole traite du risque d'exportation des biens culturels hors de territoires occupés. Un second protocole, qui date de 1999, prévoit une immunité pour le "patrimoine culturel qui revêt la plus haute importance pour l'humanité". Elle est organisée de façon la plus large, par exemple par l'établissement de sanctions pénales dans les législations nationales.

Durant le quasi demi-siècle suivant, l'UNESCO eut, hélas, de multiples occasions d'intervenir, que ce soit dans le cadre de la Convention ou dans celui de son mandat général. Parfois, l'Organisation joua surtout de son autorité morale auprès des parties aux conflits, parfois elle intervint plus concrètement en coordonnant des actions de coopération : assistance scientifique, des mesures pour atténuer ou réparer les ravages des conflits. Progressivement, émergea ainsi la notion d'un patrimoine en situation «d'après conflit» qui traduit une conscience croissante de la solidarité internationale dans de pareilles situations d'urgence.

**L'UNESCO,
première
organisation
culturelle
internationale,
agit au moyen
des normes
juridiques, des
actions
concrètes de
solidarité, mais
aussi par une
réflexion de
fond. Les
premières
notions de
patrimoine,
d'universalité
ou de danger
en sortiront
modifiées.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



En 1970, une nouvelle *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites* des biens culturels répondit à d'autres urgences : les vols augmentent aussi bien dans les musées que sur les sites, surtout, dans les pays du Sud, pendant qu'au Nord les collectionneurs privés, parfois les institutions officielles, se voient proposer de plus en plus d'œuvres passées en fraude ou d'origine inavouable. La Convention, à laquelle 92 États sont aujourd'hui parties, prévoit des mesures purement juridiques (législations nationales, inventaires, lutte contre les fouilles clandestines, règles de vigilance pour les musées acheteurs, procédures de saisie et de restitution des biens volés ou importés illégalement, sanctions pénales...). Ces normes sont complétées par une organisation de la solidarité sous forme de formation et d'information, d'assistance scientifique et par la coopération entre États. De la prévention par des inventaires ou des systèmes de certificats d'exportation jusqu'aux procédures de restitution, la Convention balaie un vaste champ.

Dans la même perspective, l'UNESCO crée en 1980 un *Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale*. Il joue un rôle consultatif et encourage des négociations bilatérales pour le retour au pays d'origine d'œuvres particulièrement significatives. Il favorise la constitution de collections représentatives.

De façon plus générale, l'UNESCO aide des États à préparer leur législation ou à former des spécialistes en coopération notamment avec l'ICOMOS, l'ICOM ou Interpol. Elle diffuse à l'échelle internationale des listes d'œuvres volées et aide à la coordination des bases de données.

L'Organisation a joué un rôle moteur dans l'adoption de la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* (1995) qui vise à l'unification rationnelle du droit privé dans les pays concernés. L'UNESCO est également à l'origine d'un code déontologique pour les négociants en œuvres d'art, texte qui doit aider les acheteurs de bonne foi à ne pas encourager involontairement ce trafic. Enfin, depuis 1999 un *Fonds international pour le retour et la restitution des biens culturels* soutient l'action des États membres qui luttent contre le trafic illicite.

La solidarité : campagnes internationales et patrimoine culturel

Si, dans l'esprit du public, le nom de l'UNESCO est indissociable de l'idée de préservation du patrimoine, le mérite en revient historiquement aux *campagnes internationales*, à commencer par la première : celle des monuments de Nubie, avec le spectaculaire déplacement des temples d'Abou Simbel. Commencée en 1960, achevée en 1980, cette campagne soutenue par les plus grands noms de la culture offrit l'exemple inédit d'une mobilisation sans frontières. Puis ce furent d'autres emblèmes incontestés du patrimoine culturel : Venise en 1966, Borobudur en 1972 et, la même année, le site archéologique de Carthage en Tunisie (une campagne qui durera vingt ans). Bientôt, en 1974, c'est Mohenjodaro au Pakistan. On compte jusqu'à aujourd'hui 26 campagnes. Outre l'aspect financier³ et l'impact sur l'opinion publique, ces sauvetages prennent une valeur symbolique ; ils aident l'UNESCO à acquérir un rôle moteur pour d'autres initiatives en faveur du patrimoine.

L'action menée dans le cadre des campagnes est complétée par de nombreux *projets opérationnels* souvent financés par des fonds extra-budgétaires. Cela va de la préservation des palais royaux d'Abomey, au Bénin, aux sites du Kharakorum en Mongolie et à un musée national à Tripoli en



Libye entre autres. Parfois les interventions ont lieu dans un contexte d'urgence, voire de guerre. Que ce soit pour les temples d'Angkor Vat, pour des institutions éducatives de Palestine, pour le patrimoine de Jérusalem commun aux trois monothéismes, pour reconstruire le vieux pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine qui possède une forte valeur symbolique ou un musée au Timor oriental, ou, récemment, pour la reconstruction du musée de Kaboul, chaque fois l'UNESCO propose son assistance. Elle prend la forme d'expertise, de formation, ou de moyens concrets. Dans ce cadre, l'Organisation gère des fonds spécifiques d'origine extérieure et qui peuvent s'élever à des millions de dollars comme c'est le cas pour Angkor et Jérusalem entre autres.

Une troisième convention, sans doute la plus célèbre, a fourni un cadre général à l'action en faveur des sites, naturels et culturels les plus remarquables. La *Convention du patrimoine mondial* de 1972 est connue surtout par la Liste du patrimoine mondial, qui s'accroît chaque année. En 2002, elle regroupe 721 sites (dont 544 culturels, 144 naturels, 23 dits mixtes, situés sur le territoire de 124 des 167 États parties). Cette liste est parfois interprétée comme une énumération des merveilles du monde et chaque nouvelle inscription est considérée comme une reconnaissance internationale, source de fierté pour le pays qui en bénéficie.

Cela ne recouvre qu'un aspect de la Convention et du travail du Comité intergouvernemental qui en assure la mise en œuvre. Il faut d'abord rappeler que l'inscription sur la Liste, à la demande de l'État concerné, ouvre droit à une solidarité concrète, financée par un Fonds du patrimoine mondial. Comme pour toute l'action de l'UNESCO en faveur du patrimoine, la coopération destinée à la préservation des sites appelle des compléments. Ce sont des projets éducatifs, de formation de spécialistes et tout ce qui favorise une prise de conscience mondiale de l'importance de ce patrimoine. L'établissement d'une Liste du patrimoine mondial en péril, qui compte aujourd'hui 31 sites, traduit le souci de parer aux dangers les plus pressants par une assistance concrète, de l'expertise, et la promotion de mesures législatives.

Une autre caractéristique de la Convention a été de refléter, peut-être de devancer, une évolution de la notion de patrimoine. Dès 1972, à la veille de la première prise de conscience écologique planétaire, le rapprochement qu'elle opérait entre patrimoine naturel et culturel était déjà significatif. Il supposait que ces sites avaient une commune valeur (esthétique, culturelle, scientifique...), donc une signification et une rareté qui les rendaient précieux à tous les êtres humains de toutes les nations, à mesure de leur égale fragilité face aux périls de la vie moderne.

La question se révéla vite plus complexe. Une première interrogation porte sur les interactions de l'individu et de son environnement. Ainsi, où passe la frontière entre nature et culture dans des paysages culturels, modifiés par l'être humain et reflétant son activité ? D'autres débats portent sur la notion de patrimoine, notamment architectural. La Liste du patrimoine mondial doit-elle inscrire seulement les monuments isolés, achevés, immuables, les réalisations exceptionnelles par leur splendeur ou par la portée de leur message ? Doit-elle au contraire mettre l'accent sur la dimension de témoignage des sites culturels, sur la façon dont ils représentent l'histoire, les modes de vie et les valeurs de différentes communautés ? Quitte à accepter des formes du patrimoine, en tous cas différentes et parfois plus modestes que ne le permettait l'ancienne notion "monumentale" ou plus récentes tel le patrimoine industriel, voire des ensembles vivants qui ont subi des modifications.

La Convention du patrimoine mondial de 1972 est connue surtout par la Liste du patrimoine mondial, qui s'accroît chaque année. En 2002, elle regroupe 721 sites (dont 544 culturels, 144 naturels, 23 dits mixtes, situés sur le territoire de 124 des 167 États parties).





La tendance qui s'est dessinée dans le second sens implique l'idéal d'une Liste du patrimoine mondial qui refléterait mieux encore la diversité des réponses culturelles et technologiques à des besoins spécifiquement humains. Idéalement, elle se rééquilibrerait en cessant de favoriser le patrimoine du Nord, bâti, documenté, et souvent doté de moyens de protection au détriment de celui du Sud, souvent moins pérenne et moins conforme au modèle monumental. Cette liste refléterait les interactions entre les cultures, autant que la façon dont les différentes communautés éprouvent leur mémoire.

Le patrimoine redéfini

Cette extension de la notion de patrimoine se reflète dans deux des dernières grandes initiatives de l'UNESCO. La première concerne un intérêt accru porté au patrimoine immatériel. La première *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, le 18 mai 2001, a révélé une liste de dix-neuf modes d'expressions culturelles, langues, musiques, cérémonies, rites ou savoir-faire traditionnels complétés par les espaces culturels inséparables de la pratique de ces formes traditionnelles. Cette liste annonce une future Convention internationale, actuellement en préparation. Le parallèle avec la Convention du patrimoine mondial est évident et pas seulement à travers la forme de la Liste des chefs-d'œuvre et des procédures qui l'entourent. Cette fois aussi il s'agit d'identifier, de protéger, de valoriser un patrimoine unique et menacé de disparition, surtout face à l'uniformisation qu'entraîne souvent la mondialisation.

Le besoin de protection de ce patrimoine immatériel reflète l'émergence des mêmes valeurs : la diversité culturelle qui n'est sûrement pas moins nécessaire que la biodiversité, l'enracinement de l'identité des communautés, le ressourcement de leur créativité dans les apports du passé, la place de la mémoire vivante dans nos façons de vivre ensemble. Dans un contexte de cultures essentiellement orales, où, selon l'expression célèbre, chaque vieillard qui meurt est comme une bibliothèque qui brûle, ces notions deviennent cruciales. De surcroît, l'accent mis sur le patrimoine immatériel contribue à rééquilibrer une vision du patrimoine culturel longtemps focalisée sur le chef-d'œuvre unique ou sur la pérennité architecturale.

Enfin, la *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique* adoptée en novembre 2001 tente de répondre à un autre danger. Une part du patrimoine matériel, épaves, cités et édifices submergés, échappe au regard du public, mais pas à la rapacité de ceux qui le pillent, ou à la maladresse des fouilles d'amateurs. Les États qui deviendront parties à cette Convention s'engageront à prendre des mesures et à coopérer en faveur d'un patrimoine qui est souvent situé hors de leurs eaux territoriales. Cet instrument juridique interdit notamment le pillage ou la destruction des épaves et sites archéologiques submergés. Il prévoit des mesures pour la préservation in situ de biens culturels sous l'eau depuis plus de cent ans.

Avec le recul, la cohérence de l'action de l'UNESCO apparaît mieux. Sauver le patrimoine matériel et immatériel, parfois dans l'urgence, tant il est menacé par les conflits, les catastrophes naturelles, l'usure du temps, l'expansion économique ou la simple négligence des humains. Promouvoir la solidarité, éduquer, répandre expertise, formation et prise de conscience. Mais aussi identifier ce patrimoine, lui donner un sens, qui est peut-être de refléter nos diversités et nos solidarités et de nourrir notre futur de notre passé commun. Agir sur les choses, les gens et les idées : en plus d'un demi-siècle incroyablement riche en bouleversements, cette mission s'est révélée plus ambitieuse mais aussi plus nécessaire que les fondateurs de l'UNESCO auraient jamais pu l'anticiper.

**Avec le recul,
la cohérence
de l'action de
l'UNESCO
apparaît
mieux. Sauver
le patrimoine
matériel et
immatériel,
parfois dans
l'urgence, tant
il est menacé
par les
conflits, les
catastrophes
naturelles,
l'usure du
temps,
l'expansion
économique
ou la simple
négligence des
humains.**

1. Selon cet Acte constitutif, l'UNESCO "aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir : en veillant à la conservation et à la protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêts historique ou scientifique et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet."

2. Outre les conventions présentées ici et qui impliquent une obligation juridique pour les États parties, l'UNESCO a aussi adopté plusieurs recommandations relatives au patrimoine culturel, mais qui n'ont pas la même force contraignante.

3. En dollars (des États-Unis) de l'époque : plus de 40 millions pour la Nubie, plus de 15 pour Venise, plus de 7 pour Borubudur, 1,4 pour Carthage, plus de 8 pour Moenjodaro, etc.





L'ACTION NORMATIVE

|| L'action de l'Unesco

La Conférence générale de l'UNESCO propose, tous les deux ans, à la communauté internationale un ensemble d'instruments juridiques afin d'aider les gouvernements dans des actions liées à ses domaines de compétence. Ils sont composés de *conventions*, de *recommandations* ou de *déclarations*.

Ratifiées par une simple majorité, les *recommandations* sont des principes et méthodes que la communauté internationale estime souhaitables pour tous et représentatifs des meilleures normes professionnelles existantes. Les États membres doivent diffuser ces recommandations aux autorités de tutelle et veiller à leur application. Les *conventions*, quant à elles, créent des obligations de réciprocité entre les États et ne sont adoptées que lorsqu'elles rassemblent un nombre de voix égal ou supérieur aux deux tiers de la Conférence générale. Dès que ces normes sont ratifiées, les États membres sont liés par ces obligations. A titre d'exemple, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel dont c'est le trentième anniversaire.

Ainsi, dans le domaine culturel, l'UNESCO a élaboré et entériné un certain nombre de conventions dont l'une des plus récentes protège le patrimoine culturel subaquatique. Les nombreuses recommandations portent sur des sujets précis englobant les règles internationales en matière de fouilles archéologiques ou la protection juridique des traducteurs ou des artistes.

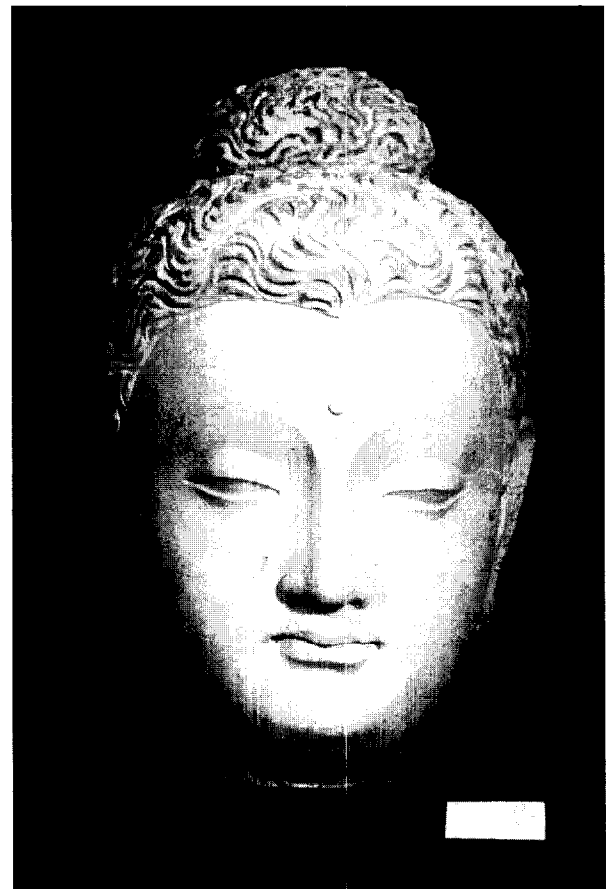
L'UNESCO a également joué un rôle de "catalyseur" pour la conclusion d'accords internationaux tels que l'Accord de Florence sur l'importation des biens culturels.

Dans le domaine du droit d'auteur, l'un des objectifs de l'UNESCO est d'assurer, notamment à travers la Convention universelle du droit d'auteur, la protection des droits légitimes des auteurs.

Enfin, les *déclarations* permettent de proclamer des principes et des règles dont s'inspirent les États membres et le programme de l'UNESCO.

Aujourd'hui, force est de constater que le recours à des instruments juridiques, nés il y a presque cinquante ans, comme la Convention de La Haye, qui sert de cadre en cas de conflit armé, se justifie encore au vu des récentes destructions du pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine et des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan.

**Force est
de constater
que le recours
à des
instruments
juridiques se
justifie encore
au vu des
récentes
destructions
du pont de
Mostar en
Bosnie-
Herzégovine et
des Bouddhas
de Bamiyan en
Afghanistan.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





LISTE DE TEXTES NORMATIFS

|| L'action de l'Unesco

CONVENTIONS

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
Paris, 2 novembre 2001 : aucune ratification d'États parties à ce jour

Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ("Convention du patrimoine mondial")
Paris, 16 novembre 1972 : 167 États parties

Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels
Paris, 14 novembre 1970 : 92 États parties

Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ("Convention de La Haye")
La Haye, 14 mai 1954 : 102 États parties
Protocole 1 – La Haye, 14 mai 1954 : 83 États parties
Protocole 2 – La Haye, 26 mars 1999 : 10 États parties

Convention universelle du droit d'auteur pour la protection des œuvres littéraires, scientifiques et artistiques
Genève, 6 septembre 1952 : 98 États parties
Protocole 1 & Protocole 2 – Paris, 24 juillet 1971 : 62 États parties

CONVENTIONS RELATIVES

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
Protection des droits voisins dans l'environnement numérique
Genève, 20 décembre 1996 : 31 États parties

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
Protection des œuvres littéraires et artistiques dans l'environnement numérique
Genève, 20 décembre 1996 : 34 États parties

Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés
Rome, 24 juin 1995 : 15 États parties

Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux
Genève, 27 juin 1989 : 14 États parties

Convention OMPI de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
Berne, 28 septembre 1979 : 149 États parties

ACCORDS

Accord pour l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique, ou culturel ("Accord de Florence")
Florence, 17 juin 1950 : 96 États parties
Protocole 1 – Nairobi, 1er janvier 1976 : 39 États parties

Accord pour faciliter la circulation internationale de matériels visuels et auditifs de caractère éducatif, scientifique et culturel
Beyrouth, 12 août 1948 : 34 États parties

CONVENTIONS CONJOINTES

Convention multilatérale UNESCO / OMPI tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur
Madrid, 13 décembre 1979 : 7 États parties

Convention UNESCO / OMPI pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes
Genève, 29 octobre 1971 : 67 États parties

Convention internationale UNESCO / OMPI / OIT sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion
Rome, 26 octobre 1961 : 68 États parties

DÉCLARATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
Paris, 3 novembre 2001

Déclaration et Plan d'action de la conférence intergouvernementale sur le développement des politiques culturelles
Stockholm, 2 mars 1998

Déclaration finale relative à la condition de l'artiste
Paris, 20 juin 1997

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles
Mexico, 6 août 1982

Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale
Paris, 4 novembre 1966

RECOMMANDATIONS

Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire
Paris, 15 novembre 1989

Recommandation relative à la condition de l'artiste
Belgrade, 28 octobre 1980

Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement
Belgrade, 28 octobre 1980

Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers
Paris, 28 novembre 1978

Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle
Nairobi, 30 novembre 1976

Recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions, et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs
Nairobi, 30 novembre 1976

Recommandation concernant l'échange international de biens culturels
Nairobi, 26 novembre 1976

Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine
Nairobi, 26 novembre 1976

Recommandations générales de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe
Helsinki, 28 juin 1972

Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés
Paris, 20 novembre 1968

Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel
Paris, 16 novembre 1968

Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels
Paris, 1964

Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles au plus grand nombre de visiteurs
Paris, 15 décembre 1960

Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques
New Delhi, 5 décembre 1956

Recommandation concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme
New Delhi, 5 décembre 1956

Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites
Paris, 12 décembre 1952



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





PROTECTION DES BIENS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

|| L'action de l'Unesco

La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye (Pays-Bas), en 1954, à la suite des destructions massives infligées au patrimoine culturel au cours de la Seconde Guerre mondiale, est le premier instrument international accepté à l'échelle mondiale qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel. Elle s'applique aux biens meubles ou immeubles, y compris les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, les sites archéologiques, les œuvres d'art, les manuscrits, les livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques de toute nature.

Les États qui sont parties à la Convention se sont engagés à atténuer les conséquences d'un conflit armé pour le patrimoine culturel et à :

- adopter des mesures préventives pour assurer cette protection non seulement en période d'hostilités *mais également en temps de paix* ;
- protéger et respecter les biens culturels en cas de conflit armé (cette obligation s'applique également aux conflits de caractère non international) ;
- créer des mécanismes pour cette protection (nomination de Commissaires généraux aux biens culturels et inscription de sites, de monuments ou de refuges destinés à abriter des biens culturels meubles bénéficiant d'une protection spéciale dans le "Registre international des biens culturels sous protection spéciale") ;
- marquer d'un signe distinctif spécial certains bâtiments et monuments importants ;
- créer des unités spéciales, au sein des forces armées, qui soient chargées de la protection du patrimoine culturel.

Avec la Convention, a été adopté un Protocole qui interdit l'exportation des biens culturels d'un territoire occupé et exige le retour de ces biens dans le territoire de l'État d'où ils ont été exportés. Le Protocole interdit également que les biens culturels soient retenus au titre de dommages de guerre.

Au 3 janvier 2002, 102 États sont parties à la Convention et 83 d'entre eux au Protocole.

Que fait l'UNESCO ?

Lorsque le Secrétariat de l'UNESCO reçoit des informations sur l'imminence d'un conflit ou sur la destruction de biens culturels durant les hostilités, il entre immédiatement en contact avec les parties au conflit, leur rappelle l'obligation de respecter et de protéger les biens culturels et, si la demande lui en est faite, fournit une assistance technique et envoie des missions d'experts. En outre, afin de faire plus largement connaître les dispositions de la Convention, l'UNESCO organise des réunions d'experts, des séminaires, des stages de formation à l'intention de groupe-cibles particuliers (parlementaires, militaires, policiers, juristes, spécialistes de la conservation, etc.) et publie des ouvrages.

L'UNESCO ne travaille pas seule dans ce domaine. Elle coopère étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que le Conseil de l'Europe, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), la Croix-Rouge, le Conseil international des musées (ICOM) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Avec la Convention de la Haye, a été adopté un Protocole qui interdit l'exportation des biens culturels d'un territoire occupé et exige le retour de ces biens dans le territoire de l'État d'où ils ont été exportés.



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Un deuxième Protocole à la Convention de La Haye

Les actes barbares commis contre des biens culturels au cours des nombreux conflits qui ont eu lieu à la fin des années 80 et au début des années 90 ont mis en évidence certaines limites dans la mise en œuvre de la Convention de La Haye. Un processus de réexamen de la Convention a commencé dès 1991 en vue d'élaborer un nouvel accord qui tiendrait compte de l'expérience des récents conflits ainsi que du développement du droit international humanitaire et du droit de la protection des biens culturels depuis 1954. A l'issue de cette étude, un deuxième Protocole à la Convention de La Haye a été adopté lors de la Conférence diplomatique, qui s'est déroulée à La Haye en mars 1999. A ce jour le deuxième Protocole n'est pas encore entré en vigueur, mais dix États ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

Distribution géographique en pourcentage par région des 102 États parties à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 14 mai 1954 (au 3 janvier 2002)

AFRIQUE : 16 États parties, soit 34,78%

Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Zimbabwe.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : 43 États parties, soit 86%

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, République fédérale de Yougoslavie.

ASIE ET PACIFIQUE : 15 États parties, soit 36,60%

Australie, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Thaïlande.

ÉTATS ARABES : 14 États parties, soit 77,80%

Arabie saoudite, Égypte, Irak, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : 29 États parties, soit 87,88%

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Uruguay, Venezuela.

Distribution géographique en pourcentage, par région, des États parties au Protocole à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (au 18 octobre 2001)

AFRIQUE : 11 États parties, soit 23,91%

Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, Sénégal.

ÉTATS ARABES : 10 États parties, soit 55,55%

Égypte, Irak, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen.

ASIE ET PACIFIQUE : 11 États parties, soit 26,83%

Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Tadjikistan, Thaïlande.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : 40 États parties, soit 80%

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République fédérale de Yougoslavie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : 11 États parties, soit 33,33%

Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Uruguay.

Distribution géographique en pourcentage, par région, des États parties au Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 26 mars 1999 (au 7 janvier 2002)

AFRIQUE

Aucun Etat n'est partie au Deuxième Protocole.

ÉTATS ARABES: 2 États parties, soit 11,11%

Jamahiriya arabe libyenne, Qatar.

ASIE ET PACIFIQUE

Aucun Etat n'est partie au Deuxième Protocole.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD: 5 États parties, soit 10%

Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Espagne.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES: 3 Etats parties, soit 9,09%

Argentine, Nicaragua, Panama.





LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES BIENS CULTURELS

|| L'action de l'Unesco

La Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels est le premier instrument juridique international qui traite de ces questions, et est particulièrement efficace pour ce qui est de la contrebande d'antiquités. Les gouvernements des États parties à la Convention (à ce jour 92) sont invités à prendre des mesures, à la demande d'un État partie, pour saisir un bien culturel qui a été volé et participer à des actions visant à empêcher que ne surviennent des crises majeures dans la protection du patrimoine culturel comme ce fut le cas en Afghanistan.

La Convention de l'UNESCO a eu un impact considérable sur le marché international. Elle a notamment donné lieu à l'élaboration, par le Conseil international des musées (ICOM), d'un Code de déontologie qui interdit aux musées d'acquérir, évaluer, authentifier ou exposer des objets culturels dont la provenance n'est pas établie de façon satisfaisante. L'UNESCO vient, par ailleurs, de publier un Code international de déontologie à l'intention des négociants en biens culturels qui donne également corps aux principes de la Convention.

Les autorités gouvernementales sont tenues de gérer de façon appropriée leur patrimoine culturel pour empêcher tout trafic illicite, par exemple en préparant des inventaires d'objets divers et en dispensant une formation spécifiques aux douaniers.

Le commerce illicite continue pourtant à prospérer en dépit des efforts gouvernementaux pour lutter contre ce phénomène et y sensibiliser les opinions publiques. Le marché des objets rares et chers, et plus particulièrement celui des antiquités, est en pleine expansion comme en témoigne la flambée des prix pratiqués.

Les personnes concernées par ce trafic appartiennent à des catégories variées : villageois creusant, la nuit tombée, le sol de tombeaux anciens, membres de réseaux criminels extrêmement bien organisés, établissements de vente aux enchères, conservateurs de musée, marchands, collectionneurs ou simples amateurs à la recherche d'un bel objet...

Pour combattre ce fléau, l'UNESCO encourage ses États membres à lutter sur plusieurs fronts : par la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le développement d'accords bilatéraux et multilatéraux ; par la ratification de la *Convention d'UNIDROIT de 1995 sur le vol ou l'exportation illégale de biens culturels* (complémentaire de celle de 1970) ; par le développement de réseaux régionaux de coopération ; par la collaboration accrue avec des organismes comme INTERPOL, l'ICOM, le WCO (Organisation mondiale des douanes), par l'élaboration de bases de données privées spécialisées dans la recherche de biens culturels volés.

De surcroît, l'UNESCO organise des séminaires régionaux pour débattre de la mise en œuvre de la Convention de 1970 de façon à fournir aux gouvernements les informations appropriées sur les réseaux et les partenaires qui permettront le rapatriement des biens volés, ce qui devrait contribuer à dissuader les trafiquants.

**L'UNESCO
encourage ses
États
membres à lutter
sur plusieurs
fronts : par la mise
en œuvre de la
Convention de
1970 et le
développement
d'accords
bilatéraux et
multilatéraux ; par
la ratification de la
Convention
d'UNIDROIT de
1995 ; par le
développement de
réseaux
régionaux de
coopération ; par la
collaboration
accrue avec des
organismes comme
INTERPOL, l'ICOM,
le WCO, par
l'élaboration de
bases de données
privées
spécialisées dans la
recherche de biens
culturels volés.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Distribution géographique en pourcentage, par région, des États parties à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, Rome, 24 juin 1995 (au 1 mars 2002)

AFRIQUE

Aucun État n'est partie à la Convention.

ÉTATS ARABES

Aucun État n'est partie à la Convention.

ASIE ET PACIFIQUE : 1 État partie, soit 2,44%

Chine.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : 7 États parties, soit 14%

Croatie, Finlande, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Roumanie.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : 7 États parties, soit 21,21%

Argentine, Bolivie, Brésil, El Salvador, Équateur, Paraguay, Pérou.

Distribution géographique en pourcentage, par région, des 92 États parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, Paris 14 novembre 1970 (au 17 janvier 2002)

AFRIQUE : 16 États parties, soit 34,78%

Angola, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Zambie.

ÉTATS ARABES : 13 États parties, soit 72,22%

Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie.

ASIE ET PACIFIQUE : 15 États parties, soit 36,60%

Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : 29 États parties, soit 58%

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Pologne, Portugal, République fédérale de Yougoslavie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : 19 États parties, soit 57,57%

Argentine, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Uruguay.



PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Trente ans après son adoption en 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO, la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* exerce toujours une influence prépondérante dans la préservation du patrimoine culturel et naturel de notre planète, et ce dans toute sa diversité. Ladite Convention identifie et protège les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial reconnus d'une valeur universelle exceptionnelle et constitue un cadre de référence pour la sauvegarde de milliers de sites dans le monde qui méritent notre respect.

Aujourd'hui, 167 nations souscrivent à l'idée que certains des sites qui sont sur leur territoire appartiennent à l'ensemble de l'humanité. Ensemble elles se rangent sous une bannière commune, à savoir l'appartenance à une communauté internationale dont la mission est de protéger le patrimoine de l'humanité. Il ne s'agit pas simplement de préserver le passé, mais plutôt de faire en sorte que la protection du patrimoine s'accompagne d'un développement qui respecte, au lieu d'anéantir, les ressources de l'humanité et de la nature.

Sur les 721 sites inscrits à ce jour sur la *Liste du patrimoine mondial*, 31 sont en péril, que ce soit à cause de la pauvreté, de la guerre ou de la détérioration de l'environnement notamment, ou du fait d'une gestion inappropriée ou encore d'un tourisme inadapté. Même si la liste des sites inscrits s'allonge tous les jours, elle est loin d'être représentative de la diversité de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel du monde.

Depuis trente ans, la perception de ce qui est considéré comme "patrimoine" a évolué, notamment l'approche de la part des organismes en charge du patrimoine mondial de la manière dont l'environnement naturel modèle les cultures qui, à leur tour, influencent et expriment l'identité de chaque société.

En 1994, une *Stratégie globale* pour élaborer une liste représentative du patrimoine mondial a été adoptée de manière à présenter une image plus équilibrée reflétant mieux la diversité culturelle. En élargissant ainsi la définition de patrimoine mondial, la Liste s'est donc ouverte à des régions du monde sous-représentées, notamment les régions arabe, africaine et océanienne, et à des patrimoines appartenant à des catégories également peu représentées, comme les paysages et itinéraires culturels, le patrimoine industriel ou encore, dans le domaine naturel, les sites situés dans les déserts, les zones côtières et les petites îles. Bien que la Stratégie globale ait encore renforcé le pouvoir de coercition de la Liste, les menaces qui pèsent sur la préservation des sites qui y sont inscrits, qui interpellent l'humanité tout entière, sont toujours présentes. Aujourd'hui, plus que jamais, les gouvernements, les organisations, les associations et les particuliers doivent donc participer activement à la conservation de l'ensemble des sites du monde. Rappelons-le : le patrimoine mondial appartient à tous.

En novembre 2002, la Convention de 1972 aura trente ans. La célébration de cet anniversaire sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur ce qui a été réalisé au cours de toutes ces années, et notamment de reconsidérer certains aspects de sa mise en œuvre, à la lumière des succès mais aussi des échecs, et naturellement d'examiner comment améliorer plus encore à l'avenir la sauvegarde de ce qui constitue le patrimoine de l'humanité.

**Sur les 721 sites
inscrits à ce jour
sur la Liste du
patrimoine
mondial, 31
sont en péril,
que ce soit à
cause de la
pauvreté, de la
guerre ou de la
détérioration de
l'environnement
notamment, ou
du fait d'une
gestion
inappropriée ou
encore d'un
tourisme
inadapté.**



Distribution géographique en pourcentage, par région, des 167 États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 (au 24 janvier 2002)

AFRIQUE : 37 États parties, soit 80,43%

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Uganda, Zambie, Zimbabwe.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD : 49 États parties, soit 98%

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, République fédérale de Yougoslavie.

ÉTATS ARABES : 17 États parties, soit 94,44%

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : 29 États parties, soit 87,88%

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Uruguay, Venezuela.

ASIE ET PACIFIQUE : 35 États parties, soit 85,36%

Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nioué, Nouvelle Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, République de Corée, République Démocratique Populaire Lao, République Populaire Démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Vietnam.



PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

Il n'existait jusqu'à présent aucun instrument juridique international d'application générale pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique. Or le patrimoine culturel subaquatique appartient au patrimoine commun de l'humanité et se révèle de plus en plus menacé. Cette absence de règles claires est problématique pour les plongeurs, archéologues et juristes qui souhaitent exploiter, mettre en valeur et protéger ce patrimoine.

L'UNESCO se préoccupe de cette question depuis sa Recommandation de 1956 qui définit les principes internationaux à respecter en matière de fouilles archéologiques et qui s'applique aux sites sous-marins. Des experts se sont réunis de 1993 à 2001 conformément aux vœux exprimés par les États membres et ont élaboré un nouvel instrument normatif international qui a été adopté par la 31e session de la Conférence générale en 2001 : la *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*. Celle-ci complète utilement la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* de 1982 et, notamment deux autres dispositions (Articles 149 et 303) s'adressent spécifiquement aux objets archéologiques et historiques. L'article 149 précise même que lorsque ces derniers sont "trouvés dans la Zone¹, ils sont conservés ou cédés dans l'intérêt de l'humanité toute entière"

Les épaves historiques constituent l'essentiel du patrimoine culturel subaquatique ; nombre d'entre elles sont très importantes car elles livrent des informations que l'on ne peut trouver, ou que l'on ne trouve plus sur les sites terrestres. Les objets isolés découverts autour des épaves sont aussi importants. La découverte d'une ancre de pierre renseigne sur les voies commerciales qu'empruntaient les peuples préhistoriques.

Des principes fondamentaux (insérés dans l'Annexe de la Convention) ont également été reconnus, par exemple : la protection in situ du patrimoine culturel subaquatique est primordiale ; le patrimoine culturel subaquatique ne doit pas faire l'objet de transactions commerciales; les interventions concernant le patrimoine culturel subaquatique doivent faire appel à des techniques et à des prospections non destructrices de manière à sauvegarder le maximum d'informations ; les restes humains ainsi que les lieux sacrés ne doivent pas être perturbés inutilement ; l'accès du public et la coopération internationale doivent être encouragés ; avant toute intervention un descriptif du projet doit être élaboré et approuvé et des dispositions doivent être prises pour le traitement et la conservation des objets trouvés et la publication des rapports de fouilles ; on doit promouvoir la formation, le transfert de technologies ainsi que le partage de l'information, et sensibiliser et former le public à l'importance et à la fragilité du patrimoine culturel subaquatique.

Enfin, un système précis de déclaration et de notification, de protection et d'immunité souveraine est instauré, qui concerne, d'une part, le contrôle des activités qui se déroulent sur la zone économique exclusive, le plateau continental de l'État côtier et dans la Zone et, d'autre part, le traitement réservé aux navires et aéronefs d'État et bateaux de guerre.

La nouvelle Convention entrera en vigueur trois mois après le dépôt du 20e instrument de ratification, approbation, acceptation ou adhésion.

L'UNESCO se préoccupe de cette question depuis sa Recommandation de 1956 qui définit les principes internationaux à respecter en matière de fouilles archéologiques et qui s'applique aux sites sous-marins.

1. On entend par " Zone " les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (Article premier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982).



PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR ET LIBRE CIRCULATION DES BIENS CULTURELS

La protection par le droit d'auteur permet de promouvoir les capacités endogènes de création des œuvres de l'esprit en garantissant aux auteurs une reconnaissance morale et une rémunération patrimoniale. Cette protection s'étend aux industries culturelles (édition imprimée, musique enregistrée, production cinématographique, audiovisuelle et photographique, multimédia, artisanat et design) que l'on reconnaît tout particulièrement en référence à ce critère.

La Convention universelle sur le droit d'auteur (de son sigle anglais UCC) élaborée sous l'égide de l'UNESCO en 1952 à Genève et révisée en 1971 à Paris, a permis d'universaliser la protection au titre du droit d'auteur en aménageant un lien entre les divers systèmes juridico-sociaux du monde. En établissant le symbole © connu mondialement comme mention internationale de réserve du droit d'auteur, en interdisant toute discrimination entre auteurs nationaux et auteurs étrangers, en améliorant la protection internationale des œuvres de l'esprit par une reconnaissance suffisante du droit d'auteur, et en prenant en considération les besoins spécifiques d'États aux systèmes économiques, juridiques et sociaux différents, elle a créé un dénominateur juridique commun favorisant aussi bien le respect des droits du créateur que la circulation internationale des œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, notamment à des fins éducatives.

Cet effort s'était déjà traduit par la conclusion, dès 1950, de l'*Accord pour l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel*, dit *Accord de Florence*, destiné à réduire les obstacles en matière de tarifs, de taxes, de devises et d'échanges et qui a été complété par un *Protocole* adopté à Nairobi en 1976.

Que fait l'UNESCO ?

L'UNESCO organise les réunions du Comité intergouvernemental de la Convention universelle du droit d'auteur et, en co-responsabilité avec l'OMPI et le BIT, celles du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome¹ qui régit les droits dits " voisins ".

L'action de l'UNESCO consiste aussi à aider les États à construire leur système national de protection normatif et de gestion collective, à participer au système international de protection, à former, informer les spécialistes et sensibiliser le public – notamment à travers la constitution de Chaires UNESCO et la production du Bulletin du droit d'auteur –, à prendre les mesures juridiques de protection des artistes, des créateurs, notamment les détenteurs des savoirs traditionnels et des expressions de la culture traditionnelle et populaire et à appréhender les problématiques et les enjeux actuels. C'est ainsi que, face à la question de la régulation de la circulation des œuvres et des prestations culturelles dans l'environnement numérique, l'Organisation a pour objectif d'élaborer un ensemble de principes généraux susceptibles de servir de modèle pratique pour inspirer la législation des États membres, dans l'attente de parvenir à un consensus complet qui respecte toujours les intérêts légitimes des auteurs et du public, tels qu'exprimés à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

S'agissant de l'*Accord de Florence* et du *Protocole de Nairobi*, l'UNESCO s'emploie, par des mesures d'information et de sensibilisation, à susciter régulièrement de nouvelles adhésions. Près de cent pays adhèrent aujourd'hui à l'Accord de Florence et près de quarante au Protocole de Nairobi. Elle entreprend également une réflexion sur l'actualité de ces instruments à l'heure des nouveaux cycles de négociation sur la mondialisation des échanges commerciaux.

La protection par le droit d'auteur permet de promouvoir les capacités endogènes de création des œuvres de l'esprit en garantissant aux auteurs une reconnaissance morale et une rémunération patrimoniale.

1. Convention internationale pour la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Rome, 1961)



L'ACTION DE SAUVEGARDE

Donner un avenir au passé et, en assurant la pérennité de ses vestiges matériels et immatériels, faire prendre conscience de ses valeurs à tous ceux qui en sont les héritiers. C'est en fonction de cet idéal que sont menées les actions de sauvegarde de l'UNESCO.

Ces actions se réfèrent sans cesse à une éthique, mettent la sauvegarde au service de la valorisation des cultures et contribuent au maintien de la diversité culturelle. Dans la pratique, elles mettent en œuvre des techniques et des technologies continuellement enrichies par l'apport de la recherche scientifique. Elles obéissent à des normes de portée universelle et font appel, tant pour le financement que pour l'expertise, à la solidarité internationale. Qu'elle mène directement ces actions, qu'elle en assure la coordination ou qu'elle y contribue à quelque titre, l'UNESCO veille toujours à y insérer un programme de formation et/ou de renforcement des ressources humaines.

**Donner un
avenir au passé
et, en assurant
la pérennité de
ses vestiges
matériels et
immatériels,
faire prendre
conscience de
ses valeurs à
tous ceux qui
en sont les
héritiers.**



SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MATÉRIEL

L'UNESCO mène des activités opérationnelles de grande ampleur qui, depuis Abou Simbel et la campagne de Nubie, ont fondé une partie de la réputation internationale de l'Organisation. Ces opérations privilégient aujourd'hui une importante composante de formation et de développement des capacités, ainsi que de transmission des normes internationales, des meilleures pratiques et des nouvelles technologies en matière de techniques et d'éthique de la restauration et de la conservation. Elle agit ainsi comme fournisseur d'expertise scientifique et technique et laboratoire d'idées dans des opérations de grande visibilité, conçues comme des projets pilotes mettant en avant une approche intégrée et pluridisciplinaire de la préservation et ayant des effets catalyseurs dans la durée, aux niveaux national et sous-régional. Ces projets doivent également contribuer à améliorer les conditions de vie des populations locales. Pour ce faire, l'UNESCO intervient avant tout comme agence de coopération intellectuelle et technique ainsi que centre d'échange d'informations, et établit des partenariats avec des sources de financement (agences de développement nationales et internationales, Banque mondiale, PNUD, etc.). Elle choisit également les objets de ses interventions en se fondant, d'une part, sur les conceptions élargies les plus actuelles de la notion de patrimoine culturel, et d'autre part, en choisissant des sites représentatifs de l'histoire et des valeurs culturelles des populations, dont la sauvegarde contribue à la préservation de leur identité culturelle. Ainsi l'Organisation participe-t-elle à la mise en valeur des cultures et au maintien de la diversité culturelle.

L'UNESCO apporte également son soutien aux réseaux régionaux et sous-régionaux de professionnels de la conservation, en particulier dans le domaine des musées.

Enfin, depuis plusieurs années, l'UNESCO a affirmé son rôle de coordinateur scientifique et technique dans des opérations complexes de sauvegarde de patrimoines menacés ou endommagés par des conflits. Les expériences ainsi acquises ont mis en évidence le rôle central du patrimoine, dont la préservation ou la restauration en commun par les populations concernées permet de leur maintenir ou de leur reconstruire une histoire culturelle et un avenir communs, contribuant par là, de façon très concrète, au renforcement d'une culture de paix dans les situations de pré- ou de post- conflit, au maintien du pluralisme et au dialogue interculturel.

L'UNESCO a entrepris, depuis les années 60, un grand nombre d'activités opérationnelles en faveur de la sauvegarde de sites et de monuments culturels. 26 d'entre elles ont pris la forme de campagnes internationales de sauvegarde financées par la communauté internationale tout entière. Depuis les années 90 ces actions de sauvegarde se sont focalisées sur des opérations plus ponctuelles mais aussi plus nombreuses dont on trouvera des exemples ci-après.

L'UNESCO intervient avant tout comme agence de coopération intellectuelle et technique ainsi que centre d'échange d'informations, et établit des partenariats avec des sources de financement (agences de développement nationales et internationales, Banque mondiale, PNUD).



CAMPAGNES INTERNATIONALES

ÉGYPTE	Monuments de Nubie : 1960-1980
ITALIE	Ville de Venise : 1966
TUNISIE	Site archéologique de Carthage : 1972
INDONÉSIE	Temple de Borobudur : 1972
PAKISTAN	Moenjodaro : 1974-1997
GRÈCE	Acropole d'Athènes : 1977
MAURITANIE	Villes anciennes de Oudane, Chinguetti, Tichitt et Oualata
THAÏLANDE	Ville de Sukhothai : 1979
NÉPAL	Vallée de Kathmandou : 1979
MALTE	Monuments historiques et sites de Malte : 1980-2001
SÉNÉGAL	Patrimoine architectural de l'île de Gorée : 1980
MAROC	Ville de Fès : 1980
SRI LANKA	Triangle culturel : 1980-1999
HAÏTI	Monuments et sites de Haïti : 1980-1992
VIET NAM	Patrimoine culturel de la ville de Hué : 1981
ÉGYPTE	Création du musée de la Nubie à Assouan (inauguré en 1998) et du musée national des antiquités égyptiennes au Caire : 1982
CUBA	Ville de La Havane (Plaza Vieja) : 1983
TURQUIE	Istanbul et Göreme : 1983
YÉMEN	Ville historique de Sana'a : 1984
YÉMEN	Ville de Shibam et vallée du Wadi Hadramaout : 1984
GUATEMALA	Patrimoine architectural du Guatemala : 1985
BANGLADESH	Monuments et sites anciens de Paharpur Vihara ainsi que ceux de la ville-mosquée de Bagerhat : 1985-2001
PÉROU	Complexe architectural de San Francisco de Lima : 1987
ARGENTINE BRÉSIL PARAGUAY	Missions jésuites des Guaranis : 1988
ÉTHIOPIE	Principaux monuments et sites d'Éthiopie : 1989
LIBAN	Site archéologique de Tyr et de ses environs : 1988 (toujours en cours)

PROJETS OPÉRATIONNELS EN COURS

Soutien international à la restauration et à la préservation du monastère de Probota (Roumanie)
Restauration du temple de Pre Rup, Cambodge
Conservation et restauration du Royal Plaza, du Bayon et d'Angkor Vat (Phase II), Cambodge
Formation à la conservation des monuments culturels, Cambodge
Conservation et préservation des monuments bouddhistes de Sanchi et Satchara, Inde
Préservation du Chogha Zanbil, République islamique d'Iran
Préservation des ruines bouddhistes de Favez-Tepa, Ouzbékistan
Restauration de Kuntur Wasi, Pérou
Préservation du patrimoine culturel de l'île de Pâques, Chili
Assistance technique pour la préservation des tombes de Kokuryo, République populaire démocratique de Corée
Réhabilitation des palais royaux d'Abomey, palais du roi Béhanzin, Bénin
Préservation et restauration d'Otrar Tobe, Kazakhstan
Sauvegarde du patrimoine culturel d'Afghanistan
Restauration du vieux pont, du hammam et de la mosquée Tabacica, Bosnie-Herzégovine
Préservation du temple du Wat Phu, Laos
Réhabilitation du patrimoine culturel de l'Angola
Restauration de l'église Sainte-Croix, Tunisie
Restauration des mosaïques de Jéricho et de la bibliothèque du Hosh al Syrian à Bethléem, Territoires autonomes palestiniens
Sauvegarde du patrimoine culturel de Jérusalem
Études archéologiques des anciennes vallées de Libye et du musée naturel de Tripoli
Réhabilitation des musées du Koweït
Restauration des peintures murales de la tombe d'Aménophis III, Égypte
Restauration et valorisation du patrimoine culturel de Mauritanie
Soutien et développement du patrimoine culturel du Yémen
Soutien à la coopération des pays du Caucase pour la protection du patrimoine culturel, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan



SUIVI DE LA GESTION DES SITES INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

|| L'action de l'Unesco

Le suivi, composante essentielle d'une gestion efficace des sites du patrimoine mondial

Il est demandé à tous les États parties à la *Convention du patrimoine mondial* (UNESCO, 1972) d'assurer la conservation dans le meilleur état possible des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. Les sites du patrimoine mondial sont ainsi appelés à devenir des modèles de bonne pratique en matière de protection du patrimoine.

Une gestion efficace des sites du patrimoine mondial passe par un cycle programmé de mesures quotidiennes et à long terme visant à protéger les biens, à les conserver et à les mettre en valeur pour les générations présentes et à venir. Toute stratégie de gestion doit comporter les phases suivantes : planification, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Rapports périodiques sur l'état du patrimoine mondial

A tour de rôle et par région, les États parties doivent produire un rapport périodique sur la mise en œuvre de la *Convention* dans leur pays, y compris sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. Ils doivent fournir des données mises à jour sur la gestion des sites, les facteurs qui ont une incidence sur les biens et les dispositions prises pour assurer le suivi.

Le Comité du patrimoine mondial a opté pour une approche régionale des rapports périodiques, y voyant le moyen d'une part de promouvoir la collaboration régionale entre les États parties, les institutions compétentes et les experts régionaux, et d'autre part de prendre en compte les caractéristiques spécifiques à chaque région. La responsabilité de la gestion et du suivi des sites du patrimoine mondial revenant aux États parties, c'est à eux qu'il appartient de produire les rapports périodiques.

Cycle régional des rapports périodiques

Le Comité du patrimoine mondial étudie les rapports périodiques dans l'ordre suivant : États arabes (2000) ; Afrique (2002) ; Asie et Pacifique (2003) ; Amérique latine et Caraïbes (2004) ; Europe et Amérique du Nord (2005 et 2006). Ses conclusions sont intégrées dans le rapport qu'il soumet à la Conférence générale de l'UNESCO.

Les rapports périodiques pour la région arabe ont été étudiés par le Comité du patrimoine mondial en décembre 2000. Ils font apparaître un certain nombre de besoins communs aux sites du patrimoine mondial de la région, notamment la nécessité d'améliorer le cadre juridique et les pratiques de conservation spécialisées. Des réunions nationales de suivi ont déjà été organisées en Algérie, en Syrie, au Liban et au Yémen ; d'autres sont prévues pour la Libye et la Jordanie. Conçues comme des séminaires destinés à sensibiliser davantage à la *Convention* et aux implications des rapports périodiques, ces réunions comprennent notamment des visites sur les sites et des

Chaque année, le Comité du patrimoine mondial examine l'état de conservation de nombreux sites du patrimoine mondial, comme ce fut le cas récemment pour les deux sites suivants :

Khizi Pogost, Fédération de Russie

Le "pogost" de Kizhi, c'est-à-dire l'enclos paroissial de Kizhi, l'une des nombreuses îles du lac Onega, en Carélie, abrite deux églises en bois du XVIII^e siècle et un clocher octogonal, également en bois, assemblé en 1862. Ces étonnantes constructions, où la science des charpentiers débouche sur les hardiesses d'une architecture visionnaire, perpétuent un modèle très ancien d'organisation de l'espace paroissial et s'harmonisent admirablement avec le paysage environnant.

Suivi de l'état de conservation

Une aide du Fonds du patrimoine mondial a permis d'organiser sur le site un atelier international sur la préservation et la conservation des structures en bois. En 2002, une mission de suivi du Centre du patrimoine mondial se rendra sur place pour évaluer l'état des structures en bois et, le cas échéant, élaborer un plan de mesures de restauration.

Site de l'Homme de Pékin à Zhoukoudian, Chine

À 42 kilomètres au sud-ouest de Pékin (Beijing), le site, dont l'exploitation scientifique n'a pas encore pris fin, a permis notamment de découvrir, accompagnés d'objets variés, les restes du *Sinanthropus pekinensis*, qui vivait au pléistocène moyen, puis des restes d'*Homo sapiens*, datables de -18 000 à -11 000. Le site n'apporte pas seulement un témoignage exceptionnel sur les sociétés humaines du continent asiatique à une époque très reculée, il illustre aussi le processus de l'hominisation dans le monde.



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



discussions de fond avec les autorités nationales et les collectivités locales. Le but est de parvenir à une meilleure mise en œuvre de la *Convention* et à un meilleur usage du Fonds du patrimoine mondial. Un séminaire de formation régional sur la mise en œuvre de la *Convention* est prévu en mai 2002 à Amman, en Jordanie.

Les rapports périodiques pour la région Afrique ont été soumis au Comité du patrimoine mondial en décembre 2001. Le Comité a encouragé les États parties d'Afrique à promouvoir la *Convention du patrimoine mondial*, à prévoir des ressources pour le patrimoine dans leurs plans de développement et à expérimenter des méthodes plus dynamiques pour la gestion des sites et les efforts de conservation.

Les rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique seront examinés par le Comité du patrimoine mondial en juin 2003. 26 États parties d'Asie et 7 États parties du Pacifique ont commencé à préparer leurs rapports périodiques en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs. Un projet utilisant des techniques de cartographie de pointe (Système d'information géographique) aidera les États parties à préparer des informations cartographiques, à tracer les limites de leurs sites et à améliorer leurs capacités nationales et locales, à mettre en place un suivi et une gestion systématiques des sites du patrimoine mondial culturel.

Des activités d'aide à la préparation des rapports périodiques seront organisées dans trois sous-régions d'Amérique latine : Amérique du Sud, Caraïbes, Amérique centrale-Mexique ; la session 2004 du Comité du patrimoine mondial fera le point sur ces activités. Un système d'information élaboré par le Centre du patrimoine mondial fournira aux États parties des informations de base sur l'application de la *Convention* dans la région et sur les biens du patrimoine mondial qui s'y trouvent. Trois réunions sous-régionales seront organisées au second semestre 2003 pour examiner les rapports nationaux, en tirer les conclusions et formuler des recommandations qui seront présentées au Comité du patrimoine mondial lors de sa session de juin 2004.

Les rapport périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord seront étudiés par le Comité du patrimoine mondial en juin 2005 et en juin 2006. Actuellement, l'Europe et l'Amérique du Nord regroupent 48 États parties et 352 sites du patrimoine mondial (dont 252 biens culturels, 7 biens mixtes et 38 biens naturels). Deux partenariats ont été établis pour la préparation des rapports périodiques de la région Europe : le Bureau nordique du patrimoine mondial a mis au point un outil informatique d'aide au suivi et à la production de rapports, qui permet également aux États parties de créer une page web pour leur site, tandis que le Conseil de l'Europe s'est lancé dans la création d'un portail Internet qui fournira aux visiteurs des informations sur les sites culturels, la politique, les points focaux, etc. de chaque pays.

Suivi réactif

Outre la soumission tous les six ans d'un rapport périodique, les États parties ont également pour obligation de communiquer au Comité du patrimoine mondial, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, toute information nouvelle concernant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

Les États parties qui ont l'intention d'entreprendre ou d'autoriser une activité ou un projet d'aménagement risquant d'avoir des conséquences néfastes sur un site du patrimoine mondial doivent le faire savoir le plus tôt possible. La communication de ces informations en temps voulu est essentielle pour que le Comité puisse, en coopération avec l'État partie concerné, chercher des solutions garantissant la conservation du bien du patrimoine mondial dans le meilleur état possible. Le Fonds du patrimoine mondial peut octroyer une aide aux États parties qui en ont besoin pour former le personnel chargé de la conservation, mettre en place des activités de protection, prendre des mesures d'urgence, etc.

Suivi de l'état de conservation

Ce site du patrimoine mondial est soumis à la fois à une activité sismique et à l'invasion de la végétation en surface et dans les endroits où des fouilles ont été effectuées. Or, il n'y a aucun système de suivi systématique permettant d'analyser quantitativement la rapidité d'évolution de facteurs clés comme le développement de la végétation, l'érosion des sections mises à nu et les impacts des visiteurs sur le site.

En 1999, une mission de suivi réactif de l'ICOMOS et de l'ICCROM a été envoyée sur place. Elle a recommandé des mesures à court et long termes pour résoudre tous les problèmes liés à la conservation et à la mise en valeur durables du site.





SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

|| L'action de l'Unesco

Les formes d'expression traditionnelles de nombreuses sociétés, dont beaucoup sont uniques, sont menacées par la tendance à l'uniformisation culturelle de la vie contemporaine. Or, la disparition de ce patrimoine signifie l'appauvrissement de la diversité culturelle de notre monde.

Ce patrimoine met en valeur une dimension ethnographique de la culture et englobe les aspects les plus importants mais aussi les plus vulnérables de la culture et de la tradition vivantes. Dans sa totalité, le concept de patrimoine immatériel couvre un domaine immense, et notamment : la tradition orale, les langues, les processus de création des savoirs et savoir-faire, les arts du spectacle, les événements festifs, les rites et les pratiques sociales, les cosmologies, les systèmes de connaissance, les croyances et pratiques relatives à la nature.

L'UNESCO joue un rôle pionnier dans la préservation de ce patrimoine. Pour les dépositaires de ces modes de vie, il peut s'agir de sauvegarder une sagesse traditionnelle, une manière de vivre précieusement conservée pour les générations à venir, un mode de vie sans équivalent parce que source de dignité, de fierté culturelle et d'identité ou, à l'inverse, de l'utiliser comme une attraction touristique pour générer des revenus.

Deux approches sont possibles pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel :

- La première suppose l'établissement d'une documentation par la réalisation d'enregistrements et la constitution d'archives, le but étant ici de garantir la pérennité de ce patrimoine si fragile.

C'est ainsi que l'établissement d'*inventaires informatisés* permet la mémorisation d'une grande quantité d'informations sur le patrimoine immatériel. Ces inventaires comprennent des enregistrements audiovisuels sur le patrimoine vivant, comme les arts de la scène et les cérémonies rituelles. Ils facilitent, en outre, la recherche, la diffusion par moyens électroniques et les échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture.

De la même façon, la *Collection des musiques traditionnelles du monde*, célèbre programme de l'UNESCO, contribue à la préservation et à la diffusion de la richesse musicale de l'humanité : musiques populaires, savantes, classiques, sacrées, musiques rurales et urbaines, musique de fête ou de carnaval etc. Depuis sa fondation par Alain Daniélou en 1961, la Collection

UNESCO, non seulement, documente, illustre et étudie le grand éventail de formes et pratiques des musiques traditionnelles mais encourage aussi les démarches de création ou de restitution de musiques traditionnelles par des interprètes contemporains.

Enfin, le programme *Mémoire du monde* lancé par l'UNESCO en 1992, permet de sauvegarder et promouvoir le patrimoine documentaire de l'humanité qui, conservé dans les bibliothèques et les archives, représente une part essentielle de la mémoire collective.

Il apparaît clairement par ces actions que l'ambition de l'UNESCO est de mettre les nouvelles technologies les plus avancées au service de la sauvegarde des expressions menacées du patrimoine immatériel.

**L'UNESCO
joue un rôle
pionnier dans la
préservation de
ce patrimoine qui
englobe les
aspects les plus
importants mais
aussi les plus
vulnérables de la
culture et de la
tradition
vivantes.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



- La seconde approche consiste à sauvegarder sous une forme vivante les expressions culturelles immatérielles et à encourager leur revitalisation et leur transmission d'une génération à l'autre.

Dans cet esprit, le concept des *Trésors humains vivants* offre une possibilité innovante. Il s'agit de personnes qui incarnent au plus haut point les compétences et techniques nécessaires à la mise en œuvre de certains aspects de la vie culturelle d'un peuple et contribuent à la pérennité de son patrimoine culturel matériel. Acteurs d'une valeur inestimable, ils permettent d'assurer la transmission de leur savoir-faire sous une forme vivante aux générations suivantes.

Ainsi, l'UNESCO encourage les dépositaires et les créateurs du patrimoine culturel immatériel et donne la priorité à la revitalisation des expressions culturelles dans leur contexte original. Cela souligne le rôle crucial joué par la population et les communautés locales dans la production et la reproduction des différentes formes culturelles.

Pour saluer les initiatives prises en faveur de ce patrimoine, l'UNESCO a souhaité établir une Liste du patrimoine culturel immatériel et a proclamé, en mai 2001, 19 *chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* (voir ci-après) ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'ethnologie, de la sociologie, de l'anthropologie, de la linguistique ou de la littérature.

L'UNESCO travaille, parallèlement, à l'élaboration d'un instrument normatif suivant l'exemple de celui mis en place pour le patrimoine matériel, qui permette de protéger efficacement le patrimoine culturel immatériel et d'aider les gouvernements et les communautés qui en sont les dépositaires à le faire vivre.

Sources perpétuelles d'émerveillement, le Carnaval d'Oruro (Bolivie), l'Opéra Kunqu (Chine), le chant polyphonique géorgien (Géorgie), pour n'en citer que quelques-uns, sont les témoins vivants de la créativité et la diversité du génie humain. Préservons-les !

LISTE DES CHEFS-D'ŒUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ PROCLAMÉS EN MAI 2001

La langue, les danses et la musique des Garifuna, Belize (soutenu par le Honduras et le Nicaragua)

Le genre oral Gèlèdè, Bénin (soutenu par le Nigeria et le Togo)

Le carnaval d'Oruro, Bolivie

L'opéra Kunqu, Chine

Les trompettes Gbofe d'Afounkaha : la musique et l'espace culturel de la communauté Tagbana, Côte d'Ivoire

L'espace culturel de la fraternité du Saint-Esprit des Congos de Villa Mella, République dominicaine

Le patrimoine oral et les manifestations culturelles du peuple Zápara, Équateur et Pérou

Le chant polyphonique géorgien, Géorgie

L'espace culturel du Sosso-Bala, Guinée

Le théâtre sanscrit Kutiyattam, Inde

Le théâtre de marionnettes sicilien, Opera dei Pupi, Italie

Le théâtre Nôgaku, Japon

La création et le symbolisme des croix, Lituanie (soutenu par la Lettonie)

L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna, Maroc

Les récits hudhud des Ifugao, Philippines

Rituel royal ancestral et musique rituelle au sanctuaire de Jongmyo, République de Corée

L'espace culturel et la culture orale des Semeiskie, Fédération de Russie

Le Mystère d'Elche, Espagne

L'espace culturel du district Boysun, Ouzbékistan



L'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Il y a une trentaine d'années, l'approche de la notion de culture était essentiellement axée sur l'activité intellectuelle et artistique.

L'engagement de l'UNESCO et la déontologie qui soutient ses actions ont permis non seulement de relier "culture et développement", mais de passer à " culture, facteur de développement " pour parvenir, récemment, au concept de "culture, conditions de développement durable".

Cette évolution a montré que l'essor des industries culturelles, en particulier dans le domaine de l'audiovisuel, tout en contribuant à la croissance économique, a renforcé la créativité intellectuelle et artistique. L'importance prise par les composantes immatérielles du patrimoine culturel et la mise en exergue tant des savoirs traditionnels que des savoir-faire populaires ont contribué à diversifier l'offre en matière de tourisme culturel et, par là, à améliorer, en retour, les conditions de vie des populations autochtones.

Sur la voie de l'avenir, la culture désormais compte.

**L'engagement de
l'UNESCO et la
déontologie qui
soutient ses
actions ont
permis de
passer à "culture,
facteur de
développement"
pour parvenir,
récemment, au
concept de
"culture,
conditions de
développement
durable".**

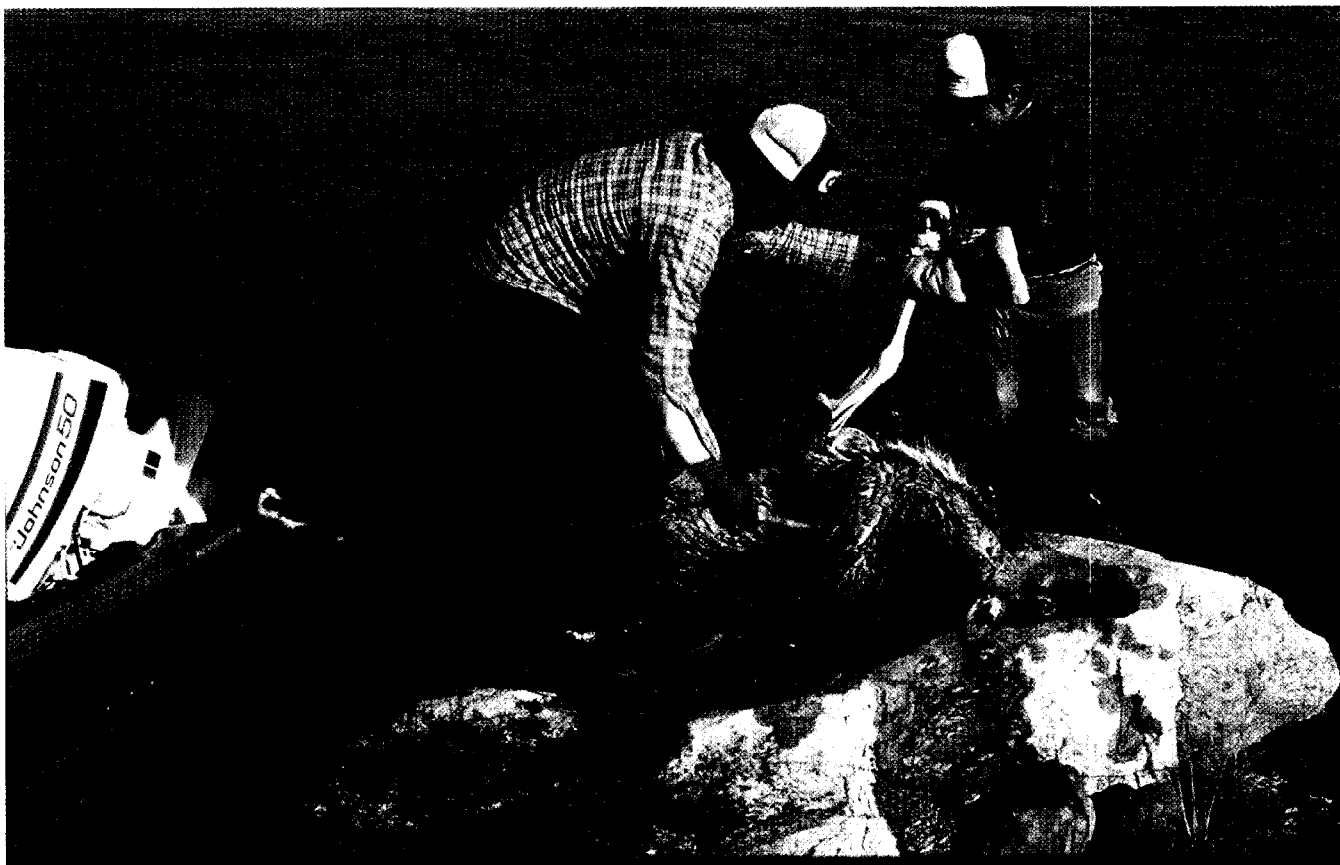


SAVOIRS LOCAUX ET AUTOCHTONES

Les savoirs autochtones, ou savoirs traditionnels, sont devenus l'un des enjeux majeurs des programmes internationaux en matière d'environnement et de développement. L'UNESCO met l'accent sur l'importance des savoirs locaux et autochtones dans la promotion de la diversité culturelle, la lutte contre la pauvreté et l'édification d'une société du savoir équitable. Le projet relatif aux "Systèmes de savoirs locaux et autochtones dans une société mondialisée (LINKS) " est interdisciplinaire et associe les cinq secteurs de programme de l'UNESCO : sciences naturelles, sciences sociales et humaines ; culture ; communication et information ; éducation. Les principaux objectifs en sont les suivants :

- Renforcer le contrôle des communautés locales sur les processus de changement écologique, culturel et social. On cherchera à établir des synergies entre les savoirs autochtone et scientifique pour protéger la diversité biologique et culturelle, introduire davantage d'équité dans la gestion des ressources et renforcer l'évaluation globale des impacts culturels, sociaux et environnementaux.
- Revitaliser la transmission des savoirs traditionnels au sein des communautés locales. Cela implique que les liens entre les aînés et les jeunes soient renforcés et que les opportunités que représentent les structures éducatives tout autant que leurs limites soient dûment examinées.
- Identifier les règles et les pratiques coutumières concernant l'accès et le contrôle en matière de savoir afin d'élaborer des instruments normatifs de manière à ce que les savoirs traditionnels bénéficient d'une protection adéquate.

L'UNESCO met l'accent sur l'importance des savoirs locaux et autochtones dans la promotion de la diversité culturelle, la lutte contre la pauvreté et l'édification d'une société du savoir équitable.



Le tourisme peut constituer un important vecteur de communication et de dialogue entre les individus et les civilisations, ainsi qu'une activité économique et de valorisation du patrimoine fondamentale. C'est pourquoi, l'action de l'UNESCO vise essentiellement à aider les États membres à élaborer des politiques de tourisme culturel aptes à promouvoir de façon durable le pluralisme culturel et préserver la diversité culturelle ainsi que l'authenticité du patrimoine vivant et monumental. Ces politiques visent également à favoriser la connaissance des cultures, lutter contre les préjugés culturels et contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté.

Les politiques et les activités élaborées ou proposées par l'UNESCO en faveur d'un tourisme culturel sont conformes aux principes des Conventions internationales de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Elles s'insèrent par ailleurs pleinement dans le cadre des grandes initiatives internationales qui – comme le Plan d'action de la Conférence interministérielle sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), le Plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO pour la diversité culturelle et l'Année des Nations Unies pour la sauvegarde du patrimoine culturel (2002) – ont contribué à définir jusqu'ici les grands axes d'action de la communauté internationale dans ce domaine.

Sur le plan des initiatives d'information et de formation, l'UNESCO organise des conférences et des séminaires, mis en place à la demande des États et en coopération avec des partenaires publics, privés ou du système des Nations Unies (comme l'Organisation mondiale du tourisme). Les travaux issus de ces rencontres orientent les décideurs sur le plan opérationnel, éducatif, fiscal, ou normatif. Des réseaux de spécialistes se sont constitués autour de ces rencontres au niveau régional et international, comme par exemple le Réseau de Chaires UNESCO en tourisme culturel. Les derniers séminaires ont eu lieu à Asunción (Paraguay), à Siem Reap/Phnom Penh (Cambodge), à Damas, (Syrie), à Bruges (Belgique). Toutes ces réunions ont abouti à l'élaboration d'études et à la prise de décisions concrètes sur le plan normatif, de la formation ou de l'enseignement supérieur, et de la création d'espaces écotouristiques.

L'UNESCO, enfin, publie ou soutient la publication de textes diffusés auprès des États membres sur les questions du tourisme culturel et sur des dossiers d'étude particuliers.

L'UNESCO vise à aider les États membres à élaborer des politiques de tourisme culturel aptes à promouvoir de façon durable le pluralisme culturel et préserver la diversité culturelle ainsi que l'authenticité du patrimoine vivant et monumental.





MUSÉES ET PATRIMOINE

|| L'action de l'Unesco

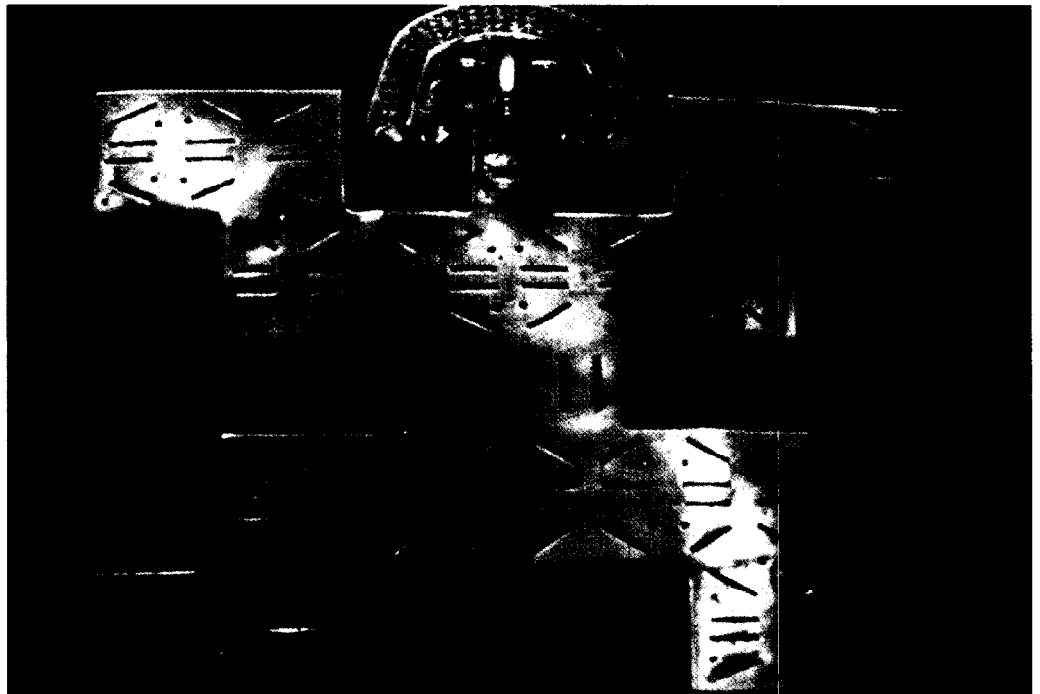
Dès sa création en novembre 1946, l'UNESCO a inscrit les musées dans ses programmes culturels et a pour mission de traiter des questions touchant l'étude, la conservation et la protection des œuvres d'art au niveau international. Depuis cette date, l'UNESCO a soutenu la gestion et le développement des institutions muséales dans ses États membres à travers l'octroi de subventions, la collecte de fonds, l'offre de services professionnels ou la mise en place de programmes de formation.

Aujourd'hui l'UNESCO tend, pour réaliser son action de soutien, à assumer de plus en plus un rôle de catalyseur et de coordonnateur, en promouvant, en encadrant ou en facilitant la mise en place de projets par des partenaires internationaux, régionaux ou de terrain qualifiés. L'action de l'Organisation dans ce domaine est menée en étroite collaboration avec le Conseil international des musées (ICOM) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

L'un des domaines d'action spécifiques les plus importants en la matière est celui des politiques culturelles. L'Organisation est en effet chargée de formuler des recommandations en matière de politiques de gestion muséales novatrices, adaptées aux différents contextes nationaux. Récemment, l'UNESCO est intervenue après des conflits pour que les musées jouent le rôle de médiateurs et d'agents de réconciliation et de reconstruction sociale, comme c'est le cas actuellement en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de la mondialisation et de la construction d'une société du savoir, l'UNESCO oriente sa politique d'aide vers le renforcement de la coopération interrégionale et un accès plus large aux formations et aux informations par la création de centres régionaux de formation en muséologie (au Mexique et au Sri Lanka).

L'un des outils essentiels de diffusion de la politique de l'UNESCO pour les musées est la revue *Museum International*, publiée sans interruption depuis 1948. Éditée dans la plupart des langues de travail de l'Organisation, elle propose des informations et les réflexions de professionnels et d'experts sur l'action de l'institution muséale et sur les enjeux qui pèsent sur le patrimoine dans les sociétés contemporaines.

**L'un des outils
essentiels de
diffusion de la
politique de
l'UNESCO pour
les musées est
la revue
*Museum
International*,
publiée sans
interruption
depuis 1948.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



INDUSTRIES CULTURELLES

|| L'action de l'Unesco

En conformité avec son objectif stratégique de promotion de la diversité culturelle, l'UNESCO axe son action dans le domaine des biens et services culturels, d'une part, sur le développement de capacités locales diversifiées et, d'autre part, sur la sensibilisation à la valeur de toutes les industries concernées (édition imprimée, livre, musique enregistrée, cinéma, vidéo...).

A leur demande, elle fait bénéficier ses États membres de son expertise ; coopère avec les acteurs professionnels présents sur le terrain comme les réseaux régionaux tels que l'ACCU (Asia/Pacific Cultural Centre for UNESCO), l'APNET (African Publishers network) et le CERLALC (Centro regional para el fomento del libro en América Latina y el Caribe) et, de ce fait, décentralise largement son action de conseil ainsi que sa réflexion sur le devenir des industries culturelles à l'heure de la mondialisation. Afin de promouvoir les petites et moyennes industries culturelles dans les pays en développement ou en transition, et de manière à réduire les asymétries existantes, l'UNESCO s'emploie à développer de nouveaux partenariats qui associent autorités publiques, secteur privé et public des pays industrialisés et en développement, à travers une "Alliance globale pour la diversité culturelle". L'une des spécificités de l'Alliance globale consiste à combattre cet obstacle majeur au développement durable des industries culturelles que constitue la piraterie.

Le soutien que l'UNESCO apporte à des festivals, foires ou marchés et sa coopération avec le CICT (Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle) correspondent à la fois à l'objectif d'aide au développement des industries culturelles et à celui de leur mise en valeur auprès du public.

Parmi les actions de sensibilisation, figurent la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, célébrée chaque 23 avril dans plus de 80 pays, le nouveau projet des organisations professionnelles, appuyé par l'UNESCO, d'une Capitale mondiale du livre, le supplément littéraire mensuel *Kitab fi jarida* distribué par une vingtaine de journaux en langue arabe pour deux à trois millions de lecteurs, le Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance, décerné tous les deux ans, la collection " Sap Kawi " pour les jeunes Africains, ainsi que les campagnes de collecte et de don de livres (comme celles initiées dans le cadre du programme *Libros para todos*, destinées à l'Amérique latine et aux Caraïbes) et des listes de chefs-d'œuvre de la littérature et du cinéma mondiaux qui vont être établies avec des partenaires qualifiés.

Afin de promouvoir les petites et moyennes industries culturelles dans les pays en développement ou en transition, et de manière à réduire les asymétries existantes, l'UNESCO s'emploie à développer de nouveaux partenariats à travers une " Alliance globale pour la diversité culturelle ".



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





ARTS ET CRÉATIVITÉ

|| L'action de l'Unesco

La promotion de la diversité culturelle, qui est un objectif stratégique fondamental de l'UNESCO, ne doit pas être seulement comprise comme un effort de sauvegarde des expressions culturelles héritées du passé, mais aussi – et tout autant – comme un effort en faveur de la production, toujours renouvelée et créatrice, de formes et de valeurs culturelles inédites. C'est pourquoi l'une des missions de l'Organisation est de développer un environnement social et normatif favorable au maintien et à la diffusion de la créativité sous toutes ses formes, traditionnelles ou modernes, populaires ou industrielles.

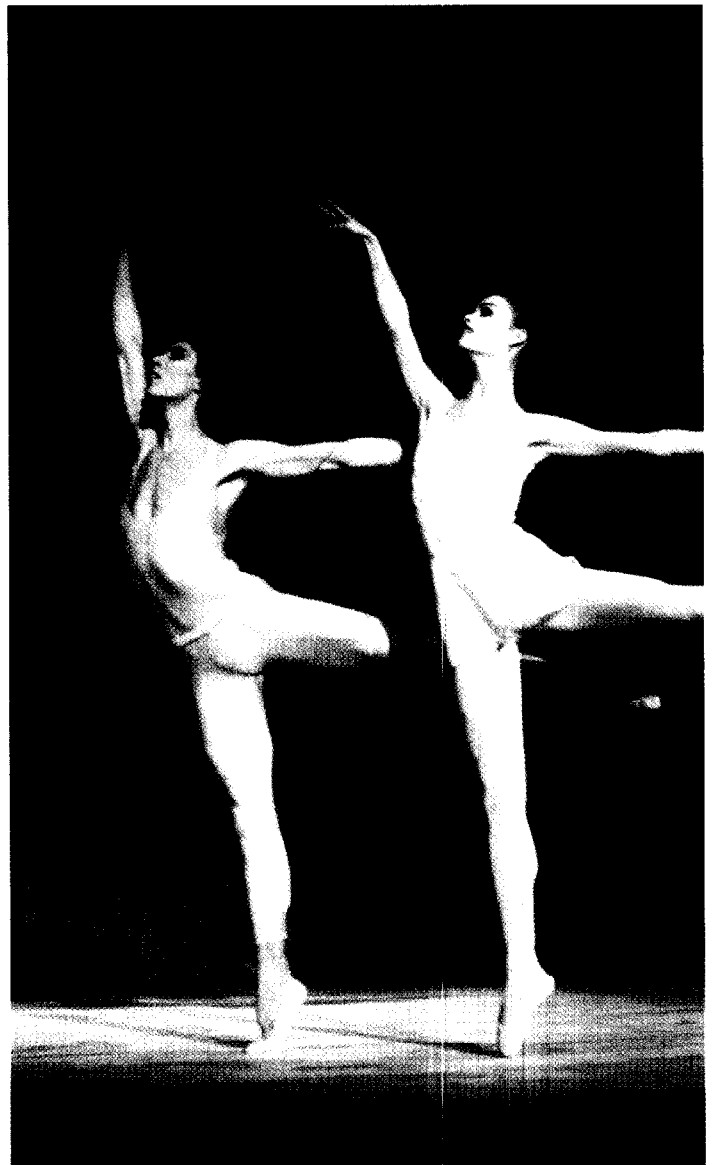
Pour l'UNESCO, la créativité est une composante essentielle, non seulement de la vie spirituelle mais aussi de la vie matérielle et économique des individus et des peuples.

Dans le cadre de cette approche intégrée, l'UNESCO développe des actions visant à promouvoir la condition de l'artiste dans chacun des ses États membres, ainsi que des initiatives de formation en matière d'éducation artistique formelle ou informelle et de soutien à la créativité des jeunes, surtout en provenance de milieux défavorisés.

L'UNESCO organise un Prix pour la promotion des arts réservé aux jeunes artistes plasticiens ainsi qu'aux jeunes créateurs dans le domaine des nouvelles technologies et des arts du spectacle. Elle octroie également, à travers le *Fonds international pour la promotion de la culture* (FIPC), des bourses pour la formation des jeunes artistes. Elle vient de lancer un grand projet, "Digi-Arts" qui met les technologies les plus récentes au service de la créativité. Elle a aussi créé un portail de la poésie, à l'appui de la Journée mondiale sur ce thème (21 mars).

Pour mener son action de manière efficace à l'échelle planétaire, l'UNESCO développe des partenariats avec des réseaux internationaux spécialisés, comme le Conseil international de la musique (CIM), l'Institut international du théâtre (IIT), le Conseil international de la danse (CIDD), le PEN international, la Fédération internationale des acteurs (FIA) et celle des musiciens (FIM), et beaucoup d'autres associations publiques ou privées.

**Pour
l'UNESCO,
la créativité est
une composante
essentielle, non
seulement de
la vie
spirituelle mais
aussi de la vie
matérielle et
économique
des individus
et des peuples.**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



ARTISANAT ET DESIGN

|| L'action de l'Unesco

L' UNESCO possède une vision globale et intégrée du rôle à la fois culturel, social et économique joué par l'artisanat au sein de la vie collective des peuples et des pays. Sa stratégie dans ce domaine a pour but le maintien et le renforcement de cette rencontre de l'art et du savoir-faire, à travers la promotion d'un dialogue productif avec le monde de la création industrielle contemporaine. Dans cette perspective, l'UNESCO associe dans une seule et même démarche l'artisanat et le design, en tant qu'aspects distincts mais interdépendants, l'un plus ancré dans la tradition, l'autre dans la modernité, de la même réalité créative et économique.

Pour promouvoir la diversité et la qualité de l'artisanat, ainsi que le niveau social des artisans, l'UNESCO met en place, en stimulant la coordination entre les organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, un programme cohérent, qui intègre des activités d'information (études, recherches, publications), de formation (cours et séminaires pratiques), de production (ateliers) et de promotion (expositions et concours).

Elle organise en outre le Prix UNESCO de l'artisanat, décerné par un jury international aux auteurs d'ouvrages profondément innovateurs dans leur corps de métiers respectifs.

**L'UNESCO
associe dans une
seule et même
démarche
l'artisanat et le
design, en tant
qu'aspects
distincts mais
interdépendants,
l'un plus ancré
dans la tradition,
l'autre dans la
modernité, de la
même réalité
créative et
économique.**



Parmi les activités de promotion consacrées tout particulièrement au design, l'UNESCO a lancé depuis 1995, grâce au soutien du groupe japonais Felissimo, le concours international "Design 21" destiné aux jeunes stylistes. Ce concours propose tous les deux ans un nouveau thème pour la création de vêtements, de mobilier et d'objets utilitaires et permet à un grand nombre de jeunes talents issus de toutes les régions du monde d'accéder à la notoriété internationale.

Dans la mise en place de ses actions, l'UNESCO collabore avec le Conseil international de l'artisanat (CMA), le Centre international de promotion de l'artisanat (CIPA) et avec un grand nombre de responsables de foires internationales de l'artisanat.



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



L'ACTION POUR LE DIALOGUE

La sauvegarde du patrimoine culturel ne constitue pas seulement une composante du développement durable. Elle peut également être un instrument de réconciliation nationale, en particulier dans les pays où coexistent plusieurs traditions culturelles, comme elle contribue à instituer ou à raffermir le dialogue entre les civilisations.

De fait, l'interférence entre les cultures, les mouvements d'idées et les transferts de connaissances et de techniques sont mis en évidence à travers des routes et des itinéraires privilégiés, des voies de navigation partagées, notamment en Méditerranée, des points de rencontre où s'accumulent des expériences séculaires. Dans cette perspective, les frontières s'estompent au profit de la complémentarité et les musées deviennent le lieu par excellence de la médiation culturelle.

La médiation culturelle se traduit également par l'action pédagogique dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes, dès l'enfance, aux valeurs du patrimoine culturel pour promouvoir le dialogue interculturel.

Enfin, quand, de façon exceptionnelle, les millénaires ont pu sauvegarder sur un site la pluralité culturelle et la coexistence des courants spirituels, l'action pour le dialogue n'est plus une option, c'est une nécessité vitale pour qui croit à un avenir de paix.

**L'action
pour le
dialogue n'est
plus une
option, c'est
une nécessité
vitale pour qui
croit à un
avenir de
paix.**



« ROUTES » ET ITINÉRAIRES CULTURELS

|| L'action de l'Unesco

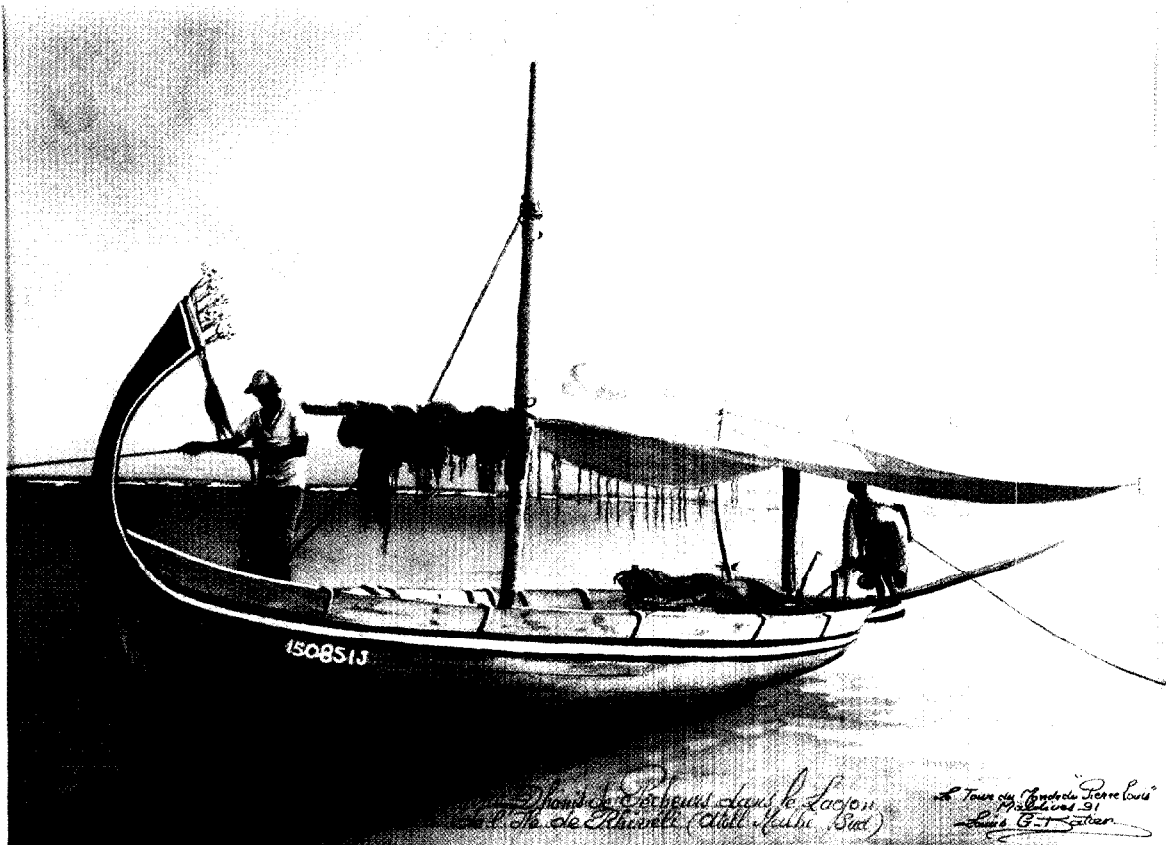
Les projets de "Routes", mis en œuvre par l'UNESCO, ont pour objectif de promouvoir la connaissance réciproque entre les civilisations, les cultures et les religions par la mise en lumière de leurs interactions et influences mutuelles. La compréhension des mécanismes et des processus de ces interactions, dans la perspective de la mémoire longue des peuples, contribue à renouveler le dialogue interculturel aujourd'hui.

Ainsi, le concept de "Route" implique une dynamique résultant du mouvement et de la rencontre entre peuples et individus, de la circulation des marchandises, de la transmission des connaissances et des savoir-faire, des cultures et croyances. Cette connaissance demeure pour chacun d'entre nous un héritage précieux qui a laissé une forte empreinte sur l'Histoire.

L'UNESCO, par ses projets de "Routes de dialogue" (La Route de la soie prolongée par le projet de Dialogue interculturel en Asie centrale, la Route de l'esclave, la Route de la foi (Dialogue interreligieux) et autres projets qui s'en inspirent : Plan Caucase, Plan Arabia et Programme Méditerranée), entend favoriser une convergence positive entre les cultures, par la mise en valeur et la reconnaissance d'un patrimoine commun et d'identités plurielles.

Les projets de Dialogue interculturel, à travers le concept de "Route", permettent, dans un contexte de monde globalisé, de générer un sentiment de partage et de participation pour contrer des attitudes d'enfermement identitaire ou d'exclusion.

Les projets de Dialogue interculturel permettent, dans un monde globalisé, de générer un sentiment de partage et de participation pour contrer des attitudes d'enfermement identitaire ou d'exclusion.



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

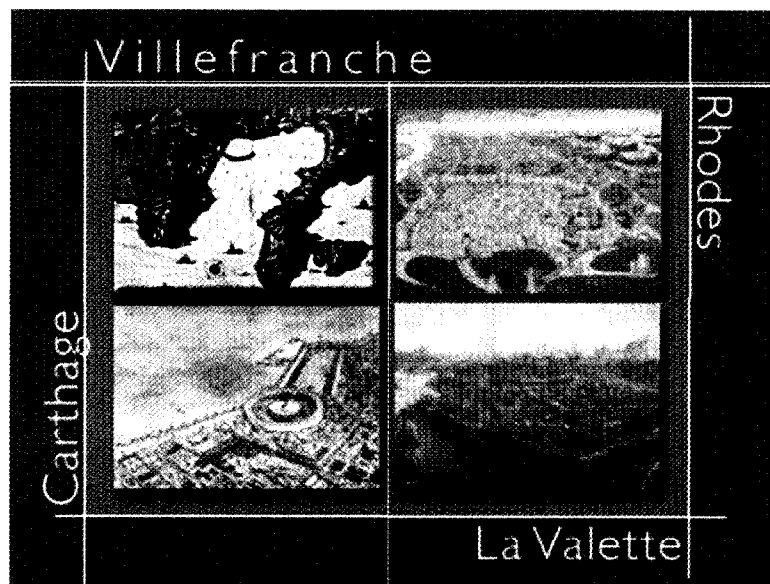


DIALOGUE EN MÉDITERRANÉE

Appelé à devenir un projet-phare du programme Méditerranée, "La Navigation du savoir" repose en premier lieu sur la constitution d'un réseau des grands arsenaux historiques de la Méditerranée. Aujourd'hui menacés d'abandon, ces arsenaux ont concentré dans l'Antiquité, au Moyen-Age et à la Renaissance, au Nord comme au Sud, tout le savoir scientifique et technique de leur temps (astronomie, mathématiques, géographie, cartographie, construction navale, médecine...). Ils ont été aussi des lieux de dialogue interculturel et interreligieux "forcé", car les galériens, dont beaucoup étaient prisonniers de guerre, y avaient leurs lieux de culte.

La mise en réseau des acteurs concernés par le projet permettra d'assurer dans des conditions optimales le développement et la mise en valeur de ce patrimoine commun à tous les Méditerranéens, comme enjeu de développement économique durable, et plus particulièrement dans les domaines de la formation, de la gestion, du tourisme culturel, avec leurs répercussions immédiates sur le développement de l'emploi. La valorisation des arsenaux et leur mutation en lieux de culture et de dialogue des civilisations s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ouverture, de tolérance, de paix et de stabilité dans la région.

**La valorisation
des arsenaux
s'inscrit dans
le cadre d'une
politique
d'ouverture,
de tolérance,
de paix et
de stabilité
dans la région.**



LANGUES, ÉDUCATION ET MULTILINGUISME

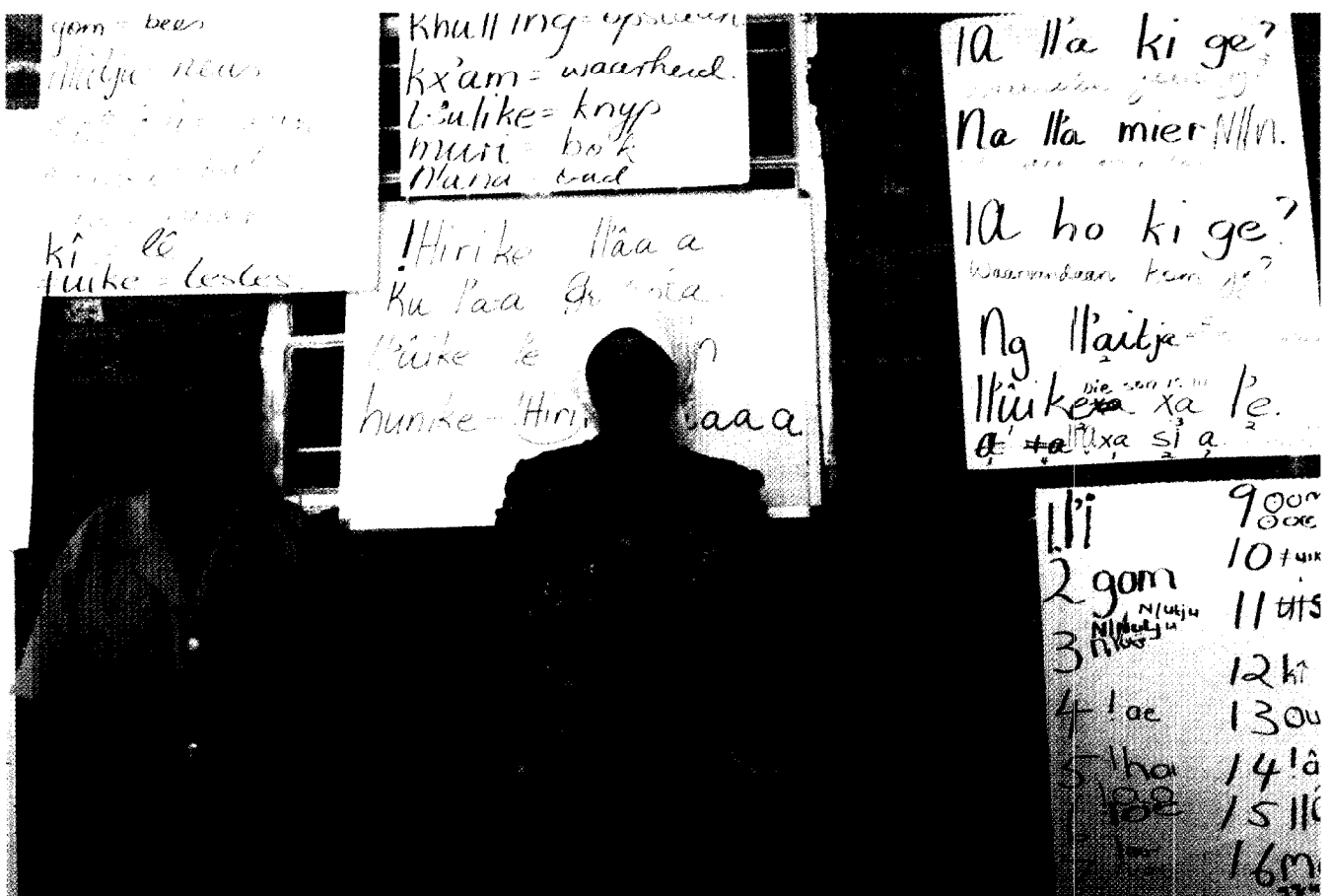
Le langage est une représentation de notre identité culturelle à travers laquelle nous transmettons nos connaissances aux générations futures. Le langage est le vecteur de notre histoire et de notre savoir.

La disparition des langues appauvrit notre diversité culturelle : sur les 6000 à 7000 langues parlées à travers le monde, 3000 sont en péril. C'est pourquoi l'UNESCO a créé en 1999 la *Journée internationale de la langue maternelle*, célébrée tous les ans le 21 février de manière à promouvoir la reconnaissance et la pratique de la langue maternelle, en particulier, celle des langues minoritaires.

Le multilinguisme est reconnu par la plupart des États membres comme une richesse, d'autant que les identités nationales sont nourries, à travers le monde, par les multiples traditions que véhiculent les langages locaux et autochtones.

Les initiatives de l'UNESCO dans le domaine des langues s'inscrivent dans le cadre de ses efforts en faveur de la protection du patrimoine immatériel : musiques traditionnelles et populaires, danses, festivals, traditions, savoirs traditionnels, traditions orales et langues locales.

**La disparition
des langues
appauvrit notre
diversité
culturelle : sur
les 6000 à
7000 langues
parlées à
travers le
monde, 3000
sont en péril.**





TRADUIRE ET COMMUNIQUER

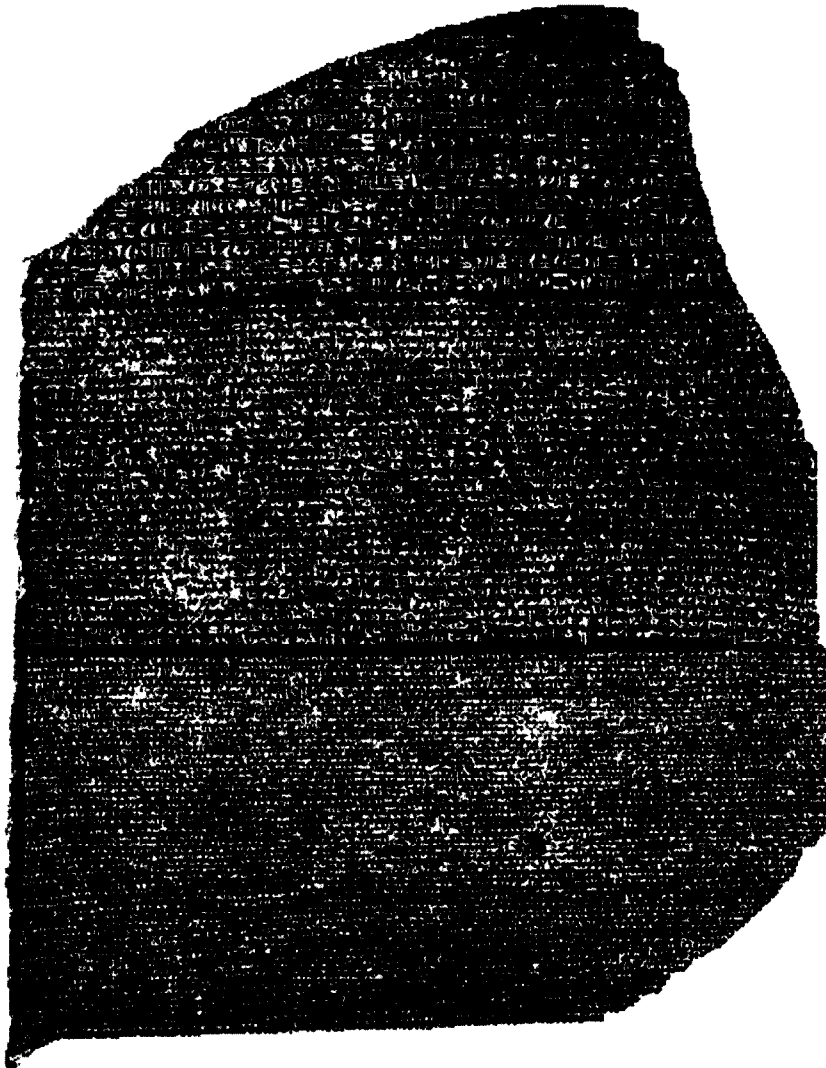
|| L'action de l'Unesco

La traduction permet à chacun d'utiliser sa langue maternelle et de ne pas employer une langue véhiculaire qui peut lui être moins familière. Elle rend possible la compréhension sans réduire pour autant la variété des modes d'expression. Elle exprime la diversité culturelle et y donne accès.

Consciente du rôle essentiel de la traduction pour favoriser les échanges d'idées et de productions entre les personnes et les pays ainsi que le dialogue entre les cultures, l'UNESCO a, depuis sa fondation, développé principalement deux programmes : l'*Index Translationum*, seule bibliographie internationale des traductions, et la *Collection UNESCO d'œuvres représentatives*, axée sur la promotion de la traduction des chefs-d'œuvre appartenant à la littérature universelle.

Ces deux programmes, qui sont appelés à resserrer encore leurs liens dans le proche avenir, ont pour but de fournir à tous les acteurs de la traduction dans le monde (traducteurs, éditeurs, organismes d'aide) et aux autres publics intéressés (chercheurs, journalistes, étudiants, libraires, bibliothécaires et documentalistes) des services d'information et un forum virtuel susceptibles de constituer l'outil de travail et l'instrument de communication dont ils ont besoin.

**La traduction
permet
à chacun
d'utiliser sa
langue
maternelle et
rend possible la
compréhension
sans réduire
pour autant la
variété
des modes
d'expression**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



ÉDUCUER AU PATRIMOINE

Depuis sa création en 1953, le Réseau des écoles associées de l'UNESCO a eu pour objectif de mobiliser les jeunes à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel tout en favorisant le dialogue entre les cultures. Environ 7000 écoles, dans 171 pays, participent, d'une manière ou d'une autre, aux actions entreprises dans le cadre de ce Réseau.

Les exemples ci-dessus ont pour ambition d'appeler encore plus d'écoles à contribuer à l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel.

Le Réseau des écoles associées agit pour la promotion du patrimoine culturel et du dialogue dans les écoles

Les jeunes participants au 14e Gymnasium de Peristeri (Grèce) ont pu, grâce à la musique, au théâtre, à l'art et aux jeux, mieux communiquer avec leurs camarades immigrés ou réfugiés, et ainsi partager leurs expériences personnelles, notamment culturelles, avec respect et compréhension. Le Centre éducatif Léonard de Vinci, dans l'état d'Espirito Santo (Brésil), a lancé un projet biennal consistant à faire parcourir à des étudiants plus de 8000 km pour collecter des données historiques et photographiques dans le but de publier un ouvrage sur le patrimoine et l'héritage culturels de leur district. L'école secondaire pour filles de Mishref (Koweït), quant à elle, a organisé avec l'aide de plusieurs ambassades un festival culturel intitulé "Rencontres entre nations" et une exposition d'objets provenant du patrimoine culturel de différentes contrées (France, Inde, Maroc, Oman, etc.)

Le Réseau des écoles associées sert de passerelle entre différentes écoles

Les étudiants du Réseau finlandais prévoient d'aller en mai 2002 à Saint-Pétersbourg pour rencontrer leurs pairs russes et visiter avec eux le patrimoine de la ville et participer à divers événements d'ordre culturel. En Norvège, en plus des échanges annuels d'étudiants et de professeurs, les écoles du Réseau ont offert des ordinateurs et une formation à l'informatique aux écoles du Réseau de Trinité-et-Tobago, de manière à renforcer encore un peu plus le dialogue entre leurs deux cultures.

Publication d'un kit éducatif pour les jeunes intitulé *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes*

Grâce aux initiatives des écoles du Réseau ce kit éducatif a été traduit et publié en 15 langues. Ce kit est constitué de 40 activités faciles à réaliser, dans le cadre des curricula (visite de musées ou de sites significatifs, par exemple), dans le but de sensibiliser les élèves à la mise en valeur des identités culturelles, à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel.

"Briser le silence"

Environ 100 écoles du Réseau, situées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et en Europe participent à un projet-phare financé par la NORAD (Agence norvégienne de coopération pour le développement) destiné à inclure dans les programmes d'enseignement l'examen des causes et conséquences de la Traite négrière transatlantique, en vue de renforcer le dialogue interculturel entre les jeunes de ces trois continents. Le projet inclut la visite de lieux de mémoire, la mise en scène de jeux de rôle (par exemple " La vie d'un esclave dans une plantation de sucre "), des ateliers créatifs sur l'art, la musique, la danse, etc. Ces activités ont pour but de permettre aux jeunes de mieux connaître le passé pour mieux comprendre le présent et, ainsi, construire un futur libre de tout préjugé, stéréotype et manifestations d'intolérance.

Le Réseau des écoles associées a pour objectif de mobiliser les jeunes à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel tout en favorisant le dialogue entre les cultures.



DE SARAJEVO A KABOUL : LE MUSÉE, UN OUTIL DE MÉDIATION CULTURELLE

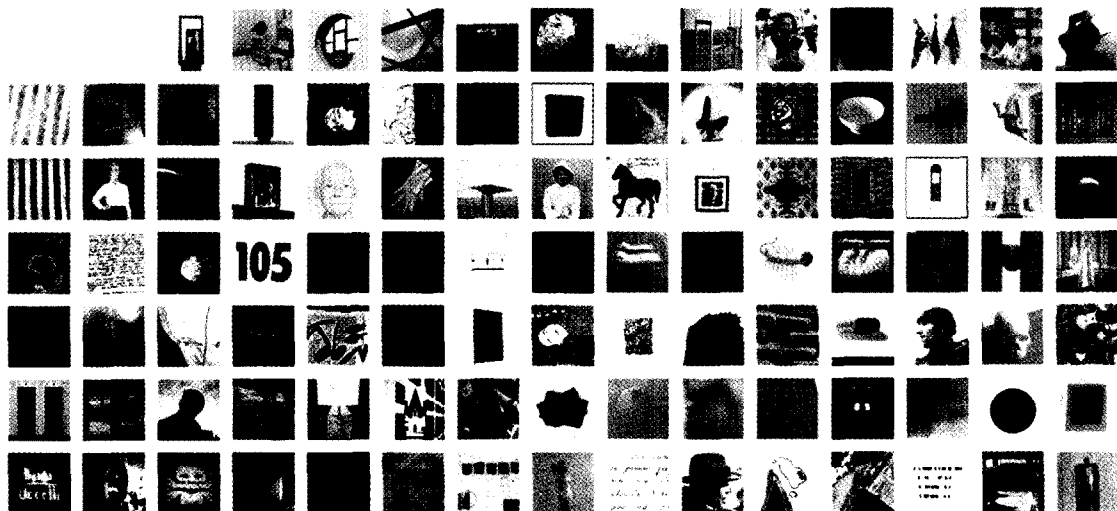
L'art a de multiples vertus, la moindre n'étant pas la mise à l'épreuve de soi par l'Autre au travers d'œuvres qui nous sont, a priori, étrangères. Dans sa préoccupation de promouvoir la diversité culturelle en révélant le potentiel d'enrichissement et de création qui réside dans l'interaction des cultures, l'UNESCO agit et utilise l'art comme un moyen pédagogique d'ouverture des esprits à l'altérité.

**L'UNESCO agit
et utilise l'art
comme un
moyen
pédagogique
d'ouverture des
esprits à
l'altérité.**

Pendant le siège de Sarajevo en 1992, un groupe d'intellectuels s'est réuni avec pour mot d'ordre " création contre destruction ". Des artistes de différentes nationalités, Pistelotto, Franz West, Carla Accardi entre autres, ont alors offert leurs œuvres à un musée à venir. Plus de cent œuvres ont, depuis, été recueillies et la constitution de la collection intitulée *Ars Aevi* s'enrichit régulièrement d'œuvres significatives : le théâtre d'ombre de Boltanski, l'œuvre-citation de Dean Jokanovic-Tourmin, les portraits funéraires de Dimitrijevic... La collection a été exposée pour la première fois en 1999 à Sarajevo dans le centre Skenderija et des séminaires multiculturels regroupant des artistes ont été organisés durant l'année 2001.

La Bosnie-Herzégovine aspire à redevenir le carrefour des cultures qu'elle a toujours été : l'art et le musée ont une place cruciale dans l'entreprise de rapprochements communautaires indispensable à ce devenir.

Dans des sociétés dont l'évolution naturelle est le renforcement du multiculturalisme, aucun groupe ne peut prétendre à ce que ses valeurs particulières prédominent sur celles des autres. Pourtant 80% des arts et des infrastructures culturelles de l'Afghanistan ont été détruites par les extrémistes. 70% des 100 000 objets du *musée de Kaboul* ont disparu. La réhabilitation du musée, confiée à l'UNESCO par le gouvernement intérimaire d'Afghanistan, est à la fois une tâche immense et le signe que toujours, tôt ou tard, la paix triomphe. Outre l'élaboration d'un projet détaillé de restauration du bâtiment, l'évaluation et l'inventaire des collections restantes et des mesures d'urgences visant à leur protection, le programme prévoit, à plus long terme, la revitalisation des arts et de l'artisanat en accordant une place toute particulière à la formation et à la participation des femmes.





RÉCONCILIATION ET PATRIMOINE COMMUN

|| L'action de l'Unesco

Depuis plusieurs années maintenant, l'UNESCO a renforcé son rôle de coordination d'opérations complexes visant à la restauration et à la réhabilitation de patrimoine endommagé par les conflits. Cible des destructions pour sa valeur symbolique et identitaire, le patrimoine doit devenir un instrument de rapprochement et de réconciliation des parties en conflit, un point de départ de reprise du dialogue et de construction d'un futur partagé.

L'expérience de l'UNESCO s'appuie aujourd'hui sur des exemples significatifs. Le programme de sauvegarde et de développement du site d'*Angkor*, premier d'entre eux, a témoigné de l'importance d'un site du patrimoine, emblème d'une nation, pour le renforcement de la cohésion sociale, la récupération de l'identité culturelle du peuple khmer et le développement économique du pays sur la base du tourisme culturel et de débouchés pour les populations locales.

En Bosnie-Herzégovine, la stratégie de l'UNESCO a été concentrée sur la réappropriation par les communautés ethniques alors en conflit d'un patrimoine commun car représentatif, à un moment ou à un autre de son histoire, de chacune d'elles. Symbole du patrimoine musulman bosniaque et des liens entre les communautés musulmane et croate, le *Vieux Pont de Mostar*, détruit en 1993 par les extrémistes, est en reconstruction grâce à l'aide internationale.

Parallèlement aux négociations en cours sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, l'UNESCO a entrepris la rénovation de deux complexes religieux, destinations de pèlerinages pour les communautés grecque orthodoxe et musulmane à *Chypre*. A la suite d'accords signés avec les représentants de la communauté grecque chypriote et turque chypriote, chaque confession peut désormais entreprendre trois pèlerinages par an vers leurs sites respectifs. Enfin, la restauration des tombes de *Kokuryo* à travers un programme conjoint entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée marque un effort considérable de reconstruction de l'entente et de la confiance en Péninsule de Corée.

Les barrières ethniques sont les produits de constructions mentales. Les ponts, construits par des hommes, sont des réalités.

Le patrimoine doit devenir un instrument de rapprochement et de réconciliation des parties en conflit, un point de départ de reprise du dialogue et de construction d'un futur partagé.



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





POUR EN SAVOIR PLUS

|| L'action de l'Unesco

Une sélection des publications de l'UNESCO

En français

Angkor, cité royale (Cd-rom)
Arles romaine et romane
Art et artistes au miroir de l'économie
Art et science
Artisanat : foires commerciales internationales
Baalbek
Biens culturels volés ou illicitement exportés - Commentaire relatif à la Convention d'UNIDROIT
Culture, commerce et mondialisation : questions et réponses
Cultures et civilisations (les Routes de la Soie pour les jeunes)
Destins croisés : cinq siècles de rencontres avec les Amérindiens
Diversité culturelle au Viet Nam : enjeux multiples, approches plurielles
Droit d'auteur et droits voisins
Exploration à travers les mers et les océans (les Routes de la Soie pour les jeunes)
Exploration à travers les terres lointaines (les Routes de la Soie pour les jeunes)
Guide pour la collecte de musiques et instruments traditionnels
Images de l'Autre. La différence : du mythe au préjugé
Inventions et commerce (les Routes de la Soie pour les jeunes)
L'océan Atlantique musulman : de la conquête arabe à l'époque almohade
La " République " jésuite des Guaranis (1609-1768) et son héritage
La chaîne et le lien : une vision de la traite négrière
La Méditerranée : modernité plurielle
La politique nationale du livre -Un guide pour le travail sur le terrain
La protection des biens culturels en cas de conflit armé - Commentaire de la Convention de La Haye du 14 mai 1954
Le commerce des antiquités - Combattre les destructions et le vol
Le tissage dans l'Atlas marocain
Museum International (périodique)
Notre diversité créatrice -Rapport de la Commission mondiale de la culture et le développement
Paris, rives de la Seine
Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge
Piste de rêves - Art et savoir des Yapa du désert Australien (Cd-rom)
Pour ou contre les droits culturels ?
Rapport mondial sur la culture : culture, créativité et marchés
Rapport mondial sur la culture : diversité culturelle, conflit et pluralisme
Revue du patrimoine mondial
Savoir-faire locaux : nouvelles technologies de communication et développement - Une perspective de coopération euro-maghrébine
Sérinde : oasis perdues des routes de la soie (Cd-rom)
Textiles mayas, la trame d'un peuple
Tsigane, heureux si tu es libre ! (livre et Cd-rom)
Victoire en Nubie - La Campagne internationale de sauvegarde d'Abou Simbel, de Philae et d'autres trésors culturels
Vie et destin de l'ancienne Bibliothèque d'Alexandrie

In English

Album of Chinese Contemporary Paintings
Art and Science
Atlas of the World's Languages in Danger of Disappearing
Colonia del Sacramento: A World Heritage
Copyright and Neighbouring Rights
Creating our Common Future: Educating for Unity in Diversity
Cultural Rights and Wrongs
Culture, trade and globalization - Questions and Answers
Cultures and Civilizations (The Silk Roads for young readers)
Dream Truckers: Yapa Art and Knowledge of the Australian Desert (cd-rom)
European Perspectives on Cultural Policy
Exploration by Land (The Silk Roads for young readers)



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL





Exploration by Sea (The Silk Roads for young readers)
From Chains to Bonds – The Slave Trade Revisited
Handbook for the Collection of Traditional Music and Musical Instruments
International Craft Trade Fairs: A Practical Guide
Inventions and Trade (The Silk Roads for young readers)
Inventory of Monuments at Pagan (8 volumes)
Journey to Angkor (VHS, pal)
Life and Fate of the Ancient Library of Alexandria
National Book Policy: A Guide for Users in the Field
Our Creative Diversity-Report to UNESCO of the World Commission on Culture and Development
Silk, Scents and Spice - Tracing the world's great routes throughout history and around the globe (DVD)
Temples and Tombs of Ancient Nubia – International Rescue Campaign at Abu Simbel, Philae and other Sites
The Jesuit 'Republic' of the Guaranis (1609-1768) and its Heritage
The Panama Canal
The Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict - Commentary on the Hague Convention of 14 May 1954
The Qur'an Manuscripts in the Islamic Museum, Jerusalem
Trade in Antiquities: Reducing Destruction and Theft
Underwater Archaeology and Coastal Management: Focus on Alexandria
Viet Nam's Cultural Diversity: Approaches to Preservation
World Culture Report: Cultural Diversity, Conflict and Pluralism
World Culture Report: Culture, Creativity and Markets
World Heritage Review

En español

¿A favor o en contra de los derechos culturales?
Artesanía : ferias comerciales internacionales
Atlas mundial de la arquitectura barroca
Colonia del Sacramento: un patrimonio mundial
De la cadena al vínculo : una visión de la trata de esclavos
Destinos cruzados. Cinco siglos de encuentros con los amerindios
El Andalucía allende el Atlántico
El arte mudéjar
El Canal de Panamá
El mundo árabe y América Latina
Exploración por mar (las rutas de la seda para los jóvenes)
Exploración por tierra (las rutas de la seda para los jóvenes)
Grandes principios del derecho de autor y los derechos conexos en el mundo
Guía para la recolección de músicas e instrumentos tradicionales
Informe mundial sobre la cultura: cultura, creatividad y mercados
Informe mundial sobre la cultura: diversidad cultural, conflicto y pluralismo
La antigua Biblioteca de Alejandría - Vida y destino
La culturas y las civilizaciones (las rutas de la seda para los jóvenes)
La política nacional del libro
La República Jesuítica de los Guaranís (1609-1768) y su herencia
Los inventos y el comercio (las rutas de la seda para los jóvenes)
Nuestra diversidad creativa
Revista del Patrimonio Mundial
Turismo cultural en América Latina

(Ces publications sont en vente à <http://www.unesco.org/publishing>)





UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

AGIR ENSEMBLE

Propositions d'action pour l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002)

Ces propositions, lancées dans le cadre de l'Année des Nations Unies, annoncent un processus à plus long terme. Elles ne sont pas limitatives. Ces pistes de réflexion et d'action sont destinées à s'enrichir des initiatives de tous les acteurs.



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年

-  **Les sites du patrimoine culturel**
-  **Les villes historiques**
-  **Les paysages culturels**
-  **Les sites naturels sacrés**
-  **Le patrimoine culturel subaquatique**
-  **Les musées**
-  **Le patrimoine culturel mobilier**
-  **L'artisanat**
-  **Le patrimoine documentaire et numérique**
-  **Le patrimoine cinématographique**
-  **Les traditions orales**
-  **Les langues**
-  **Les événements festifs**
-  **Les rites et les croyances**
-  **La musique et le chant**
-  **Les arts du spectacle**
-  **La médecine traditionnelle**
-  **La littérature**
-  **Les traditions culinaires**
-  **Les sports et jeux traditionnels**



AGIR ENSEMBLE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



**diversité
richesse
universalité
créativité
dialogue
mémoire
avenir
développement**



AGIR ENSEMBLE

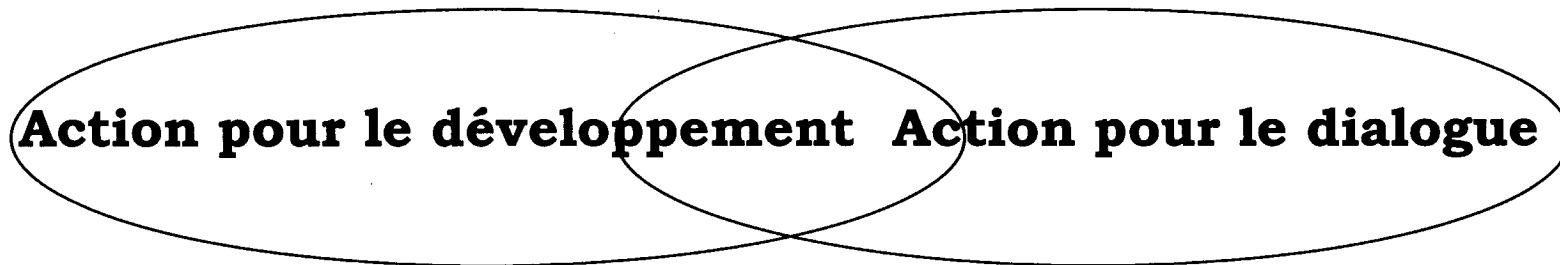
Les objectifs (Résolution de l'Assemblée des Nations Unies 56/8) :

- ❖ **intensifier** la conduite de programmes, d'activités et de projets destinés à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel mondial ;
- ❖ **promouvoir** l'éducation et sensibiliser le public pour inspirer le respect du patrimoine culturel national et mondial ;
- ❖ **encourager** les contributions volontaires pour financer et appuyer les activités visant à assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel national et mondial.



AGIR ENSEMBLE

Deux perspectives pour l'Année des Nations Unies et au-delà ...



Créer ➡ Donner un sens ➡ Préserver ➡ Valoriser ➡ Recréer



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



AGIR ENSEMBLE AU NIVEAU LOCAL/NATIONAL/INTERNATIONAL

Les Fondements : L'ACTION NORMATIVE

- ❖ **Sensibilisation aux enjeux de la protection du patrimoine ;**
- ❖ **Établissement des principes et critères définissant la notion de patrimoine et celle de sa protection ;**
- ❖ **Définition de politiques de protection et de sauvegarde du patrimoine ;**
- ❖ **Négociation / Élaboration / Adaptation / Révision des cadres normatifs : déclarations, recommandations, chartes, conventions, lois, règlements ... ;**
- ❖ **Adoption / Ratification / Accession / Application / Suivi des outils normatifs ;**
- ❖ **Traduction/ Introduction des principes et critères issus des textes normatifs internationaux dans les législations locales, régionales et nationales ;**
- ❖ **...**



AGIR ENSEMBLE AU NIVEAU LOCAL/NATIONAL/INTERNATIONAL

Les Fondements : L'ACTION DE SAUVEGARDE

- ❖ **Étude / Établissement / Mise en œuvre de projets/plans directeurs de sauvegarde ;**
- ❖ **Identification / Collecte / Inventaires des éléments du patrimoine culturel / Création de bases de données ;**
- ❖ **Préservation / Revalorisation des techniques / métiers / savoir-faire traditionnels ;**
- ❖ **Recherche / Développement de nouvelles technologies et expressions artistiques ;**
- ❖ **Éducation / Formation à la sauvegarde ;**
- ❖ **Sensibilisation / Participation aux actions de sauvegarde ;**
- ❖ **Mobilisation des ressources humaines, techniques et financières ;**
- ❖ ...



AGIR ENSEMBLE AU NIVEAU LOCAL/NATIONAL/INTERNATIONAL

Les perspectives : L'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

- ❖ **Conception de politiques intégrées et d'outils de promotion pour le développement;**
- ❖ **Prise en compte du patrimoine dans le développement durable ;**
- ❖ **Identification/Inventaire de ressources du patrimoine à développer ;**
- ❖ **Soutien aux métiers du patrimoine/Création de nouveaux emplois ;**
- ❖ **Formation aux métiers de gestion des ressources culturelles et de développement ;**
- ❖ **Création / Développement de produits culturels ;**
- ❖ **Soutien / Création d'entreprises culturelles et de nouveaux marchés ;**
- ❖ **Sensibilisation / Participation des populations locales aux actions pour le développement ;**
- ❖ **Soutien à la créativité et à l'éducation artistique;**
- ❖ **Mobilisation des ressources humaines, techniques et financières ;**
- ❖ ...



AGIR ENSEMBLE AU NIVEAU LOCAL/NATIONAL/INTERNATIONAL

Les perspectives : L'ACTION POUR LE DIALOGUE

- ❖ **Éducation aux valeurs de la diversité culturelle et des différents patrimoines ;**
- ❖ **Reconnaissance du patrimoine comme outil de réconciliation et de paix, du fait de ses racines culturelles plurielles ;**
- ❖ **Création d'espaces d'échange entre générations ;**
- ❖ **Soutien à l'action culturelle et aux loisirs orientés vers la compréhension du patrimoine et le dialogue ;**
- ❖ **Élaboration de politiques de sauvegarde et de développement des langues ;**
- ❖ **Échanges d'expériences/ de données/ des ressources ;**
- ❖ **Développement d'actions de coopération entre groupes/communautés/États ;**
- ❖ **Promotion du respect des différentes manifestations spirituelles et encouragement aux échanges intercommunautaires et interconfessionnels ;**
- ❖ **Mobilisation des ressources humaines, techniques et financières;**
- ❖ ...



AGIR ENSEMBLE AVEC

au niveau international

- ❖ **Le Système des Nations Unies**
- ❖ **Les Organisations Intergouvernementales (OIG)**
- ❖ **Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) :**
- ❖ **Les instituts de recherche et les réseaux d'Universités**
- ❖ **Le secteur privé**
- ❖ **...**

au niveau national

- ❖ **Gouvernements**
- ❖ **Parlementaires**
- ❖ **Institutions culturelles et spirituelles**
- ❖ **Associations professionnelles**
- ❖ **Associations culturelles et communautaires**
- ❖ **Universités / Instituts de recherche**
- ❖ **Médias**
- ❖ **...**

au niveau local

- ❖ **Autorités régionales/locales**
- ❖ **Écoles**
- ❖ **Sites, Musées**
- ❖ **Lieux d'expression spirituelle**
- ❖ **Lieux de spectacles**
- ❖ **Entreprises**
- ❖ **Médias locaux**
- ❖ **...**



AGIR ENSEMBLE AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

Propositions d'action :

- ❖ **Élaboration d' une Convention sur le patrimoine immatériel et Incitation des États membres qui ne l'ont pas fait à ratifier les Conventions sur la protection du patrimoine matériel**
(UNESCO : Objectifs de ratification pour l'Année des Nations Unies);
- ❖ **Financement des projets de sauvegarde dans les pays les moins avancés**
(Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine et au Maroc) ;
- ❖ **Coordination des efforts d'Agences des Nations Unies dans des projets intégrés de développement**
(PNUD au Yémen et en Inde) ;
- ❖ **Création d'un mécanisme périodique orienté, en particulier, vers la reconnaissance et l'appréciation du patrimoine de l'Autre**
(Journée mondiale des Nations Unies inspirées des Journées européennes du patrimoine);
- ❖ ...



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



LE SYSTEME DES NATIONS UNIES : L'exemple de l'UNESCO
Les objectifs de ratifications des Conventions internationales pour l'Année :

- | | | |
|---|---|---|
| ❖ Convention de la Haye (1954) pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé | ⇒ | <u>Objectif</u> : passer de 102 États parties à au moins 167 |
| Convention contre le trafic illicite de biens culturels (1970) | ⇒ | <u>Objectif</u> : passer de 92 États parties actuellement à au moins 100 |
| ❖ Convention du patrimoine mondial (1972) | ⇒ | <u>Objectif</u> : passer de 167 États parties à 175,* |
| ❖ Convention pour la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) | ⇒ | <u>Objectif</u> : passer à au moins 20 États parties, ** |
| ❖ Convention pour la protection du patrimoine culturel immatériel | ⇒ | <u>Objectif</u> : Rédaction d'un texte de Convention |

* en particulier par de nouveaux États du Pacifique et des Caraïbes, deux régions dont les écosystèmes et le patrimoine culturel en général sont à la fois fragiles et relativement sous-représentés sur la *Liste du patrimoine mondial*
** chiffre minimal pour l'entrée en vigueur de cette Convention



AGIR ENSEMBLE AVEC

LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIG)

Propositions d'action :

Élaboration des principes et des cadres normatifs au niveau régional

❖ (Conseil de l'Europe : Convention européenne sur les paysages culturels)

Développement des projets pour la protection et la sauvegarde de sites/espaces transfrontaliers ou en partage

❖ (Dix États de la région du Sahara : coordination des actions en matière de tourisme culturel) ;

Formation aux métiers du patrimoine

❖ (ICCROM au Bénin : *École du patrimoine*)

Échange d'expérience dans la gestion durable des sites

❖ (Banque interaméricaine de développement : projets en Amérique latine)

Inventaire des biens culturels et protection contre le vandalisme dans les zones touchées par les conflits

❖ (OSCE en Bosnie Herzégovine : formation de personnel spécialisé et médiation)

❖...



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



AGIR ENSEMBLE AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Propositions d'action :

- ❖ **Sensibilisation et formation à la sauvegarde et aux techniques de conservation** (ICOMOS : Formation pour la Convention du patrimoine subaquatique) ;
- ❖ **Coordination de l'action d'ONG pour l'application des Conventions internationales** (ICOM, ICOMOS, IFLA et ICA : Comités nationaux des Boucliers bleus dans le cadre de la Convention de La Haye) ;
- ❖ **Éducation artistique des jeunes visant à l'échange entre cultures** (CIM, IIT, AIAP: Élaboration de programmes-cadre régionaux)
- ❖ **Promotion de la reconstruction d'infrastructures culturelles** (Society for the Protection of the Afghan Cultural Heritage : Musée de Kaboul ; *Ars Aevi* : Projet de création d'un Musée d'art contemporain à Sarajevo)
- ❖ **Soutien à la production d'un artisanat de qualité** (World Crafts' Council: *Seal of Quality Excellence* en Asie) ;
- ❖ **Sensibilisation de la jeunesse au dialogue interculturel** (Mouvement scout international : Jamboree 2002 en Thaïlande) ;
- ❖ **Développement de chantiers de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel pour la jeunesse** (CCSV : Chantiers du patrimoine) ;
- ❖ **Mise en valeur du patrimoine local comme symbole de paix et de réconciliation** (Comité de liaison des ONG UNESCO: *Projet Patrimoines pour la culture de la paix*);
- ❖ ...



AGIR ENSEMBLE AVEC

LES INSTITUTS INTERNATIONAUX DE RECHERCHE ET RÉSEAUX D'UNIVERSITÉS

Propositions d'action :

- ❖ **Évaluation des éléments du patrimoine culturel immatériel**
(Smithsonian Institute: Études des composantes de ce patrimoine) ;
- ❖ **Identification d'indicateurs pour la définition de politiques culturelles**
(World Monuments' Fund : Liste des 100 sites du patrimoine en danger) ;
- ❖ **Inventaire des sites culturels et collecte d'éléments de mémoire**
(Institut international du dialogue interculturel de l'Océan indien à l'Île Maurice :
Projet sur l'histoire de l'esclavage);
- ❖ **Recensement de biens culturels meubles pour lutter contre le trafic illicite**
(Getty Institute : Identification d'objets dans les musées; *Object ID*) ;
- ❖ **Financement de projets expérimentaux de sauvegarde**
(Aga Khan Foundation : Restauration du Fort de Baltit au Pakistan);
- ❖ **Échange d'expertise au sein de réseaux universitaires et création de bourses**
(Fondation Hirayama au Japon: Création de bourses liées aux Routes de la soie et *Forum
UNESCO Universités et patrimoine*);
- ❖ ...



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



AGIR ENSEMBLE AVEC

LE SECTEUR PRIVE

Propositions d'action :

❖ **Élaboration de principes et codes de conduite**

(Industries du tourisme et Groupe Hachette: charte pour la gestion durable du tourisme culturel et le respect de la diversité culturelle; Association internationale des marchands d'art: code de déontologie pour lutter contre le trafic illicite) ;

❖ **Financement d'expertise et d'équipement en matière de conservation des sites**

(Rhône-Poulenc : restauration de manuscrits anciens à Chinguetti et Ouadane en Mauritanie et fourniture de matériel pour la conservation du bois à Huè, Viet Nam) ;

❖ **Réhabilitation de villes historiques et mise en valeur de sites**

(Radisson Hôtels: mise en valeur des sites de Cracovie en Pologne et de Petra en Jordanie; Fondation des Nations Unies / Ted Turner: gestion des sites du patrimoine mondial dans la région des Grands Lacs; Mondial Assistance: réhabilitation du site de l'Homme de Pékin en Chine) ;

❖ **Préservation et revitalisation du patrimoine musical**

(Repsol : Récupération d'instruments de musique baroque en Amérique latine) ;

❖ **Promotion du dialogue interculturel par les Médias**

(Daimler-Chrysler : projets d'éducation dans les écoles primaires pour la promotion du dialogue interculturel) ;

❖ **Série de programmes de télévision**

(Discovery Channel - *Celebrating Diversity* : spots télévisés sur les langues en péril; NHK : séries TV sur le patrimoine oral et immatériel) ;

❖ ...



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Au niveau national, quelques exemples d'acteurs-clés ...

AVEC LES GOUVERNEMENTS

❖ **Établissement de programmes de volontaires du patrimoine pour sa sauvegarde au quotidien**
(Vigias en Colombie; Baie d'Halong au Viet Nam)

AVEC LE MONDE ASSOCIATIF ET COMMUNAUTAIRE

❖ **Initiatives des populations locales et autochtones**
(Initiatives d'autogestion participative du patrimoine par les Inuit au Canada, les Tchuch en Sibérie, les Mayas au Mexique, les Touaregs au Sahara, les Bushmen en Afrique du Sud) ;

AVEC LES MUSÉES

❖ **Promouvoir de nouvelles formes muséographiques intégrant la dimension des pratiques traditionnelles et du patrimoine vivant** (Le Musée dynamique Niamey / Niger , Craft Museum New Delhi/ Inde, Musée de l'Or de Bogota, Colombie) ;

AVEC LES VILLES

❖ **Coopération entre les villes pour la protection du patrimoine**
(Organisation des villes du patrimoine mondial ; Coopération décentralisée : Venise-La Havane, Chinon – Luan Prabang ; Projet *Culture de quartier*: coopération Europe – Afrique) ;

❖ **Protection des éléments du patrimoine religieux dans les zones de conflit** (Ville de Matejce en Bosnie – Herzégovine ; *Prix UNESCO Villes pour la Paix*: Lubumbashi, République démocratique du Congo).



AGIR ENSEMBLE

QUELQUES ACTIONS SIMPLES...

- ❖ **Labelliser des événements / projets en accord avec les 4 axes d'action (normative, sauvegarde, développement, dialogue) avec le logo de l'Année;**
- ❖ **Diffuser l'information de ce kit par tous les moyens promotionnels et auprès de tous les acteurs;**
- ❖ **Informer le Secrétariat de l'Année à l'UNESCO de toutes les initiatives en cours afin de préparer la journée spéciale qui sera consacrée au bilan de l'Année, aux Nations Unies, le 4 décembre 2002**

<http://www.unesco.org/culture/unych>
unych@unesco.org



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



1. **KEY ELEMENTS**
ÉLÉMENTS-CLÉS

2. **CULTURAL HERITAGE: RICHES AND DIVERSITY**
LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ

3. **UNESCO'S ACTION**
L'ACTION DE L'UNESCO

4. **ACTING TOGETHER**
AGIR ENSEMBLE

5. **THE ACTORS**
LES ACTEURS

6. **EVENTS**
ÉVÉNEMENTS



KEY ELEMENTS
ÉLÉMENTS-CLÉS



RICHES AND DIVERSITY
RICHESSES ET DIVERSITÉ



UNESCO'S ACTION
L'ACTION DE L'UNESCO



ACTING TOGETHER
AGIR ENSEMBLE



THE ACTORS
LES ACTEURS



KEY ELEMENTS
ÉLÉMENTS-CLÉS

LES ACTEURS

Au niveau international

- **Le Système des Nations Unies**
- **Les Organisations Intergouvernementales (OIG)**
- **Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)**
- **Les instituts de recherche et les réseaux d'Universités**
- **Le secteur privé**
- ...

Au niveau national

- **Gouvernements**
- **Parlementaires**
- **Institutions culturelles et spirituelles**
- **Associations professionnelles**
- **Associations culturelles et communautaires**
- **Universités / Instituts de recherche**
- **Médias**
- ...

Au niveau local

- **Autorités régionales/locales**
- **Écoles**
- **Sites, Musées**
- **Lieux d'expression spirituelle**
- **Lieux de spectacles**
- **Entreprises**
- **Médias locaux**
-

N.B. Les listes qui suivent sont données à titre indicatif. Elles reflètent différentes expériences de coopération de l'UNESCO avec ses partenaires. L'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel doit être l'occasion d'enrichir ces listes en intégrant le plus grand nombre d'acteurs au service du patrimoine. Pour plus d'information veuillez consulter : <http://www.unesco.org/culture/>

SYSTEME DES NATIONS UNIES

AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS [ISBA]
CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS - HABITAT [CNUEH]
DIVISION DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER [DOALOS]
FONDATEURS DES NATIONS UNIES [UNF]
FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES [FORPRONU]
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE [FAO]
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL [OIT]
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE [OMI]
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE [OMPI]
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE [OMS]
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES [OMD]
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE [OMC]
ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME [OMT]
PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES [UNV]
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT [PNUD]
PROGRAMMES DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT [PNUE]
UNIVERSITE DES NATIONS UNIES [UNU]

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIG)

AGENCE DE LA FRANCOPHONIE
ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST [ANASE]
BANQUE INTER AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT [BID]
BANQUE MONDIALE
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT [BERD]
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
FONDS DE L'OPEC POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
FONDS ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL [FADES]
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES CARAIBES
CENTRE DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT [CICA]
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS [ICCROM]
CENTRE INTERNATIONAL DE MISE EN VALEUR INTEGREE DES MONTAGNES [ICIMOD]
CENTRE REGIONAL POUR LA PROMOTION DU LIVRE EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES [CERLALC]
COMMISSION EUROPEENNE [CE]
COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE [SADC]
COMMUNAUTE DES CARAIBES [CARICOM]
COMMUNAUTE DES PAYS LUSOPHONES
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST [CEDEAO]
CONSEIL DE L'EUROPE [COE]
FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS AUTOCHTONES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES
MERCADO COMUN DEL SUR [MERCOSUR]
NORDIC COUNCIL AND COUNCIL OF MINISTERS [NORDEN]
ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE [OAPI]
ORGANISATION ARABE POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE [ALECSO]
ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE [OUA]
ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE [OCI]
ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS [OEA]
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE [INTERPOL]
ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE [ISESCO]
ORGANIZACION DE ESTADOS IBEROAMERICANOS [OEI]
PARLAMENTO ANDINO
PARLAMENTO LATINOAMERICANO

SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN [SELA]
UNION EUROPEENNE [UE]

ORGANISATIONS TRAVAILLANT POUR LE PATRIMOINE

ACADEMIE EUROPEENNE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES [AESAL]
ACADEMIE MONDIALE DES ARTS ET DES SCIENCES
AGENCE EUROPEENNE POUR LA CULTURE [AEC]
AID TO ARTISANS
AMERICAN EXPRESS FOUNDATION
ART ET SCIENCE
ASEAN HANDICRAFT PROMOTION AND DEVELOPMENT ASSOCIATION [AHPADA]
ASIA/PACIFIC CO-OPERATIVE PROGRAMME READING PROMOTION AND BOOK DEVELOPMENT [APPREB]
ASIAN/PACIFIC CULTURAL CENTRE FOR UNESCO [ACCU]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SCIENCES JURIDIQUES [IALS]
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION INTERCULTURELLE [AIMAV]
ASSOCIATION CARAÏBE POUR L'ENVIRONNEMENT [CCA]
ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL [ILA]
ASSOCIATION DES COMITES PRIVES POUR LA SAUVEGARDE DE VENISE
ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AMITIE ET DE LIAISON [AFAL]
ASSOCIATION INTERNATIONALE D'EXPERTS SCIENTIFIQUES DU TOURISME [AIEST]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MANAGEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE [AIMAC]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARTS PLASTIQUES [AIAP]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES D'ART [AICA]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES LITTERAIRES [AICL]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES [AIVE]
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU THEATRE AMATEUR [IATA]
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LECTURE [AIL]
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DE TYR [TYR]
ASSOCIATION INTERNATIONALE THEATRE ET EDUCATION [IDEA]
ASSOCIATION LITTERAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE [ALAI]
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES [AMGE]
ASSOCIATION MONDIALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES [WASME]
ASSOCIATION MONDIALE POUR L'APPEL ISLAMIQUE [WICS]
BUREAU INTERNATIONAL DU TOURISME SOCIAL [BITS]
BUREAU NORDIQUE DU PATRIMOINE MONDIAL [NWHO]
CAIXA FUNDACION
CENTRE CHINOIS D'ÉTUDE DES ROUTES MARITIMES DE LA SOIE [FUZHOU]
CENTRE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE, L'ART ET LA CULTURE ISLAMIQUES [IRCICA]
CENTRE INTERNATIONAL DES CIVILISATIONS BANTU [CICIBA]
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUR L'ASIE CENTRALE [IIEAC]
CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE ET DE CONSERVATION [WMF]
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE [CNRS]
COMITE DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL [CCSVI]
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE [CICR]
COMITE INTERNATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES [IOV]
COMITE INTERNATIONAL DU BOUCLIER BLEU [ICBS]
COMITE INTERNATIONAL PERMANENT DES LINGUISTES [CIPL]
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES D'AUTEURS ET COMPOSITEURS [CISAC]
CONFERENCE MONDIALE DES VILLES POUR LA PAIX [CMRP]
CONGRES DES MAIRES DES VILLES SOLIDAIRES DANS LA LUTTE POUR LA PAIX MONDIALE
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA DANSE [CID]
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE [CIM]
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE [CIMT]
CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES [CIA]
CONSEIL INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE DESIGN GRAPHIQUE [ICOGRADA]



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES [ICOMOS]
 CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES [ICOM]
 CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE ET D'ARTS
 TRADITIONNELS [CIOFF]
 CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES [CISS]
 CONSEIL INTERNATIONAL DU CINEMA, DE LA TELEVISION ET DE LA COMMUNICATION
 AUDIOVISUELLE [CICT]
 CONSEIL INTERNATIONAL PERMANENT DE LINGUISTIQUE [CIPL]
 CONSEIL MEDITERRANEEN DE LA CULTURE [CMC]
 CONSEIL MONDIAL DE L'ARTISANAT [WCC]
 CONSEIL MONDIAL DE L'ARTISANAT [CMA]
 CULTURE ET DEVELOPPEMENT
 ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE [CRATERRE]
 EUROPA NOSTRAFEDERATION EUROPEENNE POUR L'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL [EFIL]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES PAYSAGISTES [FIAP] FEDERATION
 INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM [FIAF]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS, CENTRES ET CLUBS UNESCO [WFUCA]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES LIBRAIRES [IBF]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS [FIM]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES PEN CLUBS [PEN]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES [FIPLV]
 FEDERATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS [FIT]
 FEDERATION INTERNATIONALE MUSIQUE ESPERANCE [FIME]
 FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE [FIAP]
 FEDERATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PHONOGRAPHIQUE [IFPI]
 FEDERATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS, CENTRES ET CLUBS UNESCO [FMACU]
 FEDERATION MONDIALE DES CITES UNIES ET VILLES JUMELEES [FMCU]
 FELISSIMO CORPORATION
 FESTIVAL PANAFRICAIN DU FILM ET DE LA TELEVISION DE OUGADOUGOU [FESPACO]
 FONDATION AGA KHAN [AKF]
 FONDATION ANDES
 FONDATION ANTORCHAS
 FONDATION CHARLES-LEOPOLD MAYER
 FONDATION CULTURELLE DE SULTAN BIN ALI AL OWAIS
 FONDATION DE FRANCE
 FONDATION EDF
 FONDATION FORD
 FONDATION HARIRI
 FONDATION INTERNATIONALE POUR LES RECHERCHES SUR L'ART [IFAR]
 FONDATION LANGLOIS
 FONDATION LERICI
 FONDATION PAKISTAN SCIENCE [PSF]
 FONDATION PAUL GETTY
 FONDATION REED
 FONDATION SANT MATH
 FONDATION SIKH
 FONDATION SOROS
 FONDATION VITAE
 FONDO CUBANO DE BIENES CULTURALES
 FONDO PARA EL DESARROLLO DE LOS PUEBLOS INDIGENAS DE AMERICA LATINA Y EL
 CARIBE
 FONDS MONDIAL POUR LA NATURE [WWF]
 GETTY TRUST
 GRUPPO ALCUNI
 INSTITUT DE RECHERCHE ET COORDINATION ACOUSTIQUE/MUSIQUE [IRCAM]
 INSTITUT INTERNATIONAL D'ETUDE DES CULTURES NOMADES [IIECA]
 INSTITUT INTERNATIONAL DU THEATRE [IIT]
 INSTITUTE GETTY CONSERVATION
 JEUNESSES MUSICALES INTERNATIONAL [JMI]
 LE COMITE DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL [CCSVI]
 LEGADO ANDALUSI
 MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE



MALAYSIAN HANDICRAFT DEVELOPMENT CORPORATION
MASSASUCHETS INSTITUTE OF TECHNOLOGY [MIT]
MECCAD
MUESTRA DE ARTISANÍA IBEROAMERICANA
MUSEE GETTY
MUSEE NATIONAL ITALIEN DU CINEMA DE TURIN
PROGRAMME PRIORITE AFRIQUE [AFRICOM]
RESEAU CULTURELINK : NETWORK OF NETWORKS FOR RESEARCH AND COOPERATION IN
CULTURAL DEVELOPMENT
RESEAU EUROPÉEN DE CENTRES DE FORMATION D'ADMINISTRATEURS CULTURELS [ENCATC]
RESEAU INTERNATIONAL D'OBSERVATOIRES CULTURELS
RESEAU INTERNATIONAL D'OBSERVATOIRES DES POLITIQUES CULTURELLES
SMITHSONIAN INSTITUTE
SOCIETE INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION MUSICALE [ISME]
SOCIETE INTERNATIONALE POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE [INSEA]
SOCIETY FOR THE PRESERVATION OF AFGHANISTAN'S CULTURAL HERITAGE [SPACH]
SUMMER INSTITUTE OF LINGUISTICS [SIL]
SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN [SELA]
TRADITIONS POUR DEMAIN
UNIDROIT
UNION AFRICAINE
UNION DES VILLES AFRICAINES [UVA]
UNION INTERNATIONALE DE LA MARIONNETTE [UNIMA]
UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES [UIA]
UNION INTERNATIONALE DES EDITEURS [UIE]
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET ETNOLOGIQUES [IUAES]
UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX [UIV]
UNION INTERNATIONALE POUR LES LIVRES DE JEUNESSE [IBBY]
UNION MONDIALE POUR LA NATURE [UICN]
WORLD MONUMENTS FUND [WMF]

RESEAUX : CHAIRES UNESCO POUR LA CULTURE

Argentine

CHAIRE UNESCO POUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Universidad Nacional de Buenos Aires

UNESCO-UNU CHAIR IN CULTURAL RIGHTS

Universidad de Palermo

Arménie

UNESCO CHAIR IN ART HISTORY

Yerevan State University

Australie

UNESCO CHAIR IN HERITAGE AND URBANISM

Deakin University

Bélarus

UNESCO CHAIR IN CULTURE OF PEACE AND DEMOCRACY

National Institute of Higher Education of the Republic of Belarus

Brésil

UNESCO CHAIR IN DISTANCE-TRAINING IN THE MANAGEMENT OF CULTURAL HERITAGE INTEGRATED WITH URBAN PLANNING IN LATIN AMERICA

The Federal University of Pernambuco

Bulgarie

UNESCO CHAIR IN CULTURAL MANAGEMENT AND CULTURAL POLICIES

"Neofit Rilski" South-West University



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Canada

CHAIRE UNESCO EN PATRIMOINE CULTUREL

Université Laval

Chine

UNESCO CHAIR IN CULTURAL MANAGEMENT

Southeast University (S.E.U.)

Colombie

CHAIRE UNESCO EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

L'Universidad Nacional de Colombia – Sede Manizales

CHAIRE UNESCO EN MATIERE DE PROCESSUS COMMUNAUTAIRES

Proyecto Nasa de Toribio

RAMLEDA: RESEAU UNITWIN IBEROAMERICAIN POUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latina y el Caribe (CERLALC)

Côte d'Ivoire

UNESCO ROTATING CHAIR IN INTERCULTURAL HUMANITIES

Université d'Abidjan / University of Legon

Cuba

CHAIRE UNESCO EN SCIENCES DE LA CONSERVATION DES BIENS CULTURELS

Centro Nacional de Conservación, Restauración y Museología de la Habana (CENCREM)

Équateur

CHAIRE UNESCO SUR LES PEUPLES INDIGENES D'AMERIQUE LATINE

Universidad Andina Simón Bolívar

Espagne

CHAIRE UNESCO DE CULTURE IBEROAMERICAINE

Universidad Pompeu Fabra de Barcelona

CHAIRE UNESCO DE COMMUNAUTE IBEROAMERICAINE ET INTEGRATION

Universidad de Extremadura

CHAIRE UNESCO DE CULTURE LUSO-BRESILIENNE

Universidad Santiago de Compostela

CHAIRE UNESCO DE TECHNIQUE ET CULTURE PERE DURAN FARELL

Universidad Politécnica de Cataluña

CHAIRE UNESCO D'ENSEIGNEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Universidad de Alicante

CHAIRE UNESCO D'ETUDES INTERCULTURELLES

L'Université Pompeu Fabra de Barcelone

CHAIRE UNESCO EN MATIERE DE POLITIQUES ET DE COOPERATION CULTURELLES

Universidad de Girona

CHAIRE UNESCO POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Universidad de Granada

CHAIRE UNESCO POUR L'ETUDE DE LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT EN AMERIQUE HISPANIQUE : PATRIMOINE URBAIN, RESTAURATION ET HABITAT

Universidad de Valladolid

Etats-Unis d'Amérique

MOBILE UNESCO CHAIR DEDICATED TO THE PROBLEMS OF HABITABILITY IN THE HISPANOAMERICAN CITIES AND TO THE INTEGRAL REVITALIZATION OF THEIR HISTORICAL CENTRES

Universidad Interamericana de Puerto Rico

Fédération de Russie

UNESCO CHAIR FOR FINE ARTS AND ARCHITECTURE

Russian Academy of Arts

CHAIRE UNESCO SUR LE TOURISME CULTUREL POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT

Russian International Academy for Tourism

UNESCO CHAIR IN COMPARATIVE STUDIES OF SPIRITUAL TRADITIONS, THEIR SPECIFIC CULTURES AND INTERRELIGIOUS DIALOGUE

The Russian Institute for Cultural Research

UNESCO CHAIR IN COPYRIGHT AND OTHER INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Institute of International Law and Economics (IILE)
UNESCO CHAIR IN INTERCULTURAL DIALOGUE AND SOCIAL STUDIES
Moscow State Linguistic University
UNESCO CHAIR IN URBAN AND ARCHITECTURAL CONSERVATION
Moscow Academy of Restoration

France

CHAIRE UNESCO DE TOURISME CULTUREL
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)
CHAIRE UNESCO D'ETUDES DES RELATIONS ET APPRENTISSAGES INTERCULTURELS
Université de La Réunion
CHAIRE UNESCO EN DROITS DE L'HOMME, CULTURE DE LA PAIX ET DEVELOPPEMENT DURABLE L'Université Montesquieu - Bordeaux IV
CHAIRE UNESCO SUR LES ITINERAIRES CULTURELS ET RELIGIEUX
Centre d'études des religions du Livre (C.E.R.L.)

Guinée équatoriale

CHAIRE UNESCO D'ETUDES AFRO-IBEROAMERICAINES
Université nationale de Guinée équatoriale (UNGE)

Hongrie

UNESCO CHAIR IN CULTURAL POLICY AND CULTURAL MANAGEMENT
Kossuth Lajos University

Inde

UNESCO CHAIR IN CULTURAL DEVELOPMENT
Indira Gandhi National Centre for the Arts

Israël

UNESCO CHAIR IN INTERCULTURAL AND INTERRELIGIOUS DIALOGUE STUDIES
University of Haifa

Italie

CHAIRE UNESCO SUR PAIX, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET POLITIQUES CULTURELLES
Institut international Jacques Maritain
UNESCO CHAIR IN MANAGEMENT OF THE CULTURAL HERITAGE IN THE BALKAN AND DANUBIAN REGION
University of Trieste

Kirgizistan

UNESCO CHAIR IN THE STUDY OF CULTURE AND RELIGION
Kyrgyz-Russian Slavic University

Lithuanie

UNESCO CHAIR IN CULTURAL POLICY AND CULTURAL MANAGEMENT
Vilnius Academy of Arts
UNESCO CHAIR IN CULTURE OF PEACE AND DEMOCRACY
Law University of Lithuania

Mexique

CHAIRE UNESCO EN SCIENCES DE LA CONSERVATION DES BIENS CULTURELS
Instituto Nacional de Antropología e Historia (INAH)

Maroc

CHAIRE UNESCO EN ETUDES MEDITERRANEENNES
Université Cadi Ayyad

Nigeria

UNESCO CHAIR IN CULTURAL HERITAGE
The University of Port-Harcourt

Ouzbékistan

UNESCO CHAIR IN THE PRESERVATION AND MANAGEMENT OF HISTORIC CENTRES
Samarkand State Architectural and Civil Engineering Institute Mirzo Ulugbek

Panama



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



CHAIRE UNESCO ITINERANTE SUR LA CULTURE DE LA PAIX

Consejo de Rectores de Panamá

République de Moldova

CHAIRE UNESCO D'ETUDES DU SUD-EST EUROPEEN

Université d'Etat de Moldova

République tchèque

UNESCO CHAIR OF MUSEOLOGY AND THE WORLD HERITAGE

Masaryk University

Roumanie

UNESCO CHAIR IN SOUTH-EAST EUROPEAN STUDIES

University of Arts of Bucharest

UNESCO-ITI CHAIR IN THEATRE AND CULTURE OF CIVILIZATION

Academy of Theatre and Film

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

UNESCO CHAIR IN INTERCULTURAL STUDIES AND TEACHER EDUCATION

University of London

Slovaquie

UNESCO CHAIR IN CULTURAL POLICY AND ARTS MANAGEMENT

The Academy of Music and Dramatic Arts

Territoires autonomes palestiniens

UNESCO ROTATING CHAIR IN ARCHAEOLOGY

University of Birzeit

Togo

CHAIRE UNESCO SUR LES POLITIQUES CULTURELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

Centre régional d'action culturelle (CRAC)

Tunisie

CHAIRE UNESCO D'ENSEIGNEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Université de Tunis III

CHAIRE UNESCO D'ETUDE COMPARATIVE DES RELIGIONS

Université de Tunis I

CHAIRE UNESCO-GAS NATURAL EN CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

Université des Lettres, des Arts et des Sciences humaines de Tunis (Tunis I)

Ukraine

CHAIRE UNESCO PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION HUMAINE

Université Technique de l'État de l'Agriculture de Kharkiv

RESEAUX : FORUM UNESCO – UNIVERSITÉ ET PATRIMOINE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNESCO

Afrique du Sud

UNIVERSITY OF PRETORIA

Algérie

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE EL HARRACH

UNIVERSITE ABOU-BEKR BELKAÏD TLEMCEM

UNIVERSITE DE BOUMERDES

UNIVERSITE DE CONSTANTINE

UNIVERSITE FERHAT ABBES SETIF

UNIVERSITE KHIDER



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI

Allemagne

**UNIVERSITÄT AACHEN
UNIVERSITY OF APPLIED ARTS (DEPT. OF CONSERVATION)
UNIVERSITY OF BONN
UNIVERSITY OF STUTTGART**

Arabie saoudite

UMM AL-QURRA UNIVERSITY

Argentine

**INSTITUTO UNIVERSITARIO NACIONAL DEL ARTE
UNIVERSIDAD AUSTRAL
UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES (FACULTAD DE ARQUITECTURA)
UNIVERSIDAD CATÓLICA DE CUYO
UNIVERSIDAD CATÓLICA DE SANTA FÉ
UNIVERSIDAD DE CONCEPCIÓN DEL URUGUAY UNIVERSIDAD DE MORÓN
UNIVERSIDAD MUSEO SOCIAL ARGENTINO
UNIVERSIDAD NACIONAL DE CATAMARCA
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL CENTRO DE LA PROVINCIA DE BUENOS AIRES
UNIVERSIDAD NACIONAL DE CÓRDOBA
UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PLATA
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL LITORAL
UNIVERSIDAD NACIONAL DE LUJÁN
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL MAR DEL PLATA
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL NORDESTE
UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA RIOJA
UNIVERSIDAD NACIONAL DE ROSARIO
UNIVERSIDAD NACIONAL DE SAN JUAN
UNIVERSIDAD NACIONAL DE SAN LUIS
UNIVERSIDAD NACIONAL SANTIAGO DEL ESTERO
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL SUR
UNIVERSIDAD NACIONAL DE TUCUMÁN
UNIVERSIDAD DEL NORTE SANTO TOMÁS DE AQUINO**

Autriche

**UNIVERSITY OF APPLIED ARTS (INSTITUTE OF CONSERVATION SCIENCES & RESTORATION
TECHNOLOGY)
UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCE (INTERNATIONAL MANAGEMENT CENTER KREMS)**

Australie

**AUSTRALIAN NATIONAL UNIVERSITY
BALLARAT UNIVERSITY
CURTIN UNIVERSITY OF TECHNOLOGY
DEAKIN UNIVERSITY
MACQUARIE UNIVERSITY
MONASH UNIVERSITY
UNIVERSITY OF CANBERRA
UNIVERSITY OF MELBOURNE
UNIVERSITY OF NEW ENGLAND
UNIVERSITY OF NEW SOUTH WALES
UNIVERSITY OF QUEENSLAND
UNIVERSITY OF SYDNEY
UNIVERSITY OF WESTERN SYDNEY
VICTORIA UNIVERSITY OF TECHNOLOGY**

Belgique

**UNIVERSITE NOTRE DAME DE LA PAIX (DEPT. HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE)
INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE SAINT-LUC DE WALLONIE
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN LA NEUVE (INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHEOLOGIE ET
D'HISTOIRE DE L'ART)**



Bénin

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

Bolivie

**UNIVERSIDAD AUTÓNOMA GABRIEL RENÉ MORENO
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA JUAN MISAEL SARACHO
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA TOMÁS FRÍAS
UNIVERSIDAD CATÓLICA BOLIVIANA
UNIVERSIDAD DEL VALLE
UNIVERSIDAD MAYOR DE SAN SIMÓN
UNIVERSIDAD NUESTRA SEÑORA DE LA PAZ
UNIVERSIDAD TÉCNICA DEL BENI "MCAL JOSÉ BALLIVIAN"**

Brésil

**PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE CAMPINAS
PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE MINAS GERAIS
PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE RIO DE JANEIRO
UNIVERSIDADE CATÓLICA DE GOIÁS
UNIVERSIDADE CATÓLICA DE PETRÓPOLIS
UNIVERSIDADE DO ESTADO DO RIO DO JANEIRO
UNIVERSIDADE FEDERAL DE RIO DE JANEIRO
UNIVERSIDADE DO VALE DO ITAJAÍ
UNIVERSIDADE ESTADUAL DE PONTA GROSSA
UNIVERSIDADE FEDERAL DA BAHÍA
UNIVERSIDADE FEDERAL DE ESTADO DE ALAGOAS
UNIVERSIDADE FEDERAL FLUMINENSE
PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE CAMPINAS
PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE MINAS GERAIS
PONTIFICA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE RIO DE JANEIRO
UNIVERSIDADE CATÓLICA DE GOIÁS
UNIVERSIDADE CATÓLICA DE PETRÓPOLIS
UNIVERSIDADE DO ESTADO DO RIO DO JANEIRO
UNIVERSIDADE FEDERAL DE RIO DE JANEIRO
UNIVERSIDADE DO VALE DO ITAJAÍ
UNIVERSIDADE ESTADUAL DE PONTA GROSSA
UNIVERSIDADE FEDERAL DA BAHÍA
UNIVERSIDADE FEDERAL DE ESTADO DE ALAGOAS
UNIVERSIDADE FEDERAL FLUMINENSE**

Bulgarie

UNESCO CHAIR IN CULTURAL MANAGEMENT AND CULTURAL POLICIES

Cameroun

**CICAT
UNIVERSITY OF NGAOUNDÉRE
UNIVERSITE DE YAOUNDE**

Canada

**INSTITUT DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (IPAC)
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTRÉAL
UNIVERSITE LAVAL
UNIVERSITE MCGILL
UNIVERSITE DE MONTRÉAL
UNIVERSITE DU QUEBEC A HULL
UNIVERSITY OF VICTORIA**

Chili

**PONTIFICA UNIVERSIDAD CATÓLICA DE CHILE
UNIVERSIDAD CATÓLICA DEL NORTE
UNIVERSIDAD DE ANTOFAGASTA
UNIVERSIDAD DE CHILE**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



UNIVERSIDAD DE CONCEPCIÓN
UNIVERSIDAD INTERNACIONAL S.E.K.
UNIVERSIDAD DE LA FRONTERA
UNIVERSIDAD DE LAS AMÉRICAS
UNIVERSIDAD DE LOS LAGOS
UNIVERSIDAD DE TARAPACÁ
UNIVERSIDAD LA REPÚBLICA
UNIVERSIDAD METROPOLITANA DE CIENCIAS DE LA EDUCACIÓN
UNIVERSIDAD SAN SEBASTIÁN
UNIVERSIDAD TECNOLÓGICA METROPOLITANA

Chine

CHINA ACADEMY OF URBAN PLANNING AND DESIGN

Chypre

UNIVERSITY OF CYPRUS

Colombie

CORPORACIÓN UNIVERSITARIA DE IBAGUÉ
FUNDACIÓN UNIVERSIDAD DE BOGOTÁ - JORGE TADEO LOZANO DEL CARIBE
UNIVERSIDAD CATÓLICA DE MANIZALES
UNIVERSIDAD COLEGIO MAYOR DE NUESTRA SEÑORA DEL ROSARIO
UNIVERSIDAD DE ANTIOQUÍA
UNIVERSIDAD DE CALDAS
UNIVERSIDAD DE CARTAGENA
UNIVERSIDAD DEL CAUCA
UNIVERSIDAD DE LOS ANDES
UNIVERSIDAD DEL BOSQUE
UNIVERSIDAD DE MEDELLÍN
UNIVERSIDAD DEL NORTE
UNIVERSIDAD PONTIFICA JAVERIANA (FACULTAD DE ARQUITECTURA Y DISEÑO)
UNIVERSIDAD DE TOLIMA
UNIVERSIDAD DEL VALLE
UNIVERSIDAD NACIONAL DE COLOMBIA
UNIVERSIDAD PEDAGÓGICA Y TECNOLÓGICA DE COLOMBIA
UNIVERSIDAD PILOTO DE COLOMBIA

Costa Rica

UNIVERSIDAD LATINOAMERICANA DE CIENCIA Y TECNOLOGÍA

Côte d'Ivoire

UNIVERSITE DE BOUAKE

UNIVERSITE DE COCODY

Cuba

CENTRO UNIVERSITARIO DE GUANTÁNAMO
I.S.P. JOSÉ ANTONIO ECHEVERRÍA
INSTITUTO SUPERIOR DE ARTE
INSTITUTO SUPERIOR DE CULTURA FÍSICA "MANUEL FAJARDO"
UNIVERSIDAD CENTRAL DE LAS VILLAS
UNIVERSIDAD DE CAMAGÜEY
UNIVERSIDAD DE CIEGO DE AVILA
UNIVERSIDAD DE LA HABANA
UNIVERSIDAD DE MATANZAS "CAMILO CIENFUEGOS"
UNIVERSIDAD DE ORIENTE

Egypte

MINIA UNIVERSITY

UNIVERSITY OF CAIRO

El Salvador

UNIVERSIDAD CENTROAMERICANA JOSÉ SIMÉON CANAS



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



**UNIVERSIDAD DE EL SALVADOR
UNIVERSIDAD POLITÉCNICA DE EL SALVADOR**

Émirats arabes unis

**AMERICAN UNIVERSITY OF SHARJAH (SCHOOL OF ARCHITECTURE & DESIGN)
JUMAA AL MAJID FOR CULTURE AND HERITAGE
UNITED ARAB EMIRATES UNIVERSITY (FACULTY OF HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCES)
UNIVERSITY OF SHARJAH**

Équateur

**CONSEJO DE UNIVERSIDADES DEL ECUADOR
CORPORACIÓN PARA EL DESARROLLO DE LA EDUCACIÓN UNIVERSITARIA
UNIVERSIDAD ANDINA SIMÓN BOLÍVAR
UNIVERSIDAD CENTRAL DEL ECUADOR
UNIVERSIDAD DEL AZUAY
UNIVERSIDAD TECNOLÓGICA EQUINOCCIAL**

Espagne

**CENTRO INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DEL PATRIMONIO (CICOP)
C.E.U. SAN PABLO
CONSEJO DE COLEGIOS DE APARAREJADORES Y ARQUITECTOS TÉCNICOS DE LA
COMUNIDAD
UNIVERSIDAD DE ALCALÁ DE HENARES (INSTITUTE OF ARCHITECTURE)
UNIVERSIDAD DE ALICANTE
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MADRID
UNIVERSIDAD DE BURGOS
UNIVERSIDAD CARLOS III DE MADRID (FACULTAD DE HUMANIDADES)
UNIVERSIDAD COMPLUTENSE DE MADRID
UNIVERSIDAD DE CASTILLA LA MANCHA
UNIVERSIDAD DE CÓRDOBA
UNIVERSIDAD DE EXTREMADURA
UNIVERSIDAD DE GRANADA (DEPARTAMENTO DE CONSTRUCCIONES ARQUITÉCTONICAS)
UNIVERSIDAD INTERNACIONAL S.E.K.
UNIVERSIDAD JAUME IER DE CASTELLÓN
UNIVERSIDAD DE LA LAGUNA
UNIVERSIDAD DE LAS PALMAS DE GRAN CANARÍA
UNIVERSIDAD DE MURCIA
UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA RIOJA
UNIVERSIDAD DE NAVARRA
UNIVERSIDAD DE OVIEDO
UNIVERSIDAD DEL PAÍS VASCO
UNIVERSIDAD POLITÉCNICA DE VALENCIA
UNIVERSIDAD DE SALAMANCA
UNIVERSIDAD DE SANTIAGO DE COMPOSTELA (COLEGIO DE S. JEROME)
UNIVERSIDAD DE SEVILLA
UNIVERSIDAD DE VALENCIA
UNIVERSIDAD DE VALLADOLID
UNIVERSIDAD DE ZARAGOZA
UNIVERSITAT DE VIC
UNIVERSITAT DE LES ILLES BALEARES
UNIVERSITAT POLITÉCNICA DE CATALUNYA**

Fédération de Russie

**UNIVERSITY OF BASHKIR STATE
UNIVERSITY OF NOVGOROD**

Finlande

**TEMPERE UNIVERSITY OF TECHNOLOGY
UNIVERSITY OF OULU (AMOR MUNDI)**

France

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE KANAK



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



**CENTRE DES HAUTES ETUDES DE CHAILLOT
ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE
ECOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS - BELLEVILLE
ECOLE D'ARCHITECTURE PARIS- LA DEFENSE
ECOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS - LA VILLETTE
ECOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS - VAL DE MARNE
ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE
UNIVERSITE D'AIX EN PROVENCE
UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE
UNIVERSITE DE PARIS I - SORBONNE
UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE**

Géorgie

TBILISI 'IVANE JAVAHISHVILIS' STATE UNIVERSITY

Grèce

**ATHENS SCHOOL OF FINE ARTS
NATIONAL TECHNICAL UNIVERSITY OF ATHENS**

Guatemala

UNIVERSIDAD RAFAEL LANDIVAR

Haïti

UNIVERSITE QUISQUEYA (FACULTE DES SCIENCES)

Honduras

UNIVERSIDAD JOSÉ CECILIO DEL VALLE

Inde

INDIAN INSTITUTE OF TECHNOLOGY

Indonésie

INSTITUT TEKNOLOGI BANDUNG (DEPARTMENT OF ARCHITECTURE)

Iran (République islamique d')

UNIVERSITY OF TEHRAN

Israël

**UNIVERSITY OF HAIFA
DEPARTMENT OF ARCHITECTURE,
BEZALEL ACADEMY OF ARTS AND DESIGN**

Italie

**ISTITUTO UNIVERSITARIO DI ARCHITETTURA DI VENEZIA
UNIVERSITA CATTOLICA DEL SACRO CUORE
UNIVERSITY OF FIRENZE
ISTITUTO POLITECNICO DI BARI
UNIVERSITA DEGLI STUDI MEDITERRANEA DI REGGIO DI CALABRIA
UNIVERSITA DI TORINO**

Japon

WASEDA UNIVERSITY

Jordanie

**HASHEMITE UNIVERSITY
YARMOUK UNIVERSITY (INSTITUTE OF ARCHAEOLOGY AND ANTHROPOLOGY)**

Koweït

UNIVERSITY OF KUWAIT

Liban

AMERICAN UNIVERSITY OF BEIRUT



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



**BALAMAND UNIVERSITY
LEBANESE AMERICAN UNIVERSITY
LEBANESE UNIVERSITY
NOTRE DAME UNIVERSITY
UNIVERSITE DE KASLIK
UNIVERSITE SAINT-ESPRIT**

Madagascar

UNIVERSITE MAHAJANGA

Malaisie

UNIVERSITI TEKNOLOGI MALAYSIA (FACULTY OF BUILT ENVIRONMENT)

Maroc

**AL AKHAWAYN UNIVERSITY (SCHOOL OF HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCE)
FACULTE DES LETTRES DE MEKNES
INSTITUT DES ARTS ET METIERS TRADITIONNELS
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'ARCHEOLOGIE**

Mexique

**EL COLLEGIO DE MÉXICO
INSTITUTO POLITÉCNICO NACIONAL
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA METROPOLITANA
UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE MÉXICO
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA VERACRUZANA
UNIVERSITY OF GUANAJUATO
UNIVERSIDAD MICHOACANA DE SAN NICOLÁS DE HIDALGO**

Nicaragua

UNIVERSIDAD CENTROAMERICANA

Norvège

NORWEGIAN UNIVERSITY OF TECHNOLOGY AND SCIENCE (NTNU)

Oman

THE OMANI HERITAGE DOCUMENTATION PROJECT

Ouzbékistan

SAMARKAND STATE ARCHITECTURAL AND CIVIL ENGINEERING INSTITUTE

Pakistan

**UNIVERSITY OF LAHORE (DEPT OF ARCHITECTURE)
UNIVERSITY OF PUNJAB**

Panama

**UNIVERSIDAD DE PANAMÀ
UNIVERSIDAD TECNOLÒGICA DE PANAMÀ**

Paraguay

**CENTRO DE CONSERVACIÓN DEL PATRIMONIO CULTURAL
UNIVERSIDAD NACIONAL DE ASUNCIÓN**

Pérou

**PONTIFICA UNIVERSIDAD CATÓLICA DEL PERÚ
UNIVERSIDAD CATÓLICA DE SANTA MARIA
UNIVERSIDAD NACIONAL AGRARIA LA MOLINA
UNIVERSIDAD NACIONAL DE INGENIERIA
UNIVERSIDAD NACIONAL DE TRUJILLO
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL ALTIPLANO DE PUNO
UNIVERSIDAD PARTICULAR DE CHICLAYO
UNIVERSIDAD PERUANA UNIÒN
UNIVERSIDAD SAN MARTIN DE PORRES**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Philippines

UNIVERSITY OF SANTO TOMAS (COLLEGE OF ARCHITECTURE AND FINE ARTS)

Pologne

UNIVERSITY OF MEDICAL SCIENCE KAROL MARCINKOWSKI

Portugal

INSTITUTO PIAGET

INSTITUTO POLITÉCNICO DE TOMAR

UNIVERSIDADE LUSIADA (INSTITUTE FOR HERITAGE)

UNIVERSIDADE DE MACAU

UNIVERSIDADE DO MINHO

UNIVERSIDADE MODERNA DE LISBOA

UNIVERSIDADE DO POR

République arabe syrienne

DAMASCUS UNIVERSITY (FACULTY OF LETTERS)

République centrafricaine

UNIVERSITE DE BANGUI (FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES)

République de Corée

DONGGUK UNIVERSITY

République démocratique populaire lao

UNIVERSITE NATIONALE DU LAOS

République dominicaine

INSTITUTO TECNOLÓGICO DE SANTO DOMINGO

République tchèque

MASARYK UNIVERSITY

Roumanie

UNIVERSITY OF AL I. CUZA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

CITY UNIVERSITY (DEPARTMENT OF ARTS POLICY AND MANAGEMENT)

UNIVERSITY COLLEGE OF LONDON (INSTITUTE OF ARCHAEOLOGY)

UNIVERSITY OF HUDDERSFIELD

UNIVERSITY OF NEWCASTLE (INTERNATIONAL CENTRE FOR CULTURAL & HERITAGE STUDIES)

Rwanda

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA (FACULTE DES BEAUX-ARTS DE KIGALI)

Sénégal

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

Soudan

BLUE NILE UNIVERSITY

DALANJ UNIVERSITY

UNIVERSITY OF SHANDI

UNIVERSITY OF SINNAR

Suède

LUND UNIVERSITY

Suisse

ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE ZÜRICH

I.T.U.



UNIVERSITÀ DELLA SVIZZERA ITALIANA

Thaïlande

**ASIAN INSTITUTE OF TECHNOLOGY
UNIVERSITY OF CHULALONGKORN**

Togo

UNIVERSITE DE BENIN

Tunisie

UNIVERSITE DE TUNIS I

Turquie

**DOKUZ EYLÜL ÜNİVERSİTESİ (FACULTY OF ARCHITECTURE)
MIDDLE EAST TECHNICAL UNIVERSITY (FACULTY OF ARCHITECTURE)
SELCUK UNIVERSITY (MUENDISLIK MIMARLIK FAK.)
UNIVERSITY OF ISTANBUL**

Uruguay

**UNIVERSIDAD CATÓLICA DEL URUGUAY
UNIVERSIDAD DE LA REPÚBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY**

Venezuela

UNIVERSIDAD NACIONAL EXPERIMENTAL FRANCISCO DE MIRANDA

Viet Nam

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE DE HANOÏ
UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE HUE**

Zimbabwe

UNIVERSITY OF ZIMBABWE

ÉTATS NON MEMBRES

Etats-Unis d'Amérique

**COLUMBIA UNIVERSITY
HARVARD UNIVERSITY (GRADUATE SCHOOL OF DESIGN)
MASSACHUSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY (MIT)
SAVANNAH COLLEGE OF ART AND DESIGN (SCAD)
UNIVERSITY OF CALIFORNIA AT BERKELEY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, LOS ANGELES (UCLA)
UNIVERSITY OF CENTRAL FLORIDA
UNIVERSITY OF HAWAII AT MANOA (COLLEGE OF ARTS AND HUMANITIES)
UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA AT PHILADELPHIA
UNIVERSITY OF TEXAS
UNIVERSITY OF TEXAS AT AUSTIN
UNIVERSITY OF VILLANOVA
UNIVERSITY OF WASHINGTON TACOMA**

Palestine

**AL-AZHAR UNIVERSITY
ISLAMIC UNIVERSITY OF GAZA (ARCHITECTURAL CONSERVATION & URBAN
REHABILITATION)**

Porto Rico

UNIVERSITY OF PUERTO RICO



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



RESEAUX : LES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL

Algérie

**ALGER
GHARDAÏA**

Allemagne

**BAMBERG
GOSLAR
LÜBECK
POTSDAM
QUEDLINBURG
WEIMAR**

Autriche

**GRAZ
HALLSTATT
SALZBOURG
VIENNE**

Azerbaïdjan

BAKU

Belgique

**BRUGES
BRUXELLES
NAMUR [MEMBRE OBSERVATEUR]**

Bolivie

**POTOSI
SUCRE**

Brésil

**BRASILIA
DIAMANTINA
GOIAS
OLINDA
OURO PRETO
SALVADOR DE BAHIA
SÃO LUIS**

Bulgarie

NESSEBAR

Canada

**LUNENBURG
QUEBEC**

Chine

**LJJIANG
PING
YAO**

Colombie

**CARTHAGENE
SAN CRUZ DE MOMPOX**

Croatie

**DUBROVNIK
SPLIT**



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



TROGIR

Cuba
LA HAVANE
TRINIDAD

Egypte
LE CAIRE

Equateur
CUENCA
QUITO

Espagne
ALCALA DE HENARES
AVILA
CACERES
CORDOUE
CUENCA
GRENADE
IBIZA
MERIDA
OVIEDO
SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE
SALAMANCA
SAN CRISTOBAL DE LA LAGUNA
SEGOVIE
TOLEDE

Estonie
TALLINN

Etats-Unis d'Amérique
SAN JUAN (PUERTO RICO)

Fédération de Russie
KAZAN
MOSCOU
NOVGOROD
SAINT-PETERSBOURG
SUZDAL [MEMBRE OBSERVATEUR]

Finlande
RAUMA

France
AMIENS [MEMBRE OBSERVATEUR]
CARCASSONE
LYON
MONT-SAINT-MICHEL
NANCY
PARIS
PROVINS
STRASBOURG

Grèce
CHORA RHODES

Guatemala
ANTIGUA
GUATEMALA



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Hongrie
BUDAPEST

Israël
ACRE

Italie
ASSISE
CAPRIATE
SAN GERVASIO
FERRARE
FLORENCE
MATERA
MODENE
NAPLES
PIENZA
ROME
SAN GIMIGNANO
SIENNE URBINO
VENISE
VERONE
VICENCE

Jamahiriya arabe libyenne
GHADAMES

Japon
KAMITAIRA
KYOTO
NARA
SHIRAKWA-GO
GOKAYAMA

Kenya
LAMU

Lettonie
RIGA

Lithuanie
VILNIUS

Luxembourg
LUXEMBOURG

Macédoine
OHRID

Malte
LA VALETTE

Maroc
ESSAOUIRA
FES
MARRAKECH
MEKNES
TETOUAN

Mauritanie
CHINGUETTI

Mexique



CAMPECHE
GUANAJUATO
MEXICO
MORELIA
OAXACA PUEBLA
QUERETARO
TLACOTALPAN
ZACATECAS

Mozambique
ILE DE MOZAMBIQUE

Népal
BHAKTAPUR
KATHMANDU PATAN

Norvège
BERGEN RØROS

Ouzbékistan
BOUKHARA
KHIVA
SAMARKAND
SHAKHRISYABZ

Panama
PANAMA

Pays-Bas
BEEEMSTER
WILLEMSTAD

Pérou
AREQUIPA
CUZCO
LIMA

Philippines
VIGAN

Pologne
CRACOVIE
KALWARIA
ZEBRZYDOWSKA
TORUN
VARSOVIE
ZAMOSC

Portugal
ANGRA DO HEROISMO
EVORA
GUIMARÃES
PORTO
SINTRA

République arabe syrienne
ALEP
BOSRA
DAMAS

République démocratique populaire lao
LUANG

PRABANG

République dominicaine
SANTO DOMINGO

République du Mali
TOMBOUCTOU

République tchèque
CESKY KRUMLOV
HOLASOVICE
KROMERIZ
KUTNA
HORA
LITOMYSL
PRAGUE TELC

République-Unie de Tanzanie
ZANZIBAR

Roumanie
BIERTAN
SIGHISOARA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BATH
EDIMBOURG
ST GEORGE
TELFORD

Saint-Siège
CITE DU VATICAN

Sénégal
DAKAR
ILE DE SAINT-LOUIS

Slovaquie
BANSKA STIAVNIKA
BARDEJOV

Sri Lanka
KANDY

Suède
KARLSKRONA
LULEÅ
STOCKHOLM [MEMBRE OBSERVATEUR]
VISBY

Suisse
BERNE

Tunisie
KAIROUAN MONASTIR [MEMBRE OBSERVATEUR]
SOUSSE TUNIS

Turquie
ISTANBUL
SAFRANBOLU

Ukraine
LVIV



Uruguay
COLONIA DE SACRAMENTO

Venezuela
CORO

Viet Nam
HANOI
HUE

Yémen
SANA'A
SHIBAM
ZABID

Yougoslavie
KOTOR



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



1. KEY ELEMENTS
ÉLÉMENTS-CLÉS

2. CULTURAL HERITAGE: RICHES AND DIVERSITY
LE PATRIMOINE CULTUREL : RICHESSES ET DIVERSITÉ

3. UNESCO'S ACTION
L'ACTION DE L'UNESCO

4. ACTING TOGETHER
AGIR ENSEMBLE

5. THE ACTORS
LES ACTEURS

6. EVENTS
ÉVÉNEMENTS



KEY ELEMENTS
ELEMENTS-CLÉS



RICHES AND DIVERSITY
RICHESSES ET DIVERSITÉ



UNESCO'S ACTION
L'ACTION DE L'UNESCO



ACTING TOGETHER
AGIR ENSEMBLE



THE ACTORS
LES ACTEURS



EVENTS
ÉVÉNEMENTS

Events / Événements



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ
联合国文化遗产年



ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Month/Mois	Place/Lieu	Title/Titre	Organisor/Organisateur	Information and/et Contact
DECEMBER / DECEMBRE 2001				
30-31	Doha, Qatar	Doha Conference of Ulema on Islam and Cultural Heritage	UNESCO ISESCO ALECSO OIC	c.manhart@unesco.org
JANUARY/ JANVIER				
10	Islamabad, Pakistan	Launching of the UN Year in Pakistan	UNESCO Pakistan National Council of the Arts	i.breines@unesco.org
31	Clermont-Ferrand, France	Forum des acteurs du patrimoine rural, créativité des générations futures et passées		
FEBRUARY/ FÉVRIER				
5-6	Lyon, France	Archéologues et aménageurs: un partenariat pour demain	Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Conseil National de la Recherche Archéologique	Beatrice.mayaud@culture.fr
8-9	Calcutta, India	Heritage at Risk Workshop	ICOMOS India	Rcagrawal_asi_India@hotmail.com
11-13	Mahé, Seychelles	WTO Asia Pacific Ministerial Conference on Sustainable Development of Ecotourism	WTO	
11-22	Kampala, Uganda	Subregional Workshop on Capacity Building and Institutional Development in Eastern African Countries	UNESCO World Heritage Centre	g.Fontana@unesco.org
16-20	Cairo/Egypt Le Caire, Egypte	International Symposium on the Restoration and Conservation of Islamic Cairo/Symposium international sur la restauration et la conservation du Caire islamique	Egyptian Ministry of Culture	

21		International Mother Language Day/Journée internationale de la langue maternelle	UNESCO	www.unesco.org/culture
19-22	Granada, Spain	International Conference on the Integrated Tourism in Historic Cities	Granada	http://www.cgc-congresos.com/congresociudad esmonumentales cicm@cgc-congresos.com
25 Feb-1 March	Hanoi, Viet Nam	Expert Meeting on World Heritage Marine Sites	UNESCO/World Heritage Centre IUCN UNIFIP	m.kokkonen@unesco.org
MARCH/ MARS				
March	Borobudur, Central Java, Indonesia	International Experts Meeting at Borobudur in Commemoration of its 20 th Anniversary of Restoration/Réunion internationale d'experts pour la commémoration du 20 ^e anniversaire de la reconstruction de Borobudur	Ministry of Culture and Tourism of Indonesia	p.delanghe@unesco.org
1-3	Granada, Spain	1 st Euro-Arab Tourism Forum	Euro-Arab Management School	http://www.eams.fundea.es deanca@eams.fundea.es
1-4	Nara, Japan	Symposium World Cultural Heritage – New Trends	Asia/Pacific Cultural Centre for UNESCO	http://www.accu.or.jp
4-8	Los Angeles, USA	5 th International Congress of Infrared and Raman Users Group	The Getty Institute	gmattison@getty.edu
6-9	Braunschweig Germany	Industrial Structures : Conservation, Change of Use, Refurbishment		lb2002@der-schmidt.de
11-12	Venice, Italy	Celebration of the cooperation of private committees for the safeguarding of the heritage of Venice	UNESCO Municipality of Venice	d.dijakovic@unesco.org
12-15	Panama, Panama	International Seminar on Archaeology in Latin America and the Caribbean	Patronato Panama Viejo, University of Trondheim, Institute of Archaeology, Norway, Buenos Aires Urban Archaeology Centre	partopan@panamaviejo.com



12-16	Tokyo, Japan	2002 Regional Workshop for Cultural Personnel in Asia and the Pacific Region on the Proclamation of Masterpieces of the Oral and Intangible Heritage of Humanity	UNESCO Asian Pacific Cultural Centre of UNESCO	c.moreno-triana@unesco.org
13-15	Kigali, Rwanda	Seminar for the Rwandan Leadership on Cultural Heritage	UNESCO Kigali Ministry of Youth, Sports and Culture Ministry of Education Ministry of Commerce, Industry and Tourism UNDP	Kigali@unesco.org
14 March-27 April	Madrid, Spain	Exhibition "Building with Soil"	Inter-Accion (ONDG), Fundacion Navapalos, Ministerio de Fomento	interacc@ctv.es
15-17	Marcilla, Navarra, Spain	II Simposio Internacional de Castillos, Castle 2002	Asociación de Amigos de Marcilla	http://www.castle2002.es.org sic_castle2002@hotmail.com
15-18	Williamsburg, USA	2002 Vernacular Architecture Forum Conference	VAF	gstanton@mwc.edu chudgins@mwc.edu
16	Berlin, Germany	Benefits for the Tourism Industry through the promotion of the UN Year for Cultural heritage	UNESCO ITB Berlin	s.ramzi@unesco.org
17	Bruges, Belgium	The Touristic Historic City: Sharing Culture for the Future		conference@visitflanders.com
18	Marrakech, Morocco/ Maroc	"UNESCO Mayors for Peace Prize" award/ Remise du « Prix UNESCO Maires pour la paix »	UNESCO	www.unesco.org/culture
18-22	Rome, Italy	Stone and Eternity – Religious Architecture: Construction and Restoration" 6 th Congress of the Italian Association for Building, Rehabilitation and Consolidation	IRCCO	http://web.tiscalinet.it/assircco retablo@theta.it
20	Paris, France	Launch of CD-Rom and web- site, UN International Year for Mountains	UNESCO/Man and Biosphere	t.schaaf@unesco.org
20	Paris, France	Launch of UN International Year for Ecotourism	UNESCO/Man and Biosphere	http://www.unesco.org/mab
20-23	Boston, USA	What's right about cities and an urban way of life	Urban Affairs Association, University of Delaware	http://www.udel.edu/uaa uaa@udel.edu
21		World Poetry Day/Journée mondiale de la poésie	UNESCO	www.unesco.org/culture



27		World Theatre Day/Journée mondiale du théâtre	UNESCO International Theatre Institute	www.unesco.org/culture
APRIL/ AVRIL				
3 April	New York/UN USA	Presentation on the Plan of Action by Mr. Mounir Bouchenaki, UNESCO Assistant Director-General	UNESCO New York Office	www.kvazzej@un.org
3 April	New York, USA	Round Table : "Beyond Bamiyan : Will the World Be Ready Next Time	Asia Society	www.asiasociety.org
April/May	Dar es Salaam, Tanzania	Sensitization workshop on World Cultural Heritage	Tanzanian National Commission for UNESCO	m.okuribido@unesco.org
April	Amman, Jordan	Skill Development Course for Young People in the Arab States	UNESCO Amman	e.garaeen@unesco.org.jo
8-13	Paris, France	26 th Session of the Bureau of the World Heritage Committee/26 ^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial	UNESCO/World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
11-14	Barcelona, Spain	International Meeting of the TICCIH Mines Section	TICCIH	ticchih@correu.gencat.com
17	Cannes, France	Launch of the partnership UNESCO/Discovery Channel for the safeguarding of the oral heritage "Celebrating Diversity"	UNESCO Discovery Channel	c.van-engeland@unesco.org
18-20	Innsbruck, Austria	The Future of the Alps – International Conference on the Alpine Convention	Umweltdachverband	Franz.maier@umweltdachverband.at
18-21	Santa Fe, USA	Heritage Preservation as a Mechanism for Social Change – 5 th US/ICOMOS International Symposium and Annual Meeting	US ICOMOS	fuvina@cstones.org
20-25	Petra, Jordan	World Heritage Skills Development Training Course for Associated Schools Project net Students in the Arab Region	ICCROM Jordanian National Commission for UNESCO Department of Antiquities of Jordan Petra Heritage Trust	http://www.iccrom.org



23	Egypt/ Égypte	World Book Day ; Inauguration of the Alexandria Library/Journée mondiale du livre et inauguration de la bibliothèque d'Alexandrie	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
24-27	Moenjodaro, Pakistan	International Conference of Experts at Moenjodaro	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
25-30	Salvador de Bahia, Brazil	International Seminar on the Intangible Heritage of the Americas	ICOMOS Brazil	ipac@bahia.gov.br pablo_castro@uol.com.br
MAY/MAI				
May	Belarus, Ukraine, and Moldavia	Seminar on World Heritage Education Kit	UNESCO/World Heritage Centre	u.grabener@unesco.ru
May	Munich, Germany	The Treatment of Historic Architectural Surfaces	ICOMOS Germany	Michael.petzet@blfd.bayern.de
1-17	Tallinn, Estonia	Alternatives to Historical Reconstruction in UNESCO World Heritage Cities – International Conference	National Commission of Estonia for UNESCO	http://www.unesco.org/whc
2-4	Cartagena, Colombia	International Workshop on “Media and Intangible Heritage”	UNESCO Ministry of Culture of Colombia	c.moreno-triana@unesco.org
2-5	Córdoba, Argentina	I Congreso Internacional : Patrimonio Cultural	Centro Cultural CANADA Cordoba, Facultad de Lenguas, Universidad Nacional de Cordoba	http://www.lenguas.unc.edu.ar
11-17	St. Petersburg, Russian Federation	International Architectural Forum: “Saint Petersburg – Window into the Future”	CENTAUR	http://www.archi-tector.org centaur@archi-tector.org
15-19	Dubrovnik, Croatia	Europa Nostra Congress	Europa Nostra	http://www.europanostra.org g.fontana@unesco.org
19-21	Amman, Jordan/ Jordanie	Regional Meeting of Experts on Arts Education in the Arab States/Conférence régionale sur l'éducation artistique dans les Etats arabes	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
19-22	Quebec, Canada	World Ecotourism Summit	World Tourism Organization	http://www.world-tourism.org omtweb@world-tourism.org
21		International Day for Cultural Development/Journée mondiale du développement culturel	UNESCO	http://www.unesco.org/culture



23-24	Paris, France	10 ^e Journée d'études de la SFIIC : "L'art avant l'histoire : La conservation de l'art préhistorique"	Institut international de conservation, IRLMH	http://www.fnet.fr/sfiic sfiic@irmh.fr
24		European Day of Parks	EUROPARC Federation	http://www.europarc.org
27-30	Paris, France	Preservation in the Digital Age: The Fourth ARSAG International Symposium	ARSAG	monod@mnhn.fr
29-31	Kosice, Slovakia	International Scientific Conference: "Purposeful museum building – yesterday, today and tomorrow"	Ministry of Culture of Slovak Republic, Slovak National Museum- Museum Centre, Institute for Preservation of Cultural Monuments Bratislava, ICOM Slovakia, ICOMOS Slovakia, East Slovak Museum Kosice	vsmuz@stonline.sk
31	Falun, Sweden	World Heritage Inscription Ceremony at the Mining Area of the Great Copper Mountain	Swedish National Commission for UNESCO	http://www.unesco.org/whc
JUNE/JUIN				
June	Budapest, Hungary	Regional Workshop on Living Human Treasure System	UNESCO	d.koundiuba@unesco.org
2 nd half of 2002	Gera, Germany	Henry van de Velde and his activities in Thuringia	ICOMOS Germany Thuringian State Conservation Office	Michael.petzet@bfd.bayern.de
6	UNESCO, Paris, France	"Le pont de Mostar –Symbole du dialogue intercommunautaire"	UNESCO	m.bouchenaki@unesco.org
6-8	Potsdam, Germany	Celebration of the 30 th Anniversary of the World Heritage Convention in Germany	German National Commission for UNESCO	http://www.unesco.org/whc
6-9	Mainz, Germany	International Conference on Private Urban Governance	Institute für Geographi Universität Mainz	http://www.gated-communities.de
8-10	Port Arthur Historic Site, Tasmania, Australia	International Conference: "Exploring, Conserving and Interpreting Heritage Places which Commemorate Painful or Ambivalent Themes in our Societies"	Port Arthur Historic Site University of Tasmania Tasman Institute of Conservation and Convict Stues Australia ICOMOS	mail@conventionwise.com.au
12-15	Poertschach, Austria	IUCN/WCPA Europe Meeting	IUCN	Ingrid.adelpoller@bmu.gv.at
13-15	New York, USA	Art, Biology and Conservation 2002 – Biodeterioration of Works of Art	Metropolitan Museum of Art, NY	Abc2002@metmuseum.org



20-22	Chambéry, France	International Meeting on Mountain Cities: World Heritage Cities and Natural Disasters	UNESCO/World Heritage Centre City of Chambéry	w.eder@unesco.org
24-29	Budapest, Hungary	26 th Session of the World Heritage Committee/Session du Bureau du Centre du patrimoine mondial	UNESCO/World Heritage Centre	http://www.whc.bme.hu
JULY/ JUILLET				
July	Ujung Kulon, Indonesia	Tour Operators Workshop on World Heritage Sites in Indonesia	Ministry of Culture and Tourism of Indonesia	p.delanghe@unesco.org
July	Novgorod, Russian Federation	Regional Youth Forum/Forum régional de la jeunesse	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
22-26	Berlin, Germany	XXI Congress of the International Union of Architects « Resource Architecture »	International Union of Architects	http://www.uia-berlin2002.com info@uia-berlin2002.com
AUGUST/ AOÛT				
7-14	Libreville, Gabon	International Festival of African Fashion (FIMA)/Festival international de la mode africaine	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
9		International Day for Indigenous Peoples/Journée internationale des peuples autochtones	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
18-24	Glasgow, United Kingdom	68 th General Conference and Council of IFLA "Libraries for Life: Democracy, Diversity, Delivery"	International Federation of Library Associations	ifla@ifla.org
26 Aug–9 Sep	Johannesburg, South Africa	World Summit on Sustainable Development (Rio + 10)	UN	http://www.johannesburgsummit.org
31	Essen, Germany	World Heritage Inscription Ceremony for the Wollverein Coal Mine Industrial Complex	UNESCO/ World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
SEPTEMBER/ SEPTEMBRE				
September	Beijing, China	Marco Polo Silk Road Photo Expedition	UNESCO Beijing Beijing Cultural Development Foundation Beijing National Geographic Society	e.moukala@unesco.org



September	Hong Kong, China	Regional Seminar for the Promotion of the Convention for the Protection of Underwater Cultural Heritage	UNESCO Bangkok	r.engelhardt@unesco.org
2-7	London, United Kingdom	Holocene environmental catastrophes and recovery	Brunel University, INQUA, PAGES	Suzanne.leroy@brunel.ac.uk http://www.brunel.ac.uk/depts/geo/newweb/peoplesub.html
6-14	Gilgit, Pakistan	International Silk Route Festival	Lok Virsa/NGO Pakistan	i.breines@unesco.org
8-18	Ayolas, Paraguay Chiquitos, Bolivia	VI Congreso de Rehabilitación de Monumentos Rehabilitación del Patrimonio Arquitectónico y Edificación	International Centre for the Conservation of Architectural Heritage	http://www.sinectis.com.ar/u/cicop cicop@sinectis.com.ar
10-15	Bâle, Suisse	3 ^e Congrès International de l'archéologie médiévale et post-médiévale	Deutsche Gesellschaft für Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit/ Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne Service archéologique cantonal, Canton de Bâle-Ville	http://www.mebs-2002.org info@mebs-2002.org
11-13	Melbourne, Australia	IABSE Symposium: Towards a Better Built Environment: Innovation, Sustainability, Information Technology	International Association for Bridge and Structural Engineering	http://www.iabse.ethz.ch/conferences/melbourne
16-17	Istanbul, Turkey	Round Table of Ministers for Culture "Intangible Heritage – a Mirror of Cultural Diversity" Table ronde des Ministres de la culture « Patrimoine intangible – miroir de la diversité culturelle »	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
16-21	Paris, France	7 ^e Conférence internationale de DOCOMOMO : « Image, usage, héritage : la réception de l'architecture dans le mouvement moderne »	DOCOMOMO Documentation and Conservation of the Modern Movement Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris	Accueil.docomomo@ifa-chailot.asso.fr Ee.conference.docomomo@online.fr
21-26	Gifada, Athenes, Greece	38 th International Planning Congress: The Pulsar Effect	International Society of City and Regional Planners	http://www.isocarp.org secretariat@isocarp.org
22-28	Rio de Janeiro, Brazil	XIII Triennial Meeting of ICOM Committee for Conservation	International Council of Museums	http://www.icom.org icom-cc@iccrom.org



24-29	Thessaloniki, Greece	8 th EAA Annual Meeting	European Association of Archeologists	http://www.symvoli.com.gr/EAA8.html
29 Sept/ 6 Oct	Alger, Algeria	Salon international de l'artisanat traditionnel, Prix UNESCO de l'artisanat	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
30 Sept/ 25 Oct	Paris, France	Design 21 – Exhibition and Prize-Award Ceremony/Exposition et remise du Prix « Design 21 »	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
OCTOBER/ OCTOBRE				
October	Beijing, China	Forum on Cultural Heritage Conservation	China Cultural Heritage Research Institute Japanese Embassy in Beijing	e.moukala@unesco.org
October	Beijing, China	World Heritage Photo Exhibition	Chinese National Commission for UNESCO Ministry of Culture of China	e.moukala@unesco.org
October	Moscow, Russian Federation	Celebration of the 30 th Anniversary of the World Heritage Convention in Russia	Russian World Heritage Committee	http://www.unesco.org/whc
6-10	Tel-Aviv, Israel	39 th IFLA World Congress "From Landscape Past to Landscape Future"	International Federation of Landscape Architects	http://www.congress.co.il/team1@congress.co.il
15-17	Beijing, China	L'architecture, le tourisme et le développement du patrimoine mondial	UNESCO/ World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
15-17	Alexandrie, Egypte	Nouvelles techniques de cartographie du patrimoine mondial	UNESCO World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
15-17	Lomé, Togo	Les universités africaines pour le patrimoine mondial	UNESCO/ World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
15-18	Venice, Italy	The Virtual Congress on World Heritage Management	UNESCO/ World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
15-18		Virtual Congress Launch of Online World Heritage Education Forum and French Kit	UNESCO/ World Heritage Centre	r.oei@unesco.org
16	Paris, France	Le patrimoine mondial et les élus	UNESCO/ World Heritage Centre	
16-21	Victoria Falls, Zimbabwe	XIII th ICOMOS General Assembly and International Symposium/Assemblée générale du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)	International Council for Monuments and Sites	http://www.international.icomos.org secretariat@icomos.org



25 Oct-3 Nov	Ouagadougou, Burkina Faso	International African Handicrafts Fair (SIAO)/ UNESCO Crafts Prize Salon international de l'artisanat africain de Ouagadougou/ Prix UNESCO de l'artisanat	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
29 Oct-1 Nov	Biskhek, Kyrgyzstan	Bishkek Global Mountain Summit/Sommet global de Bichkek sur la montagne	UNESCO	t.schaaf@unesco.org
29 Oct- 3 Nov	Thessaloniki, Greece	Wall and Floor Mosaics: Conservation, Maintenance and Presentation: The 8 th International Conference of the International Committee for the Conservation of Mosaics		
30 Oct-2 Nov	Leipzig, Germany	Denkmal 2002	Leipziger Messe GmbH	http://www.denkmal-leipzig.de
NOVEMBER/ NOVEMBRE				
November	Johannesburg, South Africa	Regional Workshop on African Heritage and Sustainable Development	UNESCO/World Heritage Centre	http://www.unesco.org/whc
5-8	Strasbourg, France	« Space Applications for Heritage Conservation », Virtual Heritage Congress»/ « La technologie spatiale au service de la conservation patrimoniale » congrès virtuel sur le patrimoine	UNESCO/World Heritage Centre International Space University	http://www.unesco.org/whc
11-12	Siena, Italy	Workshop "The Legal Tools for World Heritage" Atelier « Les instruments juridiques pour la conservation du patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	lv.prott@unesco.org ; s.titchen@unesco.org ; m.jardin@unesco.org
11-12	Ferrara, Italy	Workshop « Cultural Landscapes : the challenges of conservation »/ Atelier « Paysages culturels : les enjeux de la conservation »	UNESCO/World Heritage Centre	m.rossler@unesco.org
11-12	Milan, Italy	Workshop « Private sector responsibility in World Heritage management » Atelier « Responsabilités du secteur privé dans la gestion du patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	n.ishwaran@unesco.org



11-12	Verona, Italy	Congress Workshop: Partnerships for the conservation of World Heritage Cities/Atelier « Partenariats pour la conservation des villes du patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	m.yang@unesco.org
11-12	Vicenza, Italy	Workshop "Monitoring World Heritage"/Atelier « Suivi du patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	p.piras@unesco.org
11-12	Trieste, Italy	Workshop « The World Heritage Convention : Partnerships to conserve nature and bio-diversity »/Atelier « La Convention du patrimoine mondial : partenariats pour conserver la nature et la biodiversité »	UNESCO/World Heritage Centre	n.ishwaran@unesco.org
11-12	IULM Training Centre, Feltre	Congress Workshop: World Heritage University Training/Atelier « Formation universitaire au patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	m.richon@unesco.org
11-12	Padova, Italy	Congress Workshop: World Heritage Site Management/Atelier « Gestion des sites du patrimoine mondial »	UNESCO/World Heritage Centre	i.taniguchi@unesco.org
14-16	Venice, Italy	International Expert Congress on the occasion of the 30 th anniversary of the World Heritage Convention		j.Sullivan@unesco.org
16-18	Beijing, China	Symposium "Save the Silk Road"	Ministry of Culture of China Chinese National Administration for Cultural Heritage National Federation of UNESCO Associations of Japan	e.moukala@unesco.org
20-24	Mexico	International Handicrafts Fair/UNESCO Crafts Prize/ Foire internationale de l'artisanat/ Prix UNESCO de l'artisanat	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
25-27	Rabat, Morocco	International Symposium « Philosophy as a world intangible heritage »	UNESCO International Council of Philosophy and Humanities UNESCO National Commission for Morocco	m.shino@unesco.org



25-29	Fidji	Regional Meeting of Experts on Arts Education in the Pacific/Réunion régionale sur l'éducation artistique et le patrimoine dans le Pacifique	UNESCO	http://www.unesco.org/culture
DECEMBER/ DÉCEMBRE				
December	Russian Federation	ICOMOS Russia General Assembly	ICOMOS Russia	intark@com2com.ru
4	UN Headquarters	Plenary meetings at the 57 th session of the General Assembly to mark the end of the UN Year	UN	
5	Islamabad, Pakistan	Folk Festival in Islamabad	Lok Virsa/NGO Pakistan	i.breines@unesco.org





Le patrimoine culturel : richesses et diversité

Décor de façades, Ksour Oualata, Mauritanie © S. Robert/UNESCO
 Jeune pêcheur, Pérou © D. Roger/UNESCO
 Fête de la Vierge, Pérou © A. Jonquières/UNESCO
 Grand Bouddha de Bamiyan, Afghanistan © A. Lezine/UNESCO
 Indienne Navajo, États-Unis d'Amérique © M. Salvaro/UNESCO
 Rizières en terrasses, Indonésie © M. Clüsener-Godt

Les sites du patrimoine culturel

Grand Bouddha de Bamiyan, Afghanistan © A. Lezine/UNESCO

Les villes historiques

Bab Bou Jeloud, Fès, Maroc (à gauche) © D. Roger/UNESCO
 Décor " Zellige " arabo-mauresque, Maroc (à droite) © D. Roger/UNESCO

Les paysages culturels

Rizières en terrasses, Indonésie © M. Clüsener-Godt

Les sites naturels sacrés

Dunes de Curonian Spit, Lithuanie/Fédération de Russie (en haut) © UNESCO
 Cérémonie shamanique, Lac Baïkal, Fédération de Russie (en bas) © M. Rössler/UNESCO

Le patrimoine culturel subaquatique

Épave au large de Bodrum, Turquie © UNESCO

Les musées

Metropolitan Museum, New York, États-Unis d'Amérique © A. N. Vorontzoff/UNESCO

Le patrimoine culturel mobilier

Figurine zoomorphe, Musée de l'Or, Bogota, Colombie (en haut) © R. Moncada/UNESCO
 Bouddha couché, Musée national de Bangkok, Thaïlande (en bas) © A. N. Vorontzoff/UNESCO

L'artisanat

Indienne Navajo, États-Unis d'Amérique (à gauche) © M. Salvaro/UNESCO
 Tisserande, Thaïlande (au centre) © M. Clüsener-Godt
 Décor de façades, Ksour Oualata, Mauritanie (à droite) © S. Robert/UNESCO

Le patrimoine documentaire et numérique

Codex Techaloyan de Cuajimalpa, Mexique © UNESCO

Le patrimoine cinématographique

Affiche d'un Festival du cinéma, Burkina Faso © FESPACO

Les traditions orales

Récits chantés hudhud des Ifugao, Philippines (en haut) © National Commission of the Philippines for Culture and the Arts
 Indiens Zápara, Pérou (en bas à gauche) © T. et J. Fernandez (CEISI)
 Assemblée d'anciens, Samoa (en bas à droite) © M. Clüsener-Godt

Les langues

Enseignement de l'arabe © UNESCO

Les événements festifs

Fête de la Vierge, Lac Titicaca, Pérou (à gauche) © A. Jonquières/UNESCO
 Carnaval à Cassel, Allemagne (à droite) © F. Charaffi/UNESCO

Les rites et les croyances

Homme lisant l'avenir sur le sable, Pays Dogon, Mali © A. Wolf/UNESCO

La musique et le chant

Concert à Harlem, États-Unis d'Amérique (à gauche) © M. Salvaro/UNESCO
 Musiciens traditionnels, Uruguay (à droite) © R. Russo/UNESCO

Les arts du spectacle

Danse folklorique, Malte © B. Galy/UNESCO

La médecine traditionnelle

Marché aux épices, Megalaya, Inde © C. Ecker/UNESCO

La littérature

Jeune garçon en train de lire, Afghanistan (à gauche) © D. Roger/UNESCO
 Enluminure sur livre ancien, Lac Tana, Éthiopie (en haut à droite) © R. Ferra/UNESCO
 Restauration d'un livre ancien, Inde (en bas à droite) © D. Roger/UNESCO

Les traditions culinaires

Jeune pêcheur, Pérou (à gauche) © D. Roger/UNESCO
 Cérémonie du thé, Japon (en haut à droite) © T. Drouillat/UNESCO
 Femmes pilant le mil, Mali (en bas à droite) © A.N. Vorontzoff / UNESCO

Les sports et jeux traditionnels

Tir à la corde, Indiennes Kayapos, Mato Grosso do Sul, Brésil © N. Reynard

L'action de l'UNESCO

Enfants entourant une sculpture, Borobodur, Indonésie © D. Roger/UNESCO

L'action normative

Tête de Bouddha, Musée de Kaboul, Afghanistan © Cart/UNESCO

L'action de sauvegarde

Théâtre Kutiyattam Sanskrit, Inde © M. Kathakali/Kutiyattam School

Sauvegarde du patrimoine matériel

Tyr, Liban © UNESCO

L'action pour le développement

Pêcheurs lebout du village de Yoff, Sénégal © R. Dumez

Savoirs locaux et autochtones

Dépeçage d'un caribou, Québec arctique, Canada © D. Nakhshima

Tourisme culturel

Cérémonie à Lalibela, Éthiopie © A. Saurat/UNESCO

Musées et patrimoine

Bijou, Musée de l'Or, Bogota, Colombie © UNESCO

Industries culturelles

Affiche, Journée du livre en Finlande © UNESCO

Arts et créativité

Ballet classique © UNESCO

Artisanat et design

Technique amérindienne de tissage (à droite) © UNESCO
 Concours " Design 21", Brésil (à gauche) © UNESCO

L'action pour le dialogue

Rigoberta Menchu et Shimon Perez lors du lancement de l'Année internationale de la culture de la paix (14.9.99), Paris, France © R. Russo/UNESCO

"Routes" et itinéraires culturels

Bâteau Dhoni, archipel des Maldives. Aquarelle de L.G. Batier © L.G. Batier

Dialogue en Méditerranée

Vues de La Valette, Rhodes, Carthage, Villefranche © Tous droits réservés

Langues, éducation et multilinguisme

Les anciens apprennent aux plus jeunes la langue n|u en voie de disparition, Afrique du Sud © N. Crawhall

Traduire et communiquer

La pierre de Rosette © British Museum

De Sarajevo à Kaboul : le musée, un outil de médiation

Collection Ars Aevi © Museum of Contemporary Art, Sarajevo

Réconciliation et patrimoine commun

Pont de Mostar après destruction, Bosnie-Herzégovine © UNESCO

